



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 2024

Papeete, le 30 septembre 2024

N° 2024-12/PV

PROCÈS-VERBAL

Première séance : jeudi 22 août 2024 à 9 heures 30 minutes

PRÉSIDENTE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	5
– Rapport n° 68-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes	6
– Rapport n°67-2024 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de l'activité économique	34
– Rapport n° 82-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2023-30 du 29 août 2023 renforçant le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française	62
– Rapport n° 79-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française	71
– Rapport n° 81-2024 sur le projet de loi du pays relative aux aides en faveur des pensions de famille	86
– Rapport n° 80-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française	93
DÉSIGNATION DU 3^E VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.....	104
CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE	104
CLÔTURE DE LA SÉANCE	105

Les rapports peuvent être consultés sur le site internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Bonjour, en cette occasion qui nous est donnée d'être réunis ce matin. Monsieur le Président du Pays, Monsieur le vice-président ainsi que chers ministres, chère sénatrice, chère députée, chers collègues qui siègent au sein de cette assemblée, chère population qui s'est jointe à nous, chers journalistes, ainsi que chers internautes, recevez mes salutations en ce moment de rencontre.*

La langue de Palau dit que : « Alii » est leur façon d'exprimer leurs salutations envers les personnes qu'ils accueillent en tant qu'invités. Merci bien.

Je déclare donc la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 1353/Année/APF/SG du 16 août 2024 et je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	présente
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	présente
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	absent
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	absente
M.	Steve	Chailloux	arrivé en cours de séance
M.	Mike	Cowan	présent
M.	Henri	Flohr	présent
M.	Bruno	Flores	absent
M ^{me}	Rachelle	Flores	présente
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	absente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	absente
M.	Édouard	Fritch	présent
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Géros	présent
M ^{me}	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	présent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Odette	Homai	présente
M ^{me}	Teura	Iriti	arrivée en cours de séance
M.	Benoit	Kautai	présent
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	absente
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	absent
M.	Simplicio	Lissant	absent
M.	Cliff	Loussan	présent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	présent
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant	absente
M ^{me}	Pauline	Niva	présente
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	présente

M ^{me}	Cathy	Puchon	présente
M ^{me}	Sonia	Punua-Taae	présente
M.	Frédéric	Riveta	arrivé en cours de séance
M.	Allen	Salmon	présent
M ^{me}	Nicole	Sanquer	présente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	présent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	présent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M ^{me}	Tepuaraurii	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Lana	Tetuanui	présente
M ^{me}	Sylvana	Tiatao	présente
M.	Gaston	Tong Sang	présent
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M ^{me}	Elise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Madame et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Warren Dexter, Ronny Teriipaia et Cédric Mercadal.

PROCURATIONS

Le président : Merci.

Avez-vous reçu des procurations ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 8437 - 9 h 22	Michel Buillard	Gaston Tong Sang
N° 8430 - 8 h 40	Yseult Butcher-Ferry	Sonia Punua-Taae
N° 8436 - 8 h 3	Bruno Flores	Frangélica Bourgeois-Tarahu
N° 8432 - 8 h 3	Béatrice Flores-Le Gayic	Odette Homai
N° 8429 - 8 h 40	Joëlle Frebault	Cathy Puchon
N° 8434 - 8 h 3	Marielle Kohumoetini	Jeanne Vaianui
N° 8435 - 8 h 3	Tematai Le Gayic	Félix, Hoa Tetua
N° 8431 - 8 h 40	Simplicio Lissant	Teura Iriti
N° 8438 - 9 h 21	Hinamoeura Morgant	Tahia Brown
N° 8433 - 8 h 3	Pierre Terou	Rachelle Flores
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 8439 - 10 h 10	Benoit Kautai	Lana Tetuanui
N° 8440 - 10 h 37	Tahuhu Maraëura	Frédéric Riveta
N° 8441 - 10 h 37	Édouard Fritch	Tepuaraurii Teriitahi
N° 8442 - 11 h 43	Antony Geros	Ueva Hamblin
N° 8443 - 11 h 48	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono

N° 8444 - 12 h 38	Tafai, Mitema Tapati	Tevaipaea Hoiore
N° 8445 - 14 h 55	Mike Cowan	Ruben Teremate
N° 8446 - 15 h 26	Teave Boudouani-Chaumette	Nicole Sanquer
N° 8447 - 15 h 35	Lana Tetuanui	Tahuhu Maraeura
N° 8448 - 16 h 1	Steve Chailloux	Elise Vanaa
N° 8449 - 16 h 23	Simplicio Lissant	Édouard Fritch
N° 8450 - 16 h 23	Teura Iriti	Henri Flohr
N° 8451 - 16 h 23	Benoit Kautai	Frédéric Riveta
N° 8452 - 16 h 22	Vahinetua Tuahu	Cliff Loussan
N° 8453 - 16 h 42	Nicole Sanquer	Teave Boudouani-Chaumette
N° 8454 - 17 h 30	Rachelle Flores	Sylvana Tiatoa
N° 8455 - 17 h 52	Ueva Hamblin	Ah Ky Temarii
N° 8456 - 17 h 52	Pascale Haiti	Tepuaraurii Teriitahi

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci.

Le quorum étant atteint, je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports et des projets de loi du pays (voir liste jointe) avec un dossier en moins, c'est sur le projet de loi du pays en faveur du don et de la réduction du gaspillage pour une économie circulaire ;*
- III) *Désignation du 3^e vice-président au sein du bureau de l'assemblée de la Polynésie française ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la session extraordinaire ;*
- VI) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci. Sous la réserve du retrait du rapport n° 85-2024 formulé par le gouvernement, je vous demande donc d'approuver l'ordre du jour tel qu'il vient de vous être présenté.

Qui est pour ? À l'unanimité. *Merci bien.*

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : On poursuit en passant donc au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports et des projets de loi du pays.

Je vous rappelle que la conférence des présidents a décidé d'appliquer la procédure simplifiée concernant le rapport n° 81-2024 puisque le rapport n° 85 a été retiré. Je vous rappelle que, dans cette procédure simplifiée, les articles ne seront pas lus ni débattus, seuls les articles faisant l'objet d'amendement seront toutefois discutés. Lorsque le texte soumis à la procédure d'examen simplifiée ne fait l'objet d'aucun amendement, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de loi du pays.

Pour information et par lettre n° 1113 la présidente du CÉSEC nous informe qu'aucun représentant de l'institution ne pourra présenter les avis du CÉSEC sur les projets de loi du pays.

RAPPORT N° 68-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2017-32 DU 2 NOVEMBRE 2017 DÉFINISSANT LES CONDITIONS ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES, DES AVANCES ET PRÊTS ET D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNT AUX PERSONNES MORALES AUTRES QUE LES COMMUNES

Présenté par M^{mes} les représentantes Béatrice Flores-Le Gayic et Elise Vanaa

Le président : Je vous propose de commencer par le rapport n° 68-2024 portant sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2017-32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet, si vous le souhaitez.

M. Warren Dexter : Merci, président. *Chers représentants de l'assemblée, chers journalistes, chers invités, chers personnels, ceux et celles qui se sont joints à nous ce matin, bonjour.*

Donc c'est un texte qui a pour objet de revoir le régime des aides financières que le pays accorde aux établissements publics et aux sociétés privées avec objectif premier, comme vous le savez, de mettre en place un régime spécifique de garantie d'emprunt en faveur des opérateurs de logements sociaux, en particulier des structures comme ARANA.

Le président : Merci. Il fait tellement partie des visages connus de l'assemblée que j'ai oublié de le présenter. Donc notre nouveau ministre des finances et de l'économie que je vous demande d'applaudir, Warren Dexter. (*Applaudissements dans la salle.*) Donc, avec toutes mes excuses.

Madame la rapporteure, Elise Vanaa, est-ce que vous souhaitez faire une présentation du rapport de présentation ?

M^{me} Elise Vanaa : Merci, président. Bienvenue parmi nous, notre nouveau *ministre* de l'économie, Warren. Président du gouvernement, *ceux et celles qui se sont joints à nous*, nos parlementaires, *recevez mes chaleureuses salutations en ce moment de rencontre pour cette nouvelle journée.*

Pour ce texte-là, je suis corapporteure avec Madame Béatrice Le Gayic, présidente de la commission du logement.

Par lettre n° 3663/PR du mois de juin dernier, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par notre assemblée, un projet de loi du pays qui vient modifier la LP n° 2017-32 du 2 novembre 2017 qui définissait déjà les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes.

Cette LP aussi régissait de nombreuses interventions possibles de la Polynésie française pour soutenir une action, un projet ou une activité conforme aux intérêts de la collectivité.

Au regard du contexte actuel d'évolution réglementaire et des nouveaux outils mis à la disposition du Pays, il apparaît que certaines de ces dispositions méritent d'évoluer afin de rendre l'intervention du Pays plus efficiente.

Le projet de modification concerne ainsi les trois titres de cette loi du pays, certaines dispositions modificatives relevant d'une actualisation de diverses dispositions, et d'autres d'une modernisation des conditions d'octroi de garanties d'emprunt par le Pays.

En matière d'actualisation, l'objectif est de mettre à jour les dispositions relatives au champ d'application de la LP, en remplaçant la référence aux SEM communales par une référence aux entreprises publiques locales (SPL) associant les communes.

La mise à jour proposée concerne également les dispositions applicables aux subventions d'investissement attribuées aux établissements publics du Pays, afin de prendre en compte les situations concrètes résultant des procédures de passation des marchés publics.

En matière de modernisation des conditions d'octroi de garanties d'emprunt par le Pays, le présent projet de loi du pays vise à modifier le cadre juridique applicable à ces garanties en y apportant des modifications essentiellement d'ordre rédactionnel et en y ajoutant surtout un dispositif nouveau de soutien au secteur du logement intermédiaire. L'introduction de ce nouveau dispositif traduit la volonté du gouvernement de soutenir les programmes de construction de logements intermédiaires portés notamment par les organismes privés de logement social, les fameuses OPLS et financés par des prêts aidés par l'État, appelés « prêts réglementés », qui permettent non seulement des taux d'intérêts relativement bas mais également un amortissement sur une très longue durée, entre 50 et 60 ans.

La garantie du Pays pourra ainsi, dans le cadre de ce dispositif, être accordée pour la totalité du montant d'un tel emprunt, jusqu'à 2 milliards de F CFP par opérateur.

Consulté sur ce projet de loi du pays, le CÉSEC a émis un avis favorable tout en recommandant notamment d'inclure le secteur du logement intermédiaire dans le dispositif et de supprimer le plafond de garantie d'emprunt par opérateur. Ce sont les recommandations du CÉSEC.

Cependant, ce projet de loi du pays intègre pourtant déjà le secteur du logement intermédiaire sachant que le champ d'action des OPLS couvre également ce secteur. Quant à la suppression du plafond de 2 milliards F CFP celle-ci pourrait ne pas être soutenable pour le Pays compte tenu de ses capacités de garantie, et pénaliserait l'accès d'autres opérateurs au dispositif.

Tel est donc l'objet du présent projet de loi du pays que j'invite mes chers collègues, ce matin, à voter favorablement.

Donc ça vient en complément des explications de notre *ministre*.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien.*

Donc pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : 36 minutes pour le Tavini huiraa-tira, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole, Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, tous mes collègues, l'ensemble du public, des médias, qui suit ici ou à distance, *bonjour*.

Je voudrais, d'abord, quand même exprimer toutes mes félicitations au ministre nouvellement nommé, Warren Dexter. Ça va être une tâche difficile et nous lui apportons tout notre soutien pour la réussite dans ses fonctions. Je sais qu'il a refusé pendant longtemps de passer de ce côté de l'hémicycle, mais en tout cas il y est et donc c'est un message de soutien. Notre porte reste toujours ouverte s'agissant de mettre en œuvre des débats sur les mesures qui vont être proposées par le nouveau ministre. *Bon courage*, Warren ! Et puis féliciter aussi le Président pour cette nomination qui est une bonne idée, en tout cas nous le pensons.

Concernant ce texte, maintenant, il y a deux volets dans ce texte : il y a un premier volet avec des mesures d'évolution réglementaire que nous avons toujours soutenues parce que la réglementation financière, budgétaire du Pays est quelque chose qui évolue en permanence. Nous soutenons notamment les mesures qui sont proposées concernant les SPL, les sociétés publiques locales. Il y avait une adaptation à mettre en œuvre, elle se fait.

Nous soutenons bien évidemment les mesures concernant l'Agence France locale puisqu'il y a des adaptations aussi à mettre en œuvre et enfin toutes les mesures concernant les attributions financières aux établissements dans le cadre des marchés publics pour rendre ce dispositif plus efficace.

J'en profite, d'ailleurs, pour demander au ministre nouvellement nommé si un bilan d'étape a été fait sur la mise en œuvre des sociétés publiques locales parce que c'est un travail qui a été mené par les parlementaires depuis plusieurs années. Je ne demande pas de réponse immédiate, mais pour les prochaines séances si un bilan d'étape a été fait sur la mise en œuvre de ces dispositions.

Je sais que certaines communes ont choisi d'utiliser cet instrument pour mener leur mission de service public. Je pense notamment aux *Îles sous-le-vent* avec la distribution d'électricité que d'autres n'ont pas fait ce choix. Je pense notamment à Moorea. Donc c'est peut-être l'occasion de regarder ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas.

Et puis aussi, puisque c'était l'actualité il y a quelques semaines, je souhaiterais savoir si un bilan sera fait, un bilan général sur la SEM Te mau ito 'āpi puisque le Pays a finalement été condamné et de manière quand même importante. Donc je pense que si les SPL ont été créées c'est aussi pour compléter les outils d'intervention des communes au travers de ce dispositif. Donc là aussi, ce n'est pas une réponse immédiate que je demande, mais je souhaiterais quand même qu'un bilan soit fait sur le fonctionnement des SEM et notamment de cette SEM qui était destinée à produire de l'électricité à Makemo avec de l'éolienne.

Après, il y a le deuxième volet de ce texte : c'est un volet qui concerne plus spécifiquement le logement, logement social et intermédiaire. Ça a été l'objet de longs débats au sein de la commission auquel le ministre a participé d'ailleurs en tant que conseiller technique et il a apporté un certain nombre de réponses. En tout cas, nous, nous considérons que le fait de permettre au Pays d'utiliser des emprunts à très long terme — 50 ans ou 60 ans — même si cela se fait avec des taux réduits, nous soutenons effectivement le fait que le Pays et les établissements publics puissent bénéficier de ces emprunts spéciaux qui sont émis par la Caisse de dépôt et consignation et l'ensemble de ses filiales.

S'agissant du logement social, nous sommes septiques. Nous sommes septiques parce que quoiqu'on dise il y a dans ce choix une forme de déresponsabilisation publique et privée sur l'accession à la propriété et sur la mise à disposition de logements. 50 ans et 60 ans c'est très long ! Ça veut dire que les décisions qui sont prises maintenant elles vont devoir être supportées par les générations futures et les dirigeants qui viendront après et, donc, je pense que ça n'est pas le meilleur outil pour faciliter l'accession à la propriété.

Et d'autre part, je l'ai dit à plusieurs reprises et je pense que ça va être le cas encore dans le débat qui va se tenir sur ce texte, les différents rapports notamment les deux derniers de la Chambre territoriale des comptes expliquent très clairement pourquoi le modèle de l'OPH, le modèle économique du logement polynésien, n'est pas une réussite parce que la gestion de bailleur n'a pas été la bonne, la gestion des ressources humaines n'a pas été la bonne. Le système a fonctionné grâce à des subventions massives.

Et donc tout est clairement détaillé, étayé et dans les préconisations de la Chambre ne figure pas la nécessité absolue d'avoir recours à des emprunts à très long terme.

Et donc, encore une fois, les solutions on les connaît tous et, certains mêmes, lors de la commission, et pas des moindres, ont bien indiqué que l'échec de ce dispositif il fallait le chercher au sein de l'établissement lui-même. Et comme je dis, ce n'est pas en accédant à des emprunts sur du très très long terme qu'on va régler ce problème.

Donc voilà, nous voterons en faveur de ce texte parce que les dispositions générales d'évolution du cadre règlementaire elles sont nécessaires et nous les partageons, mais nous sommes encore une fois complètement sceptiques sur le fait de laisser la possibilité d'utiliser des emprunts à très long terme. Encore une fois, 60 ans ce n'est même pas la génération qui vient, c'est les générations et les dirigeants qui viendront et nous sommes donc sceptiques sur l'utilisation de ce dispositif présenté comme la solution absolue à la question du logement social.

Voilà le détail de mon intervention. Je pense que, dans le débat qui se tiendra, le ministre aura l'occasion de répondre sur les différents points.

Merci.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

Patricia.

M^{me} Patricia Pahio-Jennings : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée, à toutes et à tous en cette matinée, bonjour.*

Notre assemblée est saisie pour l'examen d'un projet de loi du pays portant modification de la loi du pays loi du pays n° 2017- 32 du 2 novembre 2017 définissant les conditions et critères d'attribution des aides financières, des avances et prêts et d'octroi des garanties d'emprunt aux personnes morales autres que les communes.

On le sait notre pays traverse une crise du logement, c'est une situation qui n'a d'ailleurs pas échappé à la vigilance des médias : et c'est ainsi qu'en février 2023 TNTV publiait un article au titre des plus alarmants « *Accès au logement des Polynésiens : une véritable bombe à retardement* » à l'intérieur de cet article on pouvait lire que seul les ménages les plus aisés c'est à dire ceux gagnants « 4 à 10 fois le Smig » étaient en capacité d'accéder à la propriété. Pour donner une définition plus précise de ce problème, les professionnels de l'immobilier estiment que 80 % de la population polynésienne « *n'a plus accès à la propriété* ».

Par conséquent ce sont toutes les couches de notre société qui sont touchées, certaines sont évidemment plus vulnérables que d'autres et c'est le cas notamment des jeunes ménages. Toujours dans la presse en mars 2022, Polynésie la première titrait : « *Devenir propriétaire un rêve devenu inaccessible pour les jeunes* », à l'intérieur on pouvait lire le témoignage de Heivini, un jeune père de famille qui racontait son chemin de croix : « *[...] c'est l'ascenseur émotionnel* » disait-il, pour acquérir un bien « *il faut 10 % d'apport, donc il faut encore demander de l'aide à papa et maman, parce que 10 % de 25 millions, c'est quand même 2,5 millions. Et 2,5 millions même pour mes parents c'est très dur, ça veut dire qu'il faut qu'ils empruntent pour me donner l'apport ?* » À l'écoute de ces paroles on comprend toute l'anxiété qui ronge l'esprit de Heivini, mais au travers de lui les milliers d'autres Polynésiens, jeunes ou moins jeunes qui aspirent simplement à bâtir un foyer, à accéder à la propriété, base de toute indépendance.

Pour répondre à la demande en matière de logement social l'OPH, doit bâtir environ 6000 logements, c'est un objectif très ambitieux qui ne sera jamais totalement atteint avant 20 ans, d'autre part, la demande des classes moyennes ne cesse d'augmenter. ARANA, opérateur privé de logements se

propose de répondre à cette demande. Les dispositions actuelles de la loi en matière de garantie d'emprunt ne permettent pas au Pays d'impulser ce type de projets d'envergure.

Le modèle de financement que propose de mettre en place la présente modification de la loi du pays, est celui qui prévaut à la fois en France hexagonale, et dans les pays d'outre-mer et notamment chez nos voisins kanaks. Cette modification de la loi du pays, permettra à la fois de stimuler des projets ambitieux qui ont un réel apport au niveau du bien commun, mais aussi cela donnera au Pays un levier à la fois puissant et responsable pour favoriser la croissance dans des secteurs stratégiques, sous réserve d'un contrôle rigoureux de la part de la banque des territoires, avec un plafonnement de garantie d'emprunt de 2 milliards F CFP.

Disposer de son bien comme on l'entend, de le vendre, d'en déterminer le prix de vente en fonction de la nature du marché, d'acheter un nouveau logis, est un droit qui est au cœur de nos libertés civiles et ce droit est garanti par la loi. Évidemment cette mesure n'est pas la panacée de tous les maux de notre société, en matière d'habitation plus particulièrement, mais elle a le mérite d'amorcer une réponse et de tracer une issue à ce problème.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de voter en faveur de ce projet de loi du pays.

Merci de votre attention.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames les parlementaires, donc Madame la députée et Madame la sénatrice, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, mes chers collègues, nos amis qui nous regardent à travers *Internet* et nos amis de la presse ici présents, nos amis du public, *mes salutations en cette nouvelle matinée.*

Avant de commencer mon intervention, évidemment, je voudrais également saluer et féliciter notre nouveau ministre, lui dire à quel point nous comptons sur lui effectivement. Et puis, j'avais entendu une des déclarations du ministre en disant qu'il a toujours été technicien. Moi, je dirais personnellement que je préfère avoir un technicien qui sait de quoi il parle, qu'un politicien. Voilà.

La loi du pays n° 2017-32, que vous souhaitez modifier aux fins de la rendre plus efficiente, encadre les conditions dans lesquelles la collectivité polynésienne peut intervenir, financièrement, pour soutenir une action, un projet ou une activité servant l'intérêt général.

Sur la première partie du texte, l'actualisation recherchée va dans le bon sens — et je rejoindrai effectivement l'intervention de notre collègue Nuihau Laurey — parce qu'effectivement comme lui nous soutenons toute la première partie du texte, mais vous le verrez la deuxième partie du texte sur la garantie effectivement du Pays, là nous sommes beaucoup plus dubitatifs. Donc sur la première partie du texte, notamment sur les Sociétés publiques locales (SPL), officiellement créées par notre assemblée le 3 mars 2023 et dont le mode de gestion semble de plus en plus prisé par les communes. Or, la rédaction en vigueur jusqu'ici ne permettait pas d'inclure les concours financiers du Pays aux SPL associant des communes, ce qui sera dorénavant possible conformément au vœu de la DDC.

Autre exemple de correction nécessaire au cadre réglementaire avec la suppression du caractère « définitif » du montant d'une subvention d'investissement octroyée par le Pays à un établissement public. Il n'est pas rare en effet — inflation oblige mais pas seulement... — que l'entité bénéficiaire soit contrainte de revoir à la hausse le coût de la prestation. D'où l'ajout d'un nouvel alinéa, je cite : « *Le*

montant des subventions ainsi déterminé revêt un caractère provisoire. Il peut être revu, par l'autorité compétente et dans les mêmes formes... ».

Ensuite, autre modification également par rapport à la définition d'une société en difficulté. Effectivement à la LP6, le Pays a la volonté de redéfinir la notion de société en difficulté. Je ne vais pas vous reprendre la définition qui nous a été donnée dans le rapport, mais on nous dit effectivement que c'est une volonté donc de la part du Pays de préserver tout risque de soutien abusif, oui, et de mieux définir effectivement la notion de société en difficulté. Nous espérons simplement que cette définition ne viendra pas, au contraire, complexifier et freiner peut-être le soutien possible aux sociétés qui seraient en difficulté.

Ensuite, sur l'aspect où nous sommes un peu plus dubitatifs, comme je le disais, en revanche c'est par rapport à votre détermination de revoir les conditions d'octroi des garanties d'emprunt. Vous annoncez à cet effet la création d'un nouveau dispositif de soutien au secteur du logement intermédiaire.

Sur le principe effectivement — et là je rejoins l'intervention de notre collègue Patricia —, nous soutenons la possibilité d'encourager effectivement le logement intermédiaire car, comme les témoignages qu'elle a partagés, nous avons également beaucoup beaucoup de gens que nous avons entendus se plaindre du fait d'avoir des revenus convenables, mais de ne pas pouvoir accéder à la propriété parce qu'effectivement les coûts étaient trop élevés et on parle ici de personnes qui ont parfois entre deux et quatre fois le Smig donc, comme je disais, des gens qui ont les moyens. Et hélas pour tout ce que Patricia a partagé effectivement, ils n'y ont pas droit... Enfin ils ne peuvent pas y accéder et parce qu'ils gagnent trop, ils ne peuvent pas accéder au logement social. Donc ici, plébisciter les logements intermédiaires est une bonne chose.

Sur la forme à présent, ce coup de pouce apporté aux opérateurs privés de logement social et en particulier à la plus connue, ARANA, qui est donc une filiale de l'OPH, nous apparaît extrêmement dangereux en termes d'équilibre budgétaire pour la collectivité puisqu'il prévoit la garantie du Pays à 100 % sur un montant cumulé d'emprunt maximal de 2 milliards de F CFP par opérateur. Donc on nous avait dit pendant la commission que, pour l'instant, effectivement, le Pays peut s'engager apparemment encore jusqu'à 10 milliards F CFP de garantie donc soit cinq opérateurs à 2 milliards F CFP si on a bien calculé. Bon, tout à l'heure quand on viendra dans les différents articles, on demandera peut-être un peu plus d'explications sur cette capacité du Pays encore à pouvoir garantir et comment est-ce qu'on détermine justement la marge de garantie que le Pays a encore ?

Étant donné que cette faculté donnée aux opérateurs privés ne porte que sur des prêts réglementés. Il n'empêche, les détails donnés en commission donc par l'ancien ministre des finances donnent la mesure du grand saut dans le vide auquel le gouvernement nous convie avec, de notre point de vue, un brin d'insouciance. Car, dans les faits, chaque garantie d'emprunt de ce niveau se traduira inéluctablement par une provision obligatoire — et c'est ça un petit peu qui nous freine et ça a été développé par notre collègue Nuihau — puisqu'au sein du FIGD donc le Fonds d'investissement et de garantie de la dette, on doit mettre 20 % de chaque garantie, donc si on garantit pour 2 milliards F CFP ça veut dire que c'est 400 millions F CFP qu'on bloque. Si on fait cinq fois 2 milliards F CFP donc 10 milliards F CFP ça fait cinq fois 400 millions F CFP, ça fait donc 2 milliards F CFP de garantie qui sera gelée, si j'ai envie de dire, dans le FIGD pour une durée qui pourra aller jusqu'à 60 ans. Bon, on a bien compris, c'est une durée jusqu'à 60 ans, mais quand même, si on tire le trait, potentiellement, on pourra congeler 2 milliards F CFP pendant 60 ans. Autant vous dire, mes chers collègues, que vous et moi, dans cet hémicycle, on ne sera certainement plus de ce monde et ce sera nos enfants peut-être qui devront assumer nos décisions d'aujourd'hui.

Dans l'argumentation du gouvernement et en particulier de notre Président, Président Brotherson, qui était présent en commission le 23 juillet dernier, nous avons également pu relever quand même de nombreuses contradictions. Puisque c'est vrai, Monsieur le Président, bon vous avez insisté sur la différenciation à bien faire entre le logement social et le logement intermédiaire ! Eh oui, parce qu'effectivement on a beaucoup de confusions quand on parle de ça, mais c'est vraiment deux choses

différentes. Alors c'est là, effectivement, la contradiction puisqu'aujourd'hui on fait état de 6 000 demandes de logements à l'OPH. Or, bon ça c'est... On dit 6 000 demandes de logements d'un côté et, d'un autre côté, pendant la commission, vous admettez que, finalement, même ce qui est proposé là, ne résoudra pas le problème. Alors c'est vrai que c'est un stock qui est cumulé depuis des décennies, qu'il vous appartient aujourd'hui de résorber comme vous le pourrez et donc nous en tirerons les conclusions le moment venu.

Il faut dire que la majorité d'aujourd'hui a un certain temps largement critiqué l'OPH et sa gestion passée qu'aujourd'hui, finalement, vous ne savez plus comment relancer la machine... Comme en témoigne d'ailleurs l'absence de nouveaux projets depuis plus d'un an. Pire, pour aggraver encore un peu plus la responsabilité de vos prédécesseurs — et c'est là la contradiction —, vous avez un petit peu déformé la vérité, Monsieur le Président, puisque vous avez affirmé que le taux de recouvrement des loyers à l'OPH n'est que de 30 % alors qu'en regardant d'autres déclarations qui avaient été faites par votre conseiller d'aujourd'hui, mais qui était à l'époque à la direction de l'OPH, apparemment le recouvrement était entre 60 et 70 %.

Enfin, heureusement, je préfère entendre ce chiffre-là que 30 %. Et puis, le directeur de l'époque avait — comment dirai-je ? — dit que cette politique sociale avait été complètement assumée pendant des années. Moi, j'ai envie de poser la question : dans ce cas-là, est-ce que vous irez jusqu'à enclencher des procédures d'éviction à l'encontre des mauvais payeurs ? Parce qu'en fait, c'est finalement le reproche qui est fait à l'ancien gouvernement, c'est finalement de ne pas avoir assez recouvré. Est-ce qu'aujourd'hui, vous avez une politique par rapport au recouvrement qui va peut-être être un peu plus ferme ?

À l'inverse, vous espérez que les occupants actuels de logements OPH, qui ont vu leur situation sociale s'améliorer au fil des années, accepteront de déménager de leur plein gré vers des structures intermédiaires pour laisser la place à d'autres familles moins fortunées ! Ceci est, à notre sens, complètement utopique parce qu'effectivement imaginer une telle migration, même si le parc intermédiaire est censé être d'un meilleur *standing*, ce n'est pas forcément gagné. Mais, comme vous l'avez dit, si vous parvenez à être plus « *pushy* » — c'est une expression qui a été employée pendant nos échanges — avec les personnes qui sont en impayés de loyers, peut-être que les nouveaux programmes de logements intermédiaires construits avec la garantie du Pays seront effectivement mieux gérés...

Avant de terminer mon intervention, j'avais une question par rapport justement à ces logements intermédiaires, est-ce que ce seront des logements qui seront accessibles à la propriété ? Puisqu'effectivement, dans l'intervention de ma collègue, j'ai bien entendu que le souhait des ménages, ce n'est pas d'être locataires à vie même si c'est un loyer modéré, etc. Je pense que beaucoup, beaucoup de ménages, presque la totalité, veulent accéder à la propriété, veulent être propriétaires de leur logement. Donc, est-ce que ces logements intermédiaires seront accessibles à la propriété ?

Et pour conclure, je dirais que malgré les réserves que nous partageons avec nos collègues de la minorité, il y a un tout un volet qui est à saluer, les premiers articles, et puis surtout l'idée de promouvoir les logements intermédiaires. Malgré les réserves, comme je le répète, que nous avons sur la garantie et l'engagement du Pays, nous soutiendrons ce projet de loi du pays.

Merci.

Le président : Merci.

La discussion générale étant maintenant close, je laisse la parole au Président pour répondre aux interrogations des uns et des autres.

M. Moetai Brotherson : Oui, je ferai une réponse générale et je laisserai Warren répondre sur les aspects purement financiers.

D'abord, rappeler ce qui a été dit par Tepuaraurii, je crois qu'il y a une confusion encore dans l'esprit de certains entre logement social et logement intermédiaire. Dans l'Hexagone, la terminologie n'est pas la même qu'ici : il parle de logement social, mais il désigne en fait ce qui est chez nous du logement intermédiaire. Le rapport de la CTC juge de la situation de l'OPH, l'OPH qui fait du social au sens de la Polynésie. L'OPH ne fait pas du social au sens de l'Hexagone. Donc, venir dire qu'on est en train finalement de réutiliser le même outil pour alors qu'il est décrié par la CTC, ce n'est pas une bonne analyse. Arana ne fait pas du social. Arana fait du logement intermédiaire. Il fait du logement social au sens de l'Hexagone. Ils appellent cela du logement social dans l'Hexagone, mais cela correspond chez nous à ce qu'on appelle du logement intermédiaire.

Sur les différences de chiffres que vous avez cru entendre sur le taux de recouvrement, il n'y a absolument aucune différence de chiffres. Il y a le taux de recouvrement nominal, qui est effectivement de 70 %, et puis il y a le taux de recouvrement effectif, celui qui est réellement payé par les locataires (30 %). Quelle est la différence entre les deux ? L'AFL. L'AFL, c'est le Pays qui vient la mettre. Donc, le taux de recouvrement auprès des locataires est bien de 30 %. Le taux de recouvrement nominal, une fois qu'on a inclus l'AFL, est de 70 %.

Voilà, je m'arrête là.

Le président : Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Je vais surtout intervenir sur la durée des remboursements. C'est vrai que, quand j'ai pris connaissance du dossier, j'ai moi-même été interpellé par la durée maximum de remboursement qui peut aller effectivement de 50 à 60 ans et on m'a expliqué que c'était dans les standards de la Banque des territoires, filiale de la CDC. Et ce qui m'a rassuré quelque part, c'est que, en tout cas dans les schémas de Arana, les prêts se feront sur 20 à 25 ans. Donc, en fait, c'est négociable et ce sont des durées maximums que propose la Banque des territoires sur lesquelles on peut négocier. C'est vrai que si un jour, je vois, moi personnellement, passer en tant que ministre des finances un prêt sur 50 à 60 ans, je me poserais des questions parce que là effectivement, engager deux, trois générations sur un prêt, cela pose question.

Après, il y a une information importante aussi que je voulais vous communiquer et qui va venir renforcer l'idée qu'il faut donner un coup de pouce au logement social, c'est qu'aujourd'hui les encours qui sont garantis sont de l'ordre de 10 milliards. Vous savez qu'on est obligé de constituer une réserve d'au moins 20 % pour alimenter la garantie, activer la garantie le cas échéant. Il faut savoir qu'il y a la moitié qui va nous être enlevée parce que c'est représenté par les avions d'ATN, les remboursements prennent fin à la fin de l'année. Donc à la fin de l'année, la moitié des encours va disparaître, et on va être soulagé de cette moitié-là.

Le président : Merci.

Vous avez d'autres questions ? Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui. Monsieur le président, merci beaucoup de me donner la parole.

Je voudrais adresser mes salutations à tout le monde et bien sûr à notre nouveau ministre qui a pris son courage à deux mains pour passer de l'autre côté, hein. Ce n'est pas évident, effectivement... Mais nous lui souhaitons naturellement tous nos encouragements et toute la réussite attendue, puisqu'il vient en remplacement de quelqu'un qui n'a pas donné satisfaction à tout le monde, pratiquement.

Je pense effectivement que les questions qui sont posées par les uns et les autres, y compris par le début de l'intervention de notre collègue, Madame Patricia Jennings, c'est que nous n'avons pas suffisamment d'informations. On sait — puisque cela a été dit, vous le dites, on le redit ici — que nous avons en point de mire au travers de cette loi Arana. C'est ça, c'est ce qui se dégage. Nous sommes en train de parler du logement social. C'est vrai qu'on a peut-être manqué de précisions sur les objectifs et les missions

d'Arana. Certains le connaissent ici, d'autres ne le connaissent pas du tout. Mais, dans notre esprit collectif, ce texte va venir aider effectivement cette société à créer du logement social. Or — effectivement, on a raison de le dire ici —, Arana ne va pas faire de social. Cela ne va pas répondre à la préoccupation des élus du Tavini huiraaatira. Arana ne va pas faire du social.

Le social, c'est ce qui fait l'objet de soucis de Patricia Jennings et de ce que vient de dire Tepuaraurii Teriitahi. Le social, c'est ce qui nous préoccupe aujourd'hui en matière de loyers impayés, en matière d'accompagnement de ces familles qui ne peuvent plus aujourd'hui accéder à la propriété. Il ne faut pas se le cacher, on ne peut plus ! C'est difficile aujourd'hui et ce sera encore beaucoup plus compliqué pour nos enfants demain d'accéder à une propriété.

Je suis dans une commune — bon, c'est vrai que c'est encore en ville —, Pirae, vous ne pourrez plus accéder, vous ne pouvez pas accéder à une maison, acheter un terrain et une maison à moins de 60 millions ! Vous imaginez ! Moi j'ai très peur pour mes enfants. Et c'est aller acheter au PK 35, on n'est pas loin. Donc effectivement, ces emprunts que nous allons garantir parce que c'est quand même une charge pour le Pays, et comme on vient de le préciser et vient de le dire Monsieur Dexter, nous allons être obligés de réserver sur notre budget des montants qui vont venir garantir ce que nous avons garanti.

La question qui se pose effectivement, c'est combien d'emprunts nous allons garantir ? On nous parle d'un plafond de 10 milliards, on nous dit que c'est 2 milliards par opérateur, on a bien compris qu'au bout de cinq opérateurs Arana de construction, on est bloqué ! Or, on vient d'en parler, c'est vrai qu'on va libérer des garanties sur ATN ; mais ATN, vous le savez tous, doit reconditionner ses cellules, nous devons refaire les sièges, cela va coûter de l'argent. Et je suis convaincu qu'ATN viendra vers le Pays pour venir garantir les emprunts, pour refaire l'intérieur des cellules.

En d'autres termes, aujourd'hui, oui vous nous faites adopter ce texte, il est bien ! En tous les cas, les intentions sont bonnes, mais on ne sait pas où on va non plus et on ne sait pas qui vous visez exactement en faisant ceci. On parle d'Arana, mais on parle de sociétés qui vont être en difficulté ou qui sont ou qui vont être aussi en difficulté ! ... LP 40. Est-ce qu'on peut avoir un peu d'informations pour que l'on sache, nous, si on vote cette loi, à quoi on va aboutir demain ou après-demain ? Puisqu'on n'est pas là pour voter pour aujourd'hui, on est là pour voter sur deux, trois ans, au moins la durée du mandat.

Alors, c'est vrai qu'il y a des inquiétudes lorsqu'on sait qu'aujourd'hui les emprunts qui vont nous être accordés — merci, c'est très bien ! — peuvent aller jusqu'à 30 ans, 40 ans, 50 ans. C'est excellent pour l'immobilier, pour le logement ! Mais c'est vrai que la question qui se pose si on ne nous dit pas où on va, c'est que nous allons laisser un héritage derrière à nos enfants, à nos petits-enfants et à nos arrières petits-enfants puisque la garantie que nous allons apporter et le Pays va être une garantie qui va courir tout du long de l'emprunt qui sera fait par ces opérateurs. Donc, c'est un héritage que nous allons laisser derrière parce que cette obligation de mettre de l'argent de côté va aussi venir hypothéquer l'avenir de ceux qui vont nous suivre. On est obligé de le faire. Je ne dis pas que ce n'est pas bien ce qui se fait, mais je dis que l'Assemblée a peut-être besoin d'un peu plus d'informations sur ce que nous allons faire demain avec l'outil que vous nous donnez aujourd'hui. Voilà.

C'est simplement ce souci qui, aujourd'hui, nous préoccupe et c'est ce que disait ma collègue Tepuaraurii Teriitahi, c'est que sur le deuxième volet de ce projet de loi, on a quelques — mais c'est bien, on va voter pour, on l'a dit —, mais il y a quand même des préoccupations et il y a des soucis que se font certains élus ici qui nécessitent une certaine réponse parce que ce n'est pas du tout ce qui a été dit par Patricia Jennings, cela ne correspond à rien puisque vous venez de dire que c'est... Bon, il y a l'interprétation hexagonale. Hé ! Je suis *lasse*, à chaque fois on nous parle d'Hexagone. Mais parlons peut-être de ce que l'on fait ici parce que ces lois-là sont à nous ! C'est nous qui faisons ces lois et c'est pour nous qu'on fait ces lois ! Alors l'Hexagone, c'est bien, moi je veux bien, mais enfin *laissons* à César ce qui appartient à César et préoccupons-nous de ce qui appartient à Tihoni *et nous autres*.

Voilà, merci.

Le président : Merci.

Nous passons à l'examen de la loi du pays.

Article LP 1

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Avez-vous des questions, des observations, des remarques ?... Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, à notre députée, mes chaleureuses salutations. À notre population qui nous suit ce matin, mes chaleureuses salutations.*

Pour l'article 1^{er}, eh bien bien sûr que je voterai avec mes deux mains, surtout quand il s'agit d'étendre les dispositifs d'octroi d'aide aux fameuses SPL et c'est celle qui s'est battue pour que les communes de la Polynésie française puissent, puissent prétendre ouvrir des SPL. Et en connaissance de cause, pour répondre un peu à la question de mon collègue Nuihau Laurey, je pense qu'au niveau de la SPL qui existe aux *Îles sous-le-vent*, en charge de l'électricité, qui est présidée par un maire, je crois que le ministre ne pourra pas apporter de réponses pour avoir un bilan. Il faudrait poser la question au conseil d'administration qui régit la SPL « Te uira api no te mau motu ». Pour tout autant, je pense et je confirme que cela marche très bien, preuve en est que Rurutu est venue aussi dans la fameuse SPL et je crois que deux autres communes des Tuamotu de l'Ouest ont pris aussi la décision de pouvoir adhérer dans cette fameuse SPL. Un outil important au niveau du développement des communes pour pouvoir maîtriser un peu, conformément bien sûr aux compétences qui leur est dévolue.

Et donc, pour l'élue des *Îles sous-le-vent* que je suis, je soutiens et je voterai en faveur ne serait-ce que de l'article 1^{er}.

Merci.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cet article 1^{er}? S'il n'y a pas d'intervention, donc je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

Article LP 2

Le président : Je poursuis avec l'examen du deuxième article. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix le deuxième article : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 3

Le président : Au niveau de l'article 3, y a-t-il des interventions ?... S'il n'y a pas d'intervention, donc je mets aux voix l'article 3 : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 4

Le président : L'article 4, pas d'intervention ?... Donc, s'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 5

Le président : Article 5, pas d'intervention ?... Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 6

Le président : Article 6. Oui, Édouard.

M. Édouard Fritch : Monsieur le président, on peut demander au ministre de nous expliquer exactement la modification qui a été apportée puisqu'effectivement ici, on dit qu'« *au sens du présent article sont considérées comme sociétés de droit privé en difficulté* ». Parce que là, on ne va pas intervenir sur des sociétés publiques. Là, on est carrément chez le privé, on va dans des sociétés où on n'a rien à voir, on n'est pas présent... Alors j'ai besoin de comprendre. Je sais un petit peu ce que c'est mais je n'ai pas compris. Donc « *... comme sociétés de droit privé en difficulté les sociétés dont les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et celles faisant l'objet d'une procédure collective* », si la majorité a compris, je me plie ! Mais je pense qu'il faut donner des explications. Franchement, on met le pied dans les sociétés privées, là ?... Oui, eh bien moi aussi j'ai envie de balancer ma tête, mais quelles sont les limites, quelles sont les limites ?... Et pour qui on fait ? Parce qu'en fin de compte, il faut qu'on se dise la vérité ici, Monsieur le président de l'assemblée.

Le président : Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. En fin de compte, quand je lis l'intitulé de l'article 6, je ne vais pas faire comme Monsieur Fritch parce qu'il faut vraiment être Einstein pour comprendre l'intitulé de la phrase là. Je vais être plus directe puisqu'on parle de sociétés de droit privé, pour aider un peu *la population* des îles, il y a des concurrents, par exemple, qui souffrent un peu... On parle bien des sociétés de droit privé. Allez ! On va prendre le cas pour le transport interinsulaire *Air Moana* qui souffre un peu, qui a beaucoup de difficultés. Et Dieu sait que nous soutenons parce qu'au niveau des prix, de la concurrence, c'était important aussi pour nous d'avoir des billets moins chers pour les îles. Alors ma question, Monsieur le ministre ou Monsieur le Président, pour être très directe conformément à Lana Tetuanui : est-ce que, par exemple, *Air Moana* — tout le monde sait parce que nous sommes interpellés et je parle sous le contrôle de mes collègues élus des *Îles sous-le-vent* surtout — pourrait prétendre, si la loi du pays était promulguée, à ladite article 6 ? Monsieur le ministre. Un exemple parmi tant d'autres, hein. Mais pour moi, c'est le plus parlant.

M. Warren Dexter : Je vais répondre déjà à la question d'Édouard. Comment dire ?... Quand on dit « *dont les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social* », je crois que tous les experts comptables vous expliqueront mieux que moi que c'est le critère qui détermine quand une entreprise est en difficulté. Quand les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social, on considère qu'elle est dans le rouge. Donc ce n'est pas un truc qu'on a sorti du chapeau, ce sont des critères comptables que tous les professionnels du secteur connaissent.

Après, pour répondre à la question de Madame Tetuanui, effectivement l'objectif de l'intérêt général, c'est très subjectif, mais la DGAE a des critères bien arrêtés là-dessus. Vous savez par exemple qu'elle reconnaît d'intérêt général les associations. Mais je pense effectivement, puisque tu cites, Madame la sénatrice, le cas d'*Air Moana* — sans trop vouloir m'avancer — qu'on est largement dans l'intérêt général parce qu'effectivement on voit que l'arrivée d'*Air Moana* sur les lignes interinsulaires a été bénéfique à la population et à ce seul titre-là, on peut dire que c'est d'intérêt général.

Enfin, je voulais juste préciser que quand on dit ici « *sociétés privées* », dedans, il y a aussi les SEM et les SPL. Juridiquement, ce sont des sociétés privées et donc potentiellement, elles sont concernées par ces dispositions.

Merci.

Le président : *Merci.*

Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Président de la Polynésie, Monsieur le ministre, les parlementaires, *bonjour*.

Ma question est : si nous créons, nous aidons Arana, ce qui veut dire qu'il y a un besoin réel bien sûr sur le terrain, est-ce qu'on a aujourd'hui quantifié le nombre de besoins de logement social et est-ce que nous avons un programme de constructions sur le logement intermédiaire cette année et l'année qui vient ? Est-ce qu'on a chiffré tout cela ? Ce qui veut dire que le Pays apporte sa garantie sur ces logements intermédiaires, bien sûr par le biais de Arana. Et cette garantie financière, ce qui veut dire que nous allons mobiliser des crédits importants, voire 10 milliards, pour un nombre d'années. Là, on voit qu'on nous impose un nombre d'années assez long. Est-ce qu'immobiliser 10 milliards pour des projets comme le logement intermédiaire est-il rentable pour le Pays sur 50 ans, 60 ans ? Est-ce qu'on l'a déjà fait auparavant ? Est-ce que ces emprunts valent le coup d'être garantis par le Pays pour une durée aussi importante ? Quel est le bénéfice du Pays de bloquer de l'argent sur des opérations comme le logement intermédiaire ? Est-ce qu'on a un programme réel sur ce logement ?

Merci.

M. Moetai Brotherson : Je vais apporter quelques éléments de réponse.

D'abord, peut-être rassurer Édouard, il y a une commission à l'assemblée qui s'appelle la CCBF qui va voir passer devant elle toutes les demandes de garantie pour Arana. Donc, ce n'est pas comme si c'était quelque chose qui allait se faire dans le dos de l'assemblée. (*Rire.*) L'assemblée reste maîtresse de certaines décisions.

Ensuite, 50 ans, oui, mais ce ne sont pas 10 milliards qui vont rester bloqués pendant l'intégralité des 50 ans. Ça va aller de manière dégressive, au fur et à mesure que l'opération va se dérouler et que les remboursements d'Arana vont s'effectuer. Donc ces 10 % vont aller de manière dégressive. Et puis, dernière remarque, ce n'est pas très différent des 25 ans de blocage réel sur les 56 milliards des PGE.

Maintenant, pour venir sur les remarques de notre représentante des Marquises. Encore une fois, il ne faut pas confondre ce qui relève du social — social pur au sens où on l'entend ici — et ce qui relève du logement intermédiaire. Au plan social, il y a 6 000 demandes : 4 000 pour de l'habitat groupé et 2 000 pour les *logement individuel*. Nous avons voulu — parce qu'effectivement nous avons été critiques sur l'outil OPH et son utilisation par le politique — qu'un audit soit mené et puis qu'on nous présente un plan de redressement, un plan de reprise de l'OPH. C'est pour cela que nous avons suspendu un certain nombre d'AP... enfin, de soutien à l'OPH quand on est arrivé. La nouvelle direction nous a présenté ce plan de redressement, qui est satisfaisant. Ce qui fait qu'on va reprendre là les opérations d'investissement au niveau de l'OPH.

L'OPH, il faut le rappeler, n'a pas de fonds de roulement, justement à cause de la faiblesse du taux de recouvrement réel, et non nominal, des loyers. Donc, cela veut dire que quand on fait une opération à 1 milliard pour l'OPH, c'est 1 milliard qui va partir d'ici en subvention à l'OPH, qui va permettre de réaliser ces logements. À l'inverse d'Arana qui a cette capacité à la fois d'emprunt et d'accès à la défiscalisation nationale, ce que n'a pas l'OPH.

Donc ta question, c'est combien on va produire de logements intermédiaires, Arana en propre a un portefeuille de projets, de 2024 à 2028, de 366 logements. Ça, c'est le portefeuille en propre d'Arana. En plus de ça, Arana peut racheter des opérations qui sont conçues par les OLSP, donc des opérateurs complètement privés, des promoteurs privés de type OLSP, qui vont réaliser l'opération et la vendre à Arana. Donc, ça va venir se rajouter au portefeuille de logements qui seront disponibles en intermédiaire.

J'espère avoir répondu à ta question.

Le président : Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Avant de rebondir à ce qui vient d'être dit par notre Président, je veux juste corriger — je me permets, Monsieur le nouveau ministre des finances —, les SPL ne sont pas des sociétés de droit privé. Les SPL sont des sociétés publiques locales. *Ne vous retournez pas derrière ! Écoutez ce que je suis en train de vous dire*, ce ne sont pas des sociétés... En tout cas, la seule et unique SPL qui existe en Polynésie, je parle bien de SPL : Société publique locale constituée de capital que public. *Il n'y a pas de privé à l'intérieur, il n'y a que les maires qui ont un capital dedans*. O.K ? Que ce soit dit parce que *ces derniers temps*, on s'amuse un peu à jouer sur les mots.

Je lisais ce matin — petite boutade ce matin, mais par les temps qui courent avec la rentrée scolaire qui vient de se passer, cela pourrait servir à votre voisin de gauche, Monsieur le ministre des finances — la citation d'une enseignante : « Les parents éduquent, les enseignants instruisent. » C'est pas mal, hein, c'est pas mal...

Monsieur le Président, *ma question, par rapport à ces établissements comme Arana, j'entends* — enfin, je suis un peu en forme quand je suis revenue un peu sur les bancs de cette assemblée — logement social, l'OPH c'est bien clair — il faut « appeler un chat un chat ». Il y a Tahiti où l'OPH construit des immeubles et puis mettre en location. Je parle du social. On va dans les îles, pour ceux encore qui ont de la chance d'avoir un bout de terrain, *ils prennent leur courage à deux mains pour faire leur permis de construire, et ils sont propriétaires de leur parcelle ; et une fois prêt, ils se rendent à l'OPH pour constituer leur dossier*, pour espérer au moins avoir une maison. Je parle du social.

Ma question : je reste toujours dans les îles et vous le savez, je ne vous apprends rien, il y a de plus en plus de jeunes ménages qui rentrent ou qui ont pris la décision — parce qu'*il y a trop de monde sur votre île ici, vraiment trop, et c'est très cher ici, et il y a beaucoup trop de dépenses ici* — de partir, d'aller faire ou bâtir leur foyer dans les îles. On voit bien ça, ce phénomène aux *Îles sous-le-vent*, mais quelque part ils sont bloqués aussi sur la cherté. Des opérateurs que vous venez de citer, enfin, j'ai beau cherché, retourné et voir, cela n'existe pratiquement pas dans nos archipels. Sauf s'il y en a chez *Monsieur le maire de* Tatakoto, il me dira peut-être. Mais en tout cas à Raiatea où il y a de plus en plus de monde qui veut venir s'installer chez nous, il n'y en a pas. Ma question : *quel est votre avis concernant les jeunes ménages qui travaillent ou qui n'ont rien qui rentre dans le foyer afin de les accompagner au mieux ? Car, leur souhait est de ne pas rentrer dans la catégorie sociale mais au moins de bâtir*, mais il faut quand même qu'on les soutienne.

Parce qu'il y a aussi une autre inconnue — mais ce n'est pas une inconnue —, la réticence des banques aujourd'hui dans ce pays. Il ne faut surtout pas s'appeler Tetuanui, surtout pas. Peut-être s'appeler, je ne sais pas moi, Brotherson ou, je n'en sais rien... Temaru peut-être, ça passerait mieux dans les banques, mais c'est une réalité ça.

Et j'ai une pensée pour cette catégorie de ménage, ce peut être un instit avec une épouse qui ne travaille pas, vous connaissez les niveaux de rémunérations. Moi j'ai une pensée pour eux. Quelle est votre position, Monsieur le Président ? *Je ne plaisante pas* parce que c'est une réalité aussi.

M. Moetai Brotherson : *Personne n'insinue que vous plaisantiez. Cependant, vous vous trompez car* une OLSP, enfin une opération de type Arana, il y en a une à Bora-Bora qui est en cours. Et il y a des OLSP en cours de demande d'agrément sur Raiatea, voilà. Donc ces dispositifs dont on parle, ils ne sont pas réservés à Tahiti. J'espère qu'un jour il y en aura dans les autres archipels, mais ce n'est pas cantonné à Tahiti, donc on n'est pas là pour simplement réserver ce dispositif aux gens de Tahiti.

Maintenant pour l'accession à la propriété, Brotherson il est locataire à Faa'a. Il paye son loyer tous les mois, il n'est pas propriétaire.

Le président : Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Là, *on commence à aller dans la plaisanterie*, parce que *ce que je viens de dire* par rapport au nom, c'est par rapport à la réticence des banques. Il faut bien écouter, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit, parce que *je ne vais pas tarder à perdre patience. Nous sommes encore dans de paisibles dispositions car nous sommes face à un problème.* Je vous prends aux mots, Monsieur le Président, puisque vous dites qu'il y a des OLSP, des organismes qui font cela à Bora peut-être, et je vais poser la question à *Monsieur le maire de* Bora-Bora.

Mais si c'est le cas à Raiatea, puisqu'ils pourront prétendre la garanti des pays, proposition : ne pourrait-on pas mettre dans le cahier des charges peut-être — ou je ne dirai pas —, leur obliger à faire de la publicité pour que, quand même, nos jeunes ménages qui veulent et qui pourraient prétendre à avoir ces logements-là soient au courant ?

Enfin je n'ai jamais décollé de Raiatea, j'apprends ! Je ne viendrai pas frapper, je parle pour ceux qui ont besoin de logement, il faudrait peut-être un peu plus de communication. Tant mieux si vous dites que cela existe aujourd'hui, c'est tout ce que je voulais dire.

Le président : Merci, donc je propose...

M. Moetai Brotherson : Je ne suis pas en train de te *berner*. Si je suis locataire à Faa'a, c'est parce que tout Brotherson que je suis, si je vais demander un prêt à la banque pour acheter un terrain à Pamatai, *on ne me l'accordera pas. Ce n'est pas une plaisanterie*, tu comprends ?

Maintenant, à Bora-Bora c'est une opération concrète il y a 20 logements qui sont dans le portefeuille Arana, qui vont être déployés sur Bora-Bora.

Sur Raiatea, pourquoi ils ne font pas de publicité ? Parce qu'ils ne sont pas encore agréés, il faut *peut-être attendre que l'on nous donne l'autorisation « vous pouvez y aller », ah, là on pourra faire de la* publicité.

Le président : Merci. Je pense qu'on a fait le tour. Warren.

M. Warren Dexter : Juste, Madame la sénatrice — bon, c'est un détail, mais — je crois qu'il y a une confusion entre nous sur les SPL. SPL, c'est une société anonyme composée de personnes publiques.

Cette société anonyme, c'est bien une société de droit privé, même si elle est composée de personnes publiques. Ça seulement, *merci*.

Le président : Merci. Donc je propose de mettre aux voix la LP 6. Même vote ? Bien, même vote, adopté.

Article LP 7

Le président : Article LP 7, pas de discussion ? Pas de remarque, pas d'observation ? Même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 8

Le président : Article LP 8, Tepua.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui, merci Monsieur le président.

Effectivement, je reviens sur des petites questions que j'avais sous-tendues dans mon intervention.

Avec les programmes justement de logements intermédiaires financés avec la garantie du Pays, y a-t-il une accession à la propriété ? Les bénéficiaires pourront-ils accéder à la propriété de leurs logements ou seront-ils locataire à vie ?

Ensuite, on avait parlé des 10 milliards, donc on cite nous les 10 milliards, ce n'est pas dans le texte évidemment, mais cela a été dit en commission puisqu'on avait demandé au ministre du moment quelle était la limite de garantie que le Pays pouvait donner, et il nous avait parlé de 10 milliards (donc 5 opérateurs fois 2 milliards). Donc là aussi je m'interrogeais, comment détermine-t-on justement le curseur de possibilité du Pays ? Qu'a motivé cette réponse ? C'est vraiment pour comprendre, pourquoi est-on arrivé à 10 milliards ?

Et puis j'en profite, puisque dans mon intervention aussi, j'avais parlé justement de ce recouvrement. Merci de bien m'avoir expliqué la différence entre les deux taux — finalement on parlait de la même chose —, mais à savoir justement qu'aujourd'hui, au vu de ce recouvrement et en assumant effectivement la politique de l'époque qui était une politique finalement de laisser faire et de ne pas aller chercher — il faut le dire, cela a été dit par votre conseiller technique —, mais aujourd'hui, quelle est la politique du gouvernement par rapport à ces recouvrements de loyers impayés ? Est-ce un durcissement ou reste-t-on dans la même politique sociale en fait, de compréhension ? Je ne condamne pas cela mais c'est juste de savoir aujourd'hui ce qu'on fait. Veut-on augmenter le taux de recouvrement ? Si oui, comment ? Si non, qu'en est-il ? Merci.

M. Moetai Brotherson : D'abord, tout de même sur le bilan de l'équipe précédente, c'est non seulement on n'allait pas chercher les loyers, mais on ne facturait même pas. C'est quand même assez hallucinant. On n'a oublié de facturer pour 207 875 297 F CFP d'eau potable et pour 108 803 216 F CFP d'eaux usées, c'est quand même extraordinaire ! Et puis un jour, donc nous quand on arrive, on réveille un peu les gens et du coup, il y a des personnes qui reçoivent des factures de 2 millions d'eau, 2 millions de ci, parce que de 2019 à 2022, on a juste oublié de les facturer. C'est quand même hallucinant !

Donc voilà, c'est pour la petite histoire, petite histoire à 300 et quelques millions quand même. Donc oui, aujourd'hui il s'agit d'augmenter le taux de recouvrement, il ne s'agit pas de mettre les gens dehors. Parce que dans ces personnes qui n'ont pas payé leurs loyers, il y en a, il aurait suffi qu'ils reçoivent plus souvent la visite des agents de l'OPH pour lui dire « *Monsieur, veuillez ne pas oublier votre loyer* », ils auraient payé. Donc c'est une question d'approche sur le recouvrement aussi, là-dessus, c'est sur ce management du recouvrement qu'on compte, non pas pour aller mettre les gens dehors, mais pour les inciter à payer plus, voilà. Et surtout ne pas oublier de facturer 308 millions — enfin je ne sais pas.

Le président : Oui, Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Je n'arrive pas à cerner votre dernière réponse, Président. Quand on parle OPH, de loyer O.K., compétence du pays, logement, opérateur OPH. Mais quand j'entends ici parler de factures impayées d'eau, assainissement — je suis en train de me retourner, enfin il n'y a pas de lotissement OPH à Tumara'a, enfin il n'y en a peut-être à Papeete —, *cela est du ressort des maires, si je ne me trompe pas, si je ne me trompe pas* ! Je ne vois pas ce que viennent faire les impayés d'eau ou de traitement — encore de logement oui, il y a peut-être eu de la mauvaise volonté. *Comme vous le dites toujours*, dans ce pays, l'administration tue, nous tue. *Mais qui sont payés à la fin du mois ? C'est de leur responsabilité. Probablement*, il y a des efforts à faire là, je le conçois, je le conçois, *mais courage*.

Par contre, je reviens toujours aux opérateurs privés dans les archipels, *mais je demanderai évidemment au maire de Bora-Bora* parce qu'on apprend *qu'il y en a à Bora-Bora, qu'il y en a à Raiatea*. Il serait peut-être intéressant, parce que *ce qui m'intrigue, c'est que nous venons de discuter tous les deux*, on n'est pas au courant *qui sont ces personnes qui viennent bâtir ces logements. Et ce qui m'inquiète le plus, une fois construits, ils seront déjà attribués pour que d'autres personnes y logent alors que nos enfants se plaignent toujours car ils cherchent un moyen de trouver un foyer*.

D'où une proposition que je vous avais dit Monsieur le Président, il faudrait peut-être mettre une petite clause en terme toujours de communication, que les gens quand même du pays, du « bled » comme on dit en « vieux français », soient quand même au courant qu'il y a des opérations surtout au niveau du logement. En plus, *notre chère politique dit que « nous sommes les souverains chez nous » — je regarde du coin de l'œil le maire de Faa'a. On dirait bien pourtant, à mon sens, que nous encourageons la venue des étrangers sur notre territoire. Ce n'est qu'un avis, ce n'est qu'un avis.* Mais je pense qu'il faut mettre une clause, au moins informer. *Une fois l'agrément obtenu, communiquez l'information qu'il y en a Uturoa ou ailleurs. Il ne faudrait que l'on dise que l'on n'a pas prévenu, là on sursaute tous les deux, là. Ah je suis bien contente tient, je vais aller alors faire mon enquête, c'est qui et c'est où, pour l'annoncer aux jeunes qui trouvent les propriétés foncières trop chères, « essayez d'aller vers..., cela pourrait être une solution ». Voilà.*

M. Moetai Brotherson : Je comprends qu'il n'y ait pas de lotissement OPH à Tumara'a et que c'est peut-être pour ça que tu ignores que dans certains lotissements, et notamment ceux où il n'y a pas eu la facturation, c'est des réseaux d'eaux privés, des réseaux d'eaux de l'OPH. C'est pour ça que c'est l'OPH qui facture et c'est inclus dans le loyer.

Et juste pour rappel, ce fait de ne pas facturer... Enfin, je ne sais pas, il y en a peut-être parmi vous dans le CA de l'OPH de 2019 à 2022. Moi je n'y étais pas, mais cela s'appelle un délit de concussion de ne pas facturer.

Le président : *Oui, merci de veiller au ton que l'on emploie par rapport à notre voix au risque que les uns et les autres n'entament des poursuites judiciaires. Soyons toujours respectueux.*

Y a-t-il d'autres interventions ? Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Oui Monsieur le président, je relance parce que j'ai pas mal de question pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse puisque c'est la troisième fois que je pose la question : est-ce qu'avec le programme de logements intermédiaires, il y a une accession à la propriété ? Est-ce que les personnes ont accès à la propriété ? Ensuite, combien de logement intermédiaire prévoit-on de construire ; enfin, dans quel délai ? Éventuellement, est-ce qu'il y a déjà un plan ? Et puis aussi, j'avais posé la question sur les 10 milliards, comment est-ce qu'on était arrivé à déterminer ce montant possible de garantie du Pays à hauteur de 10 milliards ?

Et puis pour la facturation, vous me donnez des chiffres qui sont très précis, Monsieur le Président, mais la question qui m'est venue à l'esprit c'est : est-ce le ministre du logement qui s'occupe de la facturation de l'eau et des eaux usées ? Enfin je veux dire, à un moment donné, j'entends que vous dites aussi que finalement, c'est l'OPH qui n'a pas fait son travail pour aller relancer les locataires. Après, pour faire du terrain aussi, je pense qu'il y en a qu'on a souvent relancé, mais on est aussi dans une philosophie où certains considèrent que parce que les autres n'ont pas payé, je ne vois pas pourquoi je vais payer. Nous à Paea, on a eu ce cas bien concret de quelqu'un qui a même demandé le remboursement de ce qu'il avait payé parce que tous les autres n'avaient pas payé.

Donc en fait, à un moment donné oui, il y a une responsabilisation, alors comment faire ? Dans nos communes, on a tous ces problèmes de recouvrement. Ce n'est pas évident et c'est accentué un peu plus encore quand la situation économique n'est pas bonne. Évidemment, il y a aussi une réalité, mais c'est effectivement une vraie question. Voilà, merci.

Le président : Monsieur Temaru.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Mes salutations pour notre rencontre en cette matinée. Aux membres du gouvernement, Monsieur le président de l'assemblée, chers ministres, chers élus.*

Je voudrais demander à notre sénatrice : j'ai bien entendu vos propos « à mon sens, c'est d'autres qui y logent », est-ce bien cela ? Je me suis alors demandé si c'étaient des singes qui y vivaient. Pouvez-vous préciser qui sont ces autres qui y habitent ?

Le président : Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : *Non, merci bien, Monsieur le maire de Faa'a.*

Je fonde mes propos sur ce dont j'ai été témoin. Nous venons de discuter avec le maire de Bora-Bora et cela va un peu... je propose au Président du pays : logement social, attribution, il y a une commission, normale. Le Pays soutien, fond public, soutien. Logements intermédiaires, ne pourrait-on pas aussi prévoir une commission à partir du moment où le Pays vient quand même soutenir ?

Pour répondre alors à la question de Monsieur le maire de Faa'a, et lorsque je dis que quand ces logements seront construits, nos enfants constateront qu'ils seront déjà occupés, certains auront été vendus.

S'ils sont construits à Raiatea ou à Bora Bora, il serait convenable de privilégier les natifs de Bora Bora ou de Raiatea, même si le mari est des Marquises ou la femme des Tuamotu mais qu'ils vivent sur Raiatea, ils sont tout de même à la recherche d'un logement. C'est cela l'idée ! Mais il ne faudrait pas, une fois construit, que la plupart des résidents soit les fils et filles d'untel qui ont les moyens et qui, par conséquent, pourront se le payer, alors que nos propres administrés seraient encore à la recherche d'une habitation.

Je n'irai pas voir ce qui se passe à l'extérieur du côté des étrangers, je regarde avant tout ici chez nous. Qu'il y ait évidemment quand même une priorité pour les demandeurs de logement de la commune où sont bâtis, où il y a des opérations de logements intermédiaires, on s'entend ?

Pourquoi ne pas proposer une commission aussi, Monsieur le Président ? C'est une proposition, vous constituez la majorité, la décision vous revient.

M. Moetai Brotherson : *Merci bien pour ces questions.*

Madame la sénatrice, je vous l'affirme à moins que je ne me trompe, à l'OPH, il y a une commission que l'on appelle « commission de l'attribution » où les maires sont invités à participer à cette commission d'attribution. Il en est de même pour Arana, il y a une commission d'attribution où le maire de la commune à voix délibérative, c'est déjà prévu.

Voilà, maintenant je vais quand même répondre à Tepuaraurii qui attend depuis tout à l'heure.

J'avais répondu en partie à ta question sur le programme en matière de logements intermédiaires pour répondre à notre élu des Marquises puisqu'il y a dans le portefeuille de projet interne Arana, 366 logements qui sont planifiés de 2024 à 2028. Il y en a à Faa'a, à Bora Bora, aux Marquises, à Papeete, à Punaauia et à Pirae. Il n'y a pas à Huahine, ce n'est pas normal. *(Intervention inaudible de Madame Lana Tetuanui)* Mais pas encore puisqu'ils sont encore en cours d'agrément (rires), attendez un peu, ne soyez pas impatiente. Donc ça, c'est le portefeuille de projet propre de Arana auquel vont venir s'ajouter des opérations qui vont pouvoir racheter à des OLSP qui satisferont aux conditions.

Maintenant sur ta question sur l'accession à la propriété. D'abord, il faut quand même rappeler que le problème de base, c'est d'abord le logement. On veut tous être propriétaires, moi y compris, je suis toujours locataire. Peut-être que je pourrais... non, je ne suis pas sûr d'être éligible à Arana, mais bon, ce n'est pas grave. Arana dispose de plusieurs mécanismes, ce qui est sûr c'est que le mécanisme dont on parle là avec les financements Caisse des dépôts avec garantie du Pays ne visent pas à l'accession à la propriété pour des raisons de rentabilité. C'est aussi pour ces raisons-là que l'on parle bien de

logements intermédiaires, parce que pour être éligible à un logement Arana, il faut être en capacité de payer les loyers qui ne sont pas les mêmes que dans un lotissement OPH.

Mais à côté de cela, Arana a d'autres possibilités de financements plus classique. Sur ces opérations avec ces mécanismes de financement plus classique, donc en dehors du périmètre Caisse des dépôts avec garantie du Pays, il y a des programmes d'accession à la propriété. J'espère avoir répondu à ta question ?

Après sur la définition du montant des 10 milliards, pourquoi 10 milliards ? Pourquoi pas 9 ? Pourquoi pas 11 ? Je laisserai le ministre des finances te répondre. Je n'ai pas oublié une de tes questions ? O.K.

Le président : Oui.

M^{me} Lana Tetuanui : Non, je saisis au vol, je prends au mot Monsieur le Président. *Je viens de demander aux maires* — il y en a deux, là, autour de moi — sur ce que vous venez de dire. Malheureusement, peut-être que vous n'êtes pas au courant, les *maires* ne sont pas dans la commission d'attribution des logements.

Et comme je vous prends aux mots, il serait peut-être normal, pour ne pas dire presque obligé, au moins d'inviter les maires quand il y a des dossiers dans leur commune. Parce que pour instruire les dossiers, tout se passe quand même dans les mairies. Il faut quand même aller retirer actes de naissance, certificats de résidence et tout le reste. Et puis la plupart du temps, *ces personnes vont à la rencontre des maires. Monsieur le ministre, il faut que vous disiez au ministre en charge de l'OPH d'inviter les maires à délibérer, que l'on demande leur avis,* parce qu'apparemment non, ce n'est pas le cas de ce que vous venez de dire.

Et je réitère ma demande, intermédiaires, *il faudrait établir une* commission, *puis mettre dans un...* comme c'est à la mode, *puis tirer au sort* par numéro *et le chanceux sera tiré au sort*. Apparemment, c'est à la mode ça, *on met seulement*, comme le bingo, dans un truc, on tourne et puis on tire un numéro, il faut avoir de la chance quoi. *Voilà.*

Le président : *Voilà, merci bien.*

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Monsieur le président !*

À une époque, les maires faisaient partie de la commission d'attribution de logements et on attribuait un nombre de logements à la commune où était bâti le logement social. Ce dispositif est-il toujours d'actualité ? Car on ne peut pas attribuer les logements à Raiatea exclusivement pour ceux de Raiatea, car ce sont les deniers du peuple. Ainsi, ceux des Australes, des Marquises ou d'ailleurs peuvent aussi en bénéficier. Mais il conviendrait que les maires y soient impliqués et que la commune dispose d'une part. Je sais que c'était ce qui se faisait à l'époque.

Le président : Teraiarue.

M. Tevahiarui Teraiarue : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous, mes chaleureuses salutations pour notre rencontre en ce jour.*

En ma qualité de membre de la CAL de l'OPH, je voudrais vous affirmer, Madame la sénatrice, que lorsqu'une aide est attribuée à une commune concernant des logements, le maire est effectivement invité à cette commission. Je confirme bien que les maires y sont conviés, merci.

Le président : *Merci. Monsieur le Président.*

M. Moetai Brotherson : Je voulais juste redire ce que vient de dire notre représentant de Taha'a. Le règlement de l'OPH n'a pas changé à ce niveau-là, les *maires*, pour de l'habitat collectif, sont toujours

conviés aux commissions de l'attribution. C'est un peu différent pour les *maisons*, puisque les *maisons*, cela dépend aussi de l'individu, de sa situation de propriétaire ou pas, par rapport au terrain sur lequel il veut ériger *sa maison*. Mais en tout cas, pour tout ce qui est collectif, les *maires* sont conviés à la commission de l'attribution de l'OPH.

Et pour Arana c'est, je dirais, encore mieux puisqu'ils ne sont pas simplement conviés, ils sont systématiquement inclus et ils ont voix délibératives. On ne peut pas faire plus.

Alors maintenant, quand une opération est en 2025, c'est normal que le *maire* ne soit pas encore sollicité, ce qui est le cas sur Bora, c'est une opération 2025.

Le président : Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du pays, chers ministres, à toutes et à tous, bonjour.*

Merci bien, Monsieur le président, de cette réponse. S'agissant des logements dits « lotissements collectifs », je n'ai rien à redire. Mais pourrait-on, pour les demandes concernant la cellule de l'OPH qui s'occupe des logements individuels, convier aussi les maires ? Car certaines demandes de nos administrés parviennent à l'OPH sans que nous soyons consultés. Il serait aussi bien de nous inviter.

Voilà, merci.

M. Moetai Brotherson : En tout cas, en ce qui concerne les OLSP et Arana, je pense que vous pouvez interroger Cathy qui est membre de cette commission, qui pourra vous dire comment ça se passait pour les OLSP, si jamais vous ne croyez pas ce que je dis. C'est bien prévu dans les statuts.

Ta demande précise, c'est pour les maisons. Mais peux-tu préciser le sens de ta demande ? Moi je suis un individu, j'ai un bout de terrain sur lequel je voudrais solliciter *une maison* OPH. C'est mon terrain, ce n'est pas le terrain de la mairie. Donc qu'elle va être l'intervention du maire ? Enfin je ne suis pas en train de remettre en cause, j'essaie de comprendre.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le Président.*

Souvent, ces propriétaires terriens s'approchent de nous en demandant « Madame la maire, nous voulons bâtir, pouvez-vous nous aider ? » Aucun souci, on aide pour faire la demande auprès de cette cellule de l'OPH. Ensuite, quand leur demande est bien renseignée, il faudra attendre que la commission se réunisse.

Et souvent, des questions émergent et nous pouvons aider en les posant à ces commissions qui délibèrent — ce peut donc être des questions. Aussi, nous pouvons donner des informations pertinentes pour insister sur le fait de les aider puisque nous sommes les mieux au fait de leur situation. On peut les aider de la sorte, c'est dans cet ordre d'idée, pour faire aboutir leurs demandes, c'est tout.

M. Moetai Brotherson : *Je comprends, merci.*

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Je préfère l'intervention de notre président et patriarche. C'est un homme mûr, le patriarche a parlé, mon avis rejoint le sien dans sa dernière intervention. Car je voudrais simplement dire au maire de Tiva que je suis entourée de maires, il y en a deux. Et ces derniers insistent pour dire que non, nous ne sommes pas conviés ! Nous ne sommes plus conviés ! Nous ne faisons que constater qu'untel ou untel a obtenu le sien. Cela fait penser aux accusations qui allaient bon train, que nous avons politisé ces aides.*

C'est pour cela que je dis que je préfère soutenir l'intervention de notre président et patriarche, car ce serait juste ! Tout comme tu posais la question, un peu mesquine aussi ta question Président « où est le maire ? », « qu'est-ce que le maire vient voir ? » Or malheureusement, même si on a une belle, ou une sénatrice, peut être élue de l'assemblée dans la commune, ce n'est pas possible. Les gens iront malgré tout rencontrer les maires ! « Madame la maire, j'aimerais avoir du matériel de construction, j'aimerais bâtir une maison. Aidez-moi s'il-vous-plaît pour... » pour le permis de construire d'abord puis, « Madame la maire, pouvez-vous... » Le maire n'a pas pouvoir dessus, tout ce qu'il fait, c'est d'envoyer le dossier et d'attendre la commission.

C'est à ce moment, c'est à ce moment-là, parce que ces systèmes tant décriés, tant d'années. De mon point de vue, depuis un an, c'est pire. Si tu es bien copine avec untel qui siège là-bas, on le fera de toute façon. Et ceux qui sont vraiment dans la nécessité qui vont à la rencontre de nos élus... Voilà, c'est légitime quand même la présence des élus. Peut-être pas à voix délibérative, mais au moins pour apporter peut-être des réponses sur la nécessité ou bien sur la perte de temps. Parce que qui dans ce pays connaît mieux que quiconque ses administrés ? Ce n'est pas un gars de Tiva qui connaît la configuration de la commune de Tapu ou de Tumaraa ! Enfin à titre d'exemple.

On veut poser la question sur un individu qui habite au fin fond de la vallée, allez de Hanatetena. Nous allons donc aller interroger l' élu qui représente l'assemblée, qui n'est pas de Tahuata : « Tu connais un tel, un tel ? » La logique, nous allons évidemment interroger le maire : « eh, Monsieur le maire, c'est possible ? » C'est pour ça que je réinsiste, la légitimité de la place des élus. Et encore là, on est que sur le logement, tout à l'heure, nous irons sur le domaine public maritime et tout le reste ! Parce qu'il faut assumer ce qu'on dit ici. Tout le monde nous écoute, il faut donc assumer ce qu'on dit. C'est pour cette raison que je parlais de la voix de la sagesse qui est là-bas au bout, c'est ce que je préfère entendre ce matin.

Le président : Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Bonjour à toutes et à tous ce matin. Merci bien pour ces échanges.*

Le problème de ce pays, c'est qu'il n'y a rien que l'on fasse sans qu'il n'y ait ce besoin d'y inscrire notre nom. Il n'y a rien que nous fassions pour aider les gens, sans y afficher notre couleur. En effet, l'aide n'a ni odeur ni couleur. L'aide est destinée à redresser et à sauver les gens. L'aide ne sert pas à politiser. Si la construction de logements et l'aide accordée à la population sont politisées, nous sommes dans l'erreur. C'est une erreur.

L'argent utilisé pour la construction de logements en faveur de la population n'appartient ni au Tavini, ni au Tapura, et ni à un quelconque autre parti politique ; il appartient à la population. Les logements sont destinés à la population. Arrêtons de politiser ces actions, arrêtons les discours politiques, c'est néfaste, c'est la raison pour laquelle notre peuple se meurt.

Mais si dans cet article, il y a quelques failles au niveau de sa rédaction, nous pourrions l'améliorer et le rectifier plus tard. Je crois que cette filiale d'Arana, au moment de notre entrée ici, était déjà en activité. Ce n'est pas nous qui l'avons créée. Je suis étonné que ceux qui ont créé cette filiale ne sachent pas ce que c'est. Voilà mon avis. Arrêtons, arrêtons de politiser nos aides à la construction de logements pour la population.

Il y a également cette commission d'attribution des terres agricoles où les maires sont conviés. Cette commission a eu lieu cette semaine et aucun maire ne s'est présenté. Les terres de Raiatea ont été attribuées et aucun maire ne s'est présenté. Les terres de Papara à Atimaono ont été attribuées et aucun maire ne s'est également présenté. Quand se présenteront-ils ? Les convocations sont envoyées. Et ce genre de situation ne date pas d'aujourd'hui, mais de fort bien longtemps. Concernant l'idée que les maires devraient vraiment se présenter aux réunions, je suis totalement de cet avis.

C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

Le président : *Merci.*

Hamblin.

M. Ueva Hamblin : *Non, que l'amour règne en ce moment de rencontre aujourd'hui.*

Juste pour apaiser nos esprits. Au début de cette année, une commission d'attribution des logements a eu lieu concernant un lotissement de Tautira. Le maire a été convié mais c'est son adjoint qui s'est présenté. Le 9 octobre aura lieu une autre commission d'attribution des logements. Hier, le maire a reçu sa convocation. Je suis étonné que vous ne les receviez pas. Les maires sont conviés.

Voilà. Merci bien.

Le président : Teraiarue, Teagai ?

M. Ernest Teagai : *Recevez mes salutations.*

J'ai vu que nous sommes, avec le maire de Rangiroa les seuls maires des Tuamotu présents, notre collègue Yseult étant absente. J'ai l'impression que ce sujet sur lequel nous discutons est en train de s'envenimer. Je me suis dit que j'en avais marre d'écouter et qu'il fallait que j'intervienne.

Pourquoi ? Ce dont nous sommes en train de discuter, je ne vois aucun problème. En revanche, ce que nous attendons, nous, habitants des Tuamotu, — car lors des dernières années qui se sont écoulées, on a politisé les habitants des Tuamotu — ce sont ces logements qui ont été payés mais qui n'ont pas encore été construits. De plus, il y a ces habitants des Tuamotu qui ont été politisés et pour lesquels les arrêtés n'ont pas encore été votés et qui ont payé. Il n'y a aucun arrêté.

On leur a fait payer ! C'est ce que nous devons examiner en priorité. Nos administrés en difficulté ont versé presque 100 000 F CFP à l'OPH, et il n'y a aucun arrêté. Comment faire pour ces logements ? Comment gérons-nous la situation de ces personnes qui ont payé cette somme d'argent ? Je ne veux pas vous le cacher, mais lors de notre tournée pour la campagne politique, des administrés sont venus à notre rencontre avec leurs récépissés comme preuve qu'ils ont payé le logement, mais il n'y a toujours aucun arrêté. Nous leur avons répondu : « c'est interdit par la loi. ». Ils ont rétorqué : « non, ce n'est pas interdit par la loi, parce que nous avons payé, voici notre récépissé. »

Messieurs les présidents, nous devrions peut-être nous préoccuper tout d'abord de ces habitants des Tuamotu qui attendent impatiemment leurs logements. Ils ont payé et ont leur arrêté, c'est réglé, mais toujours pas de logement. Dans les commissions de l'OPH, les maires des Tuamotu n'ont peut-être pas été conviés ?! Si les maires sont conviés, O.K. Par contre, nous concernant, personne n'a été convoqué. Nous n'avons jamais été conviés.

Je reviens sur les propos de notre sénatrice. En effet, admettons qu'un logement me revienne mais que ce soit le maire de Makemo qui aille parler pour moi, est-ce convenable ? Non, conviez-moi parce que cela concerne mes administrés. Vous devez convier notre collègue et maire de Rangiroa Tahuhu lorsqu'il s'agit de ses administrés. C'est logique ! C'est pourquoi, je me devais, étant donné que cela prenait une tournure..., d'exprimer mon avis maintenant. Il faut revoir les logements qui ont été payés par les habitants des Tuamotu et pour lesquels il n'y a aucun arrêté ! Comment ? Et quant à ceux qui ont payé et qui ont un arrêté, comment faire ? Quelles sont les explications et les réponses ?

Merci.

Le président : *Voilà. Il n'y a pas d'autres interventions sur cet article ? Je donne la parole au gouvernement et ensuite nous passerons au vote.*

M. Moetai Brotherson : Je crois qu'à un moment donné, il faut être un peu sérieux ! Le règlement de l'OPH ça a été écrit, à votre époque. Dans ce règlement, c'est bien précisé que c'est le *maire* de la commune qui est convié, après s'il ne vient pas, *comment pouvons-nous y faire ?* On va être précis. Depuis qu'on est arrivé, il y a eu deux commissions d'attribution : une pour Tautira et une pour Timiona. Le maire de la commune de Pirae n'est pas venu et, le jour de l'attribution, de l'inauguration du lotissement en question, c'est une de ses adjointes qui est venue, *c'est la dispute*, parce qu'on n'a pas donné à *un tel*, on a donné à *un tel*. Il fallait *alors* venir à la commission. Sinon, après, il ne faut pas *alors* venir *râler*. Trois fois, il a été invité.

Sur ce dont parle notre représentant des Tuamotu, ce ne sont que des dossiers qui datent d'avant notre arrivée, qu'on est en train de dépoussiérer là. À un moment donné, il faut être sérieux ! Il faut être sérieux ! C'est des dossiers sérieux qu'on a là !

Et Madame la sénatrice qui ne pouvez ignorer la loi, les faits que vous insinuez ce sont des faits pénalement répréhensibles. Donc à un moment donné, il faut arrêter de chalala, il faut porter plainte.

Le président : *Merci*.

On va mettre aux voix la LP 8. Qui est pour ? Même vote ? Même vote. Adopté.

Article LP 9

Le président : LP 9, la discussion est ouverte.

Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je ne dirai pas un rappel au règlement. Mais est-ce que vous pouvez être plus précis, Monsieur le Président, de ce que vous venez de dire là dans mes propos, des insinuations ? Hormis le délit si vous voulez qu'on parle un peu, qu'on emploie le langage judiciaire, hormis le délit de concussion que vous avez prononcé, mais dans mes propos des insinuations, je ne comprends pas ce que vous venez de dire là ! En plus, vous m'interpellez directement là. Vous pouvez être plus précis ?

M. Moetai Brotherson : Je vais être très précis. Dans vos propos, vous avez insinué de manière claire que, depuis que nous sommes là, les attributions de logements sont faites sur l'appui de représentants de la majorité. Vous l'avez dit en *tahitien*. Ça, c'est ça qui est pénalement répréhensible. Donc si vous êtes sûre de ce que vous avancez il ne faut pas juste le dire, il faut porter plainte.

M^{me} Lana Tetuanui : Monsieur le Président !

Le président : Madame la sénatrice.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, parce que Monsieur Moetai Brotherson, mais avec tout le respect que je vous dois, si vous avez l'art de reprendre à vos comptes et de faire dire aux autres ce que les autres n'ont pas dit, à charge à vous de ce que vous dites. Je crois avoir été très claire et l'intervention de Monsieur Teagai a conforté justement la pensée que j'avais. Il ne faut pas me faire dire... Il faut faire attention aussi. Ce n'est pas une histoire de porter plainte. C'est juste une histoire de constat de ce qui se passe dans ce pays ! Je réclame depuis tout à l'heure, confortée par l'interrogation de notre *maire de* Faa'a, la légitimité des élus communaux, du maire ou peut-être de son représentant dans les décisions d'attribution. Après, celui qui ne vient pas, c'est sa responsabilité ! Le maire Teagai vient lui-même de confirmer, il est dans votre majorité ! Ils n'ont jamais été conviés. Eh bien, voilà une réalité ! Je n'invente rien, il le dit lui-même. Vous venez de préciser depuis que vous êtes arrivés, deux commissions.

Pour en revenir aux archipels, tiens, vous pouvez me répondre ? Il y a eu combien de commission alors depuis que vous êtes arrivés ? Surtout que le représentant de l'assemblée qui siège dans la commission d'attribution vient lui-même de dire publiquement que les maires ont été invités. Alors à combien de commissions ? Il y a eu combien de commissions pour rester sur les commissions d'attribution des îles ?

Il faut faire attention aussi à ce qu'on dit ! Parce que s'il y a eu des commissions où il y a eu des maires des archipels et je reste pour les archipels qui ont été invités donnez-moi des dates ! Je veux des dates. Il ne faut pas dire n'importe quoi ! Il faut faire attention à ce qu'on dit ! Monsieur le maire de Tautira, je suis aussi, vous avez raison. Je sais parfaitement que nous envoyons des invitations et c'est exactement ce qu'il faut faire. Mais, s'ils ne se présentent pas, qu'ils ne viennent pas se plaindre après. En revanche, ce que j'ai dit, et ce que je vis dans les îles, c'est que nous ne sommes pas toujours convoqués. Monsieur le maire de Tatakoto peut vous le confirmer.

C'est ce que nous vous demandons humblement, ce n'est pas une critique. Vous avez raison, Tapati, en disant qu'il ne fallait pas politiser les aides. Il s'agit d'une humble demande : que vous aimiez ou non un maire, celui-ci vous reçoit, et cela ne doit pas dépendre de la couleur politique ! Quand avez-vous convié les maires ? Il faut arrêter aussi de dire n'importe quoi ! Je préfère ces représentants qui admettent avoir été conviés mais qui ne se sont pas présentés, et je les remercie. Tant pis évidemment pour les absents, les absents ont toujours torts.

Il faut faire attention aussi, il ne faut pas me faire dire ce que je n'ai pas dit parce que moi j'ai toujours assumé mes propos. Ne t'inquiète pas, Monsieur le Président, j'ai toujours assumé. Moi, je retiens en langage judiciaire aujourd'hui « délit de concussion ». Ce n'est pas mal, ce n'est pas mal. Mais je pense que, en tout cas pour moi, la parenthèse, je sais, j'assume exactement ce que j'ai dit. Je ne vais pas aller porter plainte. Je ne vais pas m'amuser à porter plainte. On est là, on a été élu par le peuple. On a le droit de s'exprimer dans cet hémicycle. C'est des constats que je fais. L'avantage que j'aie, je ne siège dans aucun de ces commissions, aucune, mais c'est un constat.

Si nous pouvons améliorer cela, je préfère l'idée de Tapati. Si nous pouvons améliorer cela, améliorons-le. Cette remarque ne vient pas casser le travail. Il y a bien entendu la légitimité au moins de convier l'élu. On parle d'un sujet de cette zone-là, au moins qu'on convie l'élu comme le font, Monsieur le maire de Tautira et les autres. Prenez exemple les autres, prenez exemple. C'est ce qui se fait ici.

Voilà mon avis. Merci.

Le président : *Merci.*

Odette.

M^{me} Odette Homai : *Merci beaucoup*

Juste pour rebondir *sur ce* cas logement. Il n'y a eu que deux commissions d'attribution au logement : à Tautira et à Pirae. Donc si on n'a pas convié les *maires* c'est bien avant alors les commissions d'attribution d'avant parce que jusqu'à l'heure d'aujourd'hui il n'y a eu que deux commissions d'attribution au logement : celle de Tautira et celle de Pirae. Il ne faut pas prendre aussi pour compte les propos de *Monsieur le maire* Ernest. Ce qu'il voulait rappeler c'était qu'à l'époque, avant qu'on vienne au gouvernement, enfin avant qu'on vienne aux affaires du Pays, il y a eu des personnes qui ont payé leur maison sans avoir d'arrêté. *C'est ce qu'il voulait dire. Il faudrait penser peut-être par régler cela en priorité.* On fait toute une histoire *pour cela*. Il n'y a eu que deux commissions de logement.

Le président : Très bien. Merci.

Nuihau Laurey.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président.

Je suis étonné que je sois, finalement, le seul un peu choqué par les propos qui ont été tenus par le Président puisqu'il évoque, effectivement, des sommes qui n'auraient pas été facturées à hauteur de plus de 300 millions F CFP. Il a exactement qualifié lui-même le délit dont il s'agit, c'est de la concussion. C'est puni par un minimum de 3 750 euros d'amende et jusqu'à 10 ans de prison. Ce n'est pas rien, effectivement. Et donc, la question que je pose, compte tenu de cette annonce qui est faite publiquement au sein de cet hémicycle : est-ce que des actions ont été menées auprès de la justice ? Parce que, si tel n'a pas été le cas, le Président s'expose lui-même aux conséquences de l'article 40 en ne dénonçant pas à la justice des faits d'une telle gravité. Donc est-ce que des actions ont été mises en œuvre compte tenu de ces informations ?

Le président : Terou.

M. Pierre Terou : *Oui, bonjour. Recevez mes salutations.*

Non, je voudrais m'adresser directement à notre sénatrice Lana. Aux Îles sous-le-vent ou bien à Raiatea, ceux d'Uturoa n'ont pas reçu leurs convocations ? Bien sûr que si, tous les maires ont été conviés. Pour toutes les infrastructures, les lotissements, les logements, les maires y ont été conviés et c'est ce que je tiens à confirmer ici. Je n'ai jamais entendu dire que les maires n'ont pas été conviés. Pour Uturoa, le maire a été convié.

Merci de votre attention.

Le président : Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci bien.*

Puisque nous parlons de logements, et j'espère que vous ne m'en voudrez pas, Président, je voulais parler d'un dossier que vous connaissez aujourd'hui, la résidence le Hameau de Arue. Ce dossier nous a été déposé au mois de février. C'est vrai que le délai imposé pour une réponse c'est d'un mois, mais vu l'importance du dossier, c'est quand même R+4, et le lieu où ça va être construit, on a dû solliciter des informations supplémentaires. On a pris du retard pour le retour de réponse. La réponse est arrivée donc à l'Urbanisme début juin de cette année. Et, par surprise, comme je vous l'avais dit, nous avons vu le permis de construire, signé fin juillet.

Entre début juin et fin juillet, l'Urbanisme a quand même reçu l'avis défavorable de la commune. N'était-il pas possible que l'on puisse se voir et discuter sur ce dossier ? Je sais que vous êtes pour la communication, pour... Donc, ma surprise c'était de voir cette autorisation signée à la fin du mois de juillet, alors que notre avis est arrivé, début juin. Certes, le délai, comme je l'ai dit, est dépassé, mais, Président, je sais que vous êtes là pour discuter, et que l'avis d'un maire, et surtout pour une construction de cette ampleur est quand même importante. N'était-il pas possible — et je répète encore, quitte à radoter — que l'on puisse se rencontrer entre cette date où nous avons déposé l'avis défavorable et la date où ça a été signé ?

Et je pense qu'il n'est pas encore trop tard, Président. Donc je demande : est-ce que vous pouvez nous recevoir, quitte à nous recevoir avec le promoteur, la mairie, et bien sûr tous ceux qui ont... la pétition qui a été déposée, les habitants des alentours, pour qu'on puisse discuter au moins ?

Voilà. Merci.

Le président : Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, *bonjour*, mers chers collègues.

Je ne voulais pas prendre la parole sur ce sujet, mais suite aux propos de mon collègue Teagai, en fait, c'est vrai que vous êtes le ministre du logement, Monsieur le Président. Ce n'est pas de votre faute, les commissions auparavant, mais j'aimerais vous poser une question directement parce qu'ils sont des milliers à attendre leur maison et qu'ils ont payé leur maison. Et si je vous la pose en direct, aujourd'hui, c'est parce que quand ils s'adressent à l'OPH, les réponses sont multiples.

Aujourd'hui, il y a des milliers, peut-être de Polynésiens qui ont payé leur maison et qui sont dans l'attente donc de recevoir leur maison. Donc aujourd'hui, quel est le temps d'attente pour qu'ils puissent enfin jouir de leur maison qu'ils ont payé ? Parce que ces mêmes Polynésiens, aujourd'hui, assument un loyer. Ils sont propriétaires d'une maison, ils assument un loyer ou vivent à plusieurs dans un logement.

Donc vu que vous êtes le ministre et que je pense que votre conseiller technique pour le logement est bien au fait de la situation de l'OPH, est-ce que vous pouvez dire à ces personnes-là s'ils ont l'espoir d'avoir une maison dans l'année qui vient, dans les deux ans qui viennent ?

Parce que, cela me fait réagir. La dernière fois que j'ai posé la question à quelqu'un de l'OPH, on m'a répondu « c'est la faute de l'assemblée parce que l'assemblée n'a pas encore voté les crédits » plus de 15 milliards F CFP apparemment. Donc confirmez-vous cela ? Nous, l'assemblée, on attend que vous, vous trouviez les crédits pour qu'on puisse enfin donner la maison à des Polynésiens qui ont payé leur maison.

Je vous remercie. Et ce n'est pas la peine de me dire « ce n'est pas nous qui avons attribué ». À partir du moment où on est au pouvoir — cela fait plus de 15 mois —, est-ce qu'il y a un plan pour ces gens-là ?

Merci.

Le président : Tepua.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui, Monsieur le président, je vais me permettre d'essayer de revenir quand même au texte parce que le texte, c'était entre autres sur les logements intermédiaires, c'était sur Arana. Bon, là, le débat est parti du fait que la demande est simple. C'est simplement que quand il y aura des commissions pour les logements intermédiaires d'associer les élus locaux. J'entends la réponse du gouvernement qui nous dit « c'est prévu, ce sera le cas » donc on a bien tous entendu et on a grand espoir que cela se réalisera parce qu'effectivement, des fois — il faut le reconnaître —, il y a des invitations qui sont envoyées et les communes ne répondent pas, ne sont pas là, mais il y a des fois où il n'y a pas d'invitation et il faut le dire aussi.

Donc, voilà, le long débat qu'on a eu, aujourd'hui, servira certainement à ce que, systématiquement, l'invitation sera envoyée et il n'y aura plus d'excuse.

Je reviens sur les 10 milliards F CFP et j'attends toujours ma réponse sur les 10 milliards F CFP. Et, du coup, je vais en profiter pour aller plus loin parce que tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez parlé des 56 milliards F CFP et combien les 56 milliards F CFP, finalement, ont été bloqués. Donc je vais vous poser la question. Vous parlez du PGE, j'imagine, c'est ce que vous disiez. Je demande au ministre des finances : combien est-ce que le PGE justement a bloqué d'argent de la part des caisses de la Polynésie ? Je pense avoir la réponse, mais je veux que ce soit le ministre qui le dise.

Ensuite, oui, je reviens sur les faits soulevés par mon collègue Nuihau Laurey puisque, là aussi, moi « concussion » c'est quelque chose qui me parle bien puisque, longtemps dans ma vie, j'ai perçu des droits et taxes. Effectivement, à partir du moment — et c'est pour cela que je posais la question tout à l'heure —, est-ce que c'est le ministre qui est responsable de la perception justement, du fait de ne pas avoir facturé ? En l'occurrence, non. Il me semble qu'il y a un receveur, etc. Ça va dans le sens de ce que Monsieur Laurey vient de dire. Aujourd'hui, avec ce que vous déclarez avec des chiffres au franc

près, cela veut dire que vous avez constaté que des choses n'ont pas été perçues, donc effectivement, on est clairement dans de la concussion caractérisée et je me joins à la question : que faisons-nous ?

Ensuite, dans ce que j'ai compris de ce que mon collègue Ernest Teagai a déclaré — bon après, cela a évolué quand même dans ce qu'il a dit, mais à un moment donné —, il a dit aussi que certaines personnes ont payé des logements mais pour lesquels ils n'ont pas eu de récépissé, ils n'ont pas eu de preuve, d'où la phrase « c'est illégal ». Alors là aussi, je demande à ce que, si c'est le cas, si de l'argent a été perçu par des représentants de l'OPH ou d'un organisme quelconque relevant du Pays sans reçu et que c'est avéré, là aussi, c'est répréhensible.

Cela vient d'être déclaré dans cette assemblée et je m'inquiète alors parce que, du coup, là, je vais être polie mais l'OPH en ramasse plein la tête là parce que tout ce qui vient d'être relevé, ce sont des manquements de la part d'agents de l'OPH, et c'est lourd quand même. Donc, enfin voilà, je me joins à la demande de Monsieur Laurey. Si ce sont des faits qui sont effectivement avérés et caractérisés, qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce que vous avez pensé prendre des mesures concrètes ?

Merci. Et merci de répondre pour les 10 milliards F CFP.

Le président : Bien. Il n'y a plus d'autre question sur cet article ? S'il n'y a plus de question, je ramène la parole au gouvernement et, ensuite, je fais voter l'article.

M. Warren Dexter : Attends, on est en train de calculer la nuitée juste pour la partie PGE, Tepuaraurii.

Ce que je peux dire, c'est que pour avoir un aperçu global des capacités d'emprunt de la Polynésie, la loi du pays qu'on est en train d'examiner prévoit que le montant total des prêts qu'elle peut prendre en garantie, que la Polynésie peut prendre en garantie, c'est égal à 20 % des recettes réelles de fonctionnement. Par exemple, en 2024, on a fait 130 milliards F CFP de recettes réelles de fonctionnement. Et donc, 20 %, c'est 26 milliards F CFP d'emprunt que l'on peut potentiellement prendre en garantie.

Après, le texte dit aussi qu'il faut déduire de ça les annuités d'emprunt et c'est dedans que tu as ton PGE. Je n'ai pas encore le résultat, mais au global ça représente 15 milliards F CFP sur les fameux 150 milliards qui ont été empruntés jusqu'à aujourd'hui, donc ça représente un net de 11 milliards F CFP.

Après, on déduit les 9 milliards F CFP dont je parlais, des encours, des emprunts qui sont déjà garantis. Neuf milliards F CFP, cela veut dire qu'aujourd'hui on a une capacité que de 2 milliards F CFP. Ce n'est pas beaucoup, mais comme je vous le disais, c'est qu'à la fin de l'année, on va remonter à +7 milliards F CFP parce que l'on arrive en fin de garantie pour les emprunts à ATN. Donc, on retrouverait une capacité de garantie d'emprunt à partir de 2025 de l'ordre de 9 milliards F CFP.

J'attends juste les réponses sur la partie PGE. Sur les 56 milliards F CFP du PGE, cela représente 3 milliards F CFP d'annuités supplémentaires par an.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Je rebondis. C'est 3 milliards F CFP d'annuités, mais c'est combien d'argent mis en garantie de côté ? Combien c'est ? C'est combien d'argent bloqué ?

Voilà, je vois le nombre zéro. C'est zéro ! Voilà, c'est bien zéro ! Les prêts garantis par l'État n'ont pas engendré, de la part de la Polynésie, de l'argent mis de côté quelque part qui est gelé. Parce que, dans le cas de Arana, il y a l'argent qui est gelé en garantie et il y a l'annuité que l'on rembourse. Ce sont deux choses différentes. C'était le sens de ma question. Parce qu'effectivement, moi, lorsque j'ai lu le texte, je me suis dit : « Ah, ce n'est plus un PGE, c'est un PGP parce qu'en fait, c'est un prêt garanti par le Pays ». En fait nous, on est les cautionneurs et la caution que l'on met en garantie, ce sont ces fameux 400 millions pour un prêt de 2 milliards ; mais c'est 400 millions qui sont logés quelque part et que l'on ne peut plus toucher. Enfin voilà, c'est juste...

Le président : Je vais donc mettre aux voix la LP 9. Je pense qu'on va peut-être laisser les questions d'ordre pénal ou de justice parce que cela prend du temps et il faut qu'ils consultent leurs juristes pour voir exactement ce qu'il en est et rechercher qui sont les vrais auteurs. Parce que pour l'instant, on n'a pas nominativement les... À moins que vous les ayez.

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le président, nous sommes dans une enceinte, c'est l'hémicycle de l'assemblée. Il y a quand même des choses qui sont avancées par le Président et qui seront dans le PV, et donc on lui demande de se justifier parce que cela encoure des plaintes. Donc là, le Président doit répondre, Monsieur le président.

M. Nuihau Laurey : Monsieur le président, ce n'est pas une intervention générale, des montants précis ont été indiqués et je pense que le Président lui-même souhaite répondre. Enfin, à ma connaissance.

M. Moetai Brotherson : Je n'ai aucun souci à répondre sur des faits qui sont intervenus de 2019 à 2022. Je crois que chacun assumera ses responsabilités et notamment ceux qui étaient à la direction de l'OPH à ce moment-là. Ce que je peux vous dire, c'est que nous, quand on a pris connaissance des faits, on a mis en place des mesures. Voilà.

Et pour simplement revenir sur l'intervention d'Ernest, il ne faut pas non plus jeter l'opprobre sur l'entièreté de l'OPH. Sur ce que tu évoques, il y a eu certains faits avérés, les agents qui ont commis ces faits ont été licenciés, sanctionnés.

Le président : Oui.

M. Nuihau Laurey : Oui. En fait, c'est pour cela que je parlais de l'article 40 parce que c'est la première fois qu'au sein de cet hémicycle, le montant précis de ces irrégularités qui relèvent du pénal — puisque le Président l'a bien indiqué, il s'agit d'un délit de concussion — sont évoquées pas de manière générale ; et même si l'autorité qui les dénonce n'est pas à l'origine de ces délits, elle est tenue de le faire au titre de l'article 40, je le rappelle.

Le président : Très bien, c'est noté.

Je mets donc aux voix l'article LP 9 : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 10

Le président : Pour l'article LP 10, la discussion est ouverte.

M. Moetai Brotherson : Juste peut-être, je n'ai pas répondu à *Madame le maire* Iriti sur son lotissement. Alors, c'est vrai qu'il y a eu un avis défavorable de la commune avec deux éléments : le premier est d'ordre de la sécurité, c'est une histoire de poteau incendie. Il y a eu une réunion technique où votre chef de corps s'est rendu sur place et ses remarques ont été prises en compte. Donc cette réserve a été levée. Reste la pétition.

On peut se rencontrer, bien évidemment, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais, les projets de construction, les lotissements c'est toujours pareil : il en faut, mais pas devant chez moi.

Le président : Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Président, est-ce que vous pouvez me donner quand même, que j'ai au moins une date pour qu'on puisse se voir avant que le délai soit expiré ? Merci.

Le président : Je mets aux voix l'article LP 10 : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 11

Le président : La discussion est ouverte au titre de la LP 11. Pas d'intervention ? Oui, Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui. Sur le dispositif d'Arana — la question s'adresse autant au ministre du logement qu'au ministre de l'économie —, des discussions qui se sont tenues, je remarque que nous sommes plus ou moins aujourd'hui d'accord sur le bilan de la gestion du logement social, puisque le Président l'a évoqué lui-même. Sans entrer dans le détail de logement social et de logement intermédiaire, c'est le fait que l'établissement a eu une gestion de bailleur social inefficace, sa gestion de ressources humaines a été inefficace. Et tout cela, finalement, continue à exister parce que, ce qui nous est proposé, c'est la création d'une filiale qui va utiliser maintenant ce nouveau dispositif financier et cette filiale est l'émanation de sa société-mère, y compris en termes de personnel. Donc en quoi une filiale, dans sa gestion de ce dispositif, retrouverait-elle finalement toutes les vertus que n'a pas eu sa société-mère ?

Le président : Président.

M. Moetai Brotherson : Simplement parce que l'activité n'est pas la même et le public visé n'est pas le même. Dans le cas de l'OPH, vous avez une activité qui est structurellement difficile à équilibrer du fait du recouvrement qui, aujourd'hui, en réel, est à hauteur de 30 % et qui prive l'OPH de ressources propres et qui fait que tous les ans, nous devons subventionner l'OPH dès lors qu'il doit faire une opération de construction de logements. Arana n'est pas du tout dans ce contexte-là. Arana a à sa disposition des mécanismes de financement efficaces et s'adresse à un public en capacité de payer ses loyers.

Le président : Bien. Je mets aux voix la LP 11 : LP 11 même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 12

Le président : LP 12, je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Je vous demande de prendre votre petit dispositif de vote électronique et de procéder...

Je fais un petit rappel rapide : le 1 « vert », c'est « pour ». Le 2 « rouge », c'est « contre ». Le 3 « gris », c'est « abstention ». Et le 4 « je ne participe pas au vote ».

N'oubliez pas, à chaque fois que vous votez, de presser la touche « OK ».

Le vote électronique est ouvert. *(Dans l'attente de l'affichage des résultats du vote.)*

Bien, le vote est fermé.

Comme vous pouvez le constater : 56 votes pour, dont 11 procurations.

La loi du pays est donc adoptée.

Je vais suspendre la séance cinq minutes, le temps de changer de président, parce que je dois régler une urgence, et ensuite je reviendrai au perchoir.

La séance est suspendue.

(Suspendue à 11 heures 39 minutes, la séance est reprise à 11 heures 40 minutes, sous la présidence de M. Ueva Hamblin, premier vice-président de l'assemblée.)

RAPPORT N°67-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Présenté par M. et M^{me} les représentants Vincent Maono et Elise Vanaa

Le président : La séance est reprise.

Nous allons attaquer le rapport n° 2, n° 67-2024 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de l'activité économique.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet. *Monsieur le ministre.*

M. Warren Dexter : Ce sont des mesures fiscales qui font partie de notre plan d'actions jusqu'à l'échéance de 2026, premier train de mesures que... enfin, la suite des mesures que l'on propose suite à 2023. Globalement, c'est surtout axé sur l'investissement, notamment au travers des régimes de défiscalisation et de *crowdfunding*.

Le président : *Merci, Monsieur le ministre.*

Monsieur le rapporteur Vincent Maono, est-ce que vous souhaitez faire une présentation du rapport ?

M. Vincent Maono : *Merci, Monsieur le vice-président.*

Bonjour et bienvenue, Monsieur le Président du gouvernement, ainsi qu'à Madame la vice-présidente, à Mesdames et Messieurs les ministres, à Madame la sénatrice, à notre député, et aux membres de l'assemblée. Mes salutations en cette occasion qui nous ait donnée de nous rencontrer. À toutes celles et ceux présents dans cet hémicycle, bonjour.

J'ai le plaisir et la joie de vous proposer le projet de rapport relatif au projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de l'activité économique.

Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3392/PR du 12 juin 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de l'activité économique.

Ces mesures fiscales sont réparties en deux volets.

Le premier volet regroupe des mesures encourageant les investissements (articles LP 1 à LP 7).

Une modification de la mise en œuvre du régime relatif aux grands investissements est opérée. Les dispositifs d'incitation à l'investissement sont ainsi simplifiés sur les éléments de procédures d'agrément, notamment en supprimant la formalité de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (programme d'investissement supérieur à 10 milliards F CFP), et sont rendus plus attractifs par le niveau plus élevé d'avantages fiscaux qu'ils proposent.

Il est également prévu de modifier les modalités du bénéfice du régime des investissements indirects pour les grands investissements, d'actualiser le taux et les modalités d'application de l'avantage fiscal octroyé dans le cadre du régime des investissements directs et d'élargir le pouvoir d'instruction de l'Agence de développement économique, à l'instar de la direction des impôts et des contributions publiques.

S'agissant des entreprises lauréates d'un appel à manifestation d'intérêt publié en 2022 et 2023, il est proposé de fixer un délai de douze mois afin qu'elles déposent leur dossier d'agrément (21 dossiers sont

dans l'attente du dépôt d'une demande d'agrément pour un montant cumulé de plus de 8 milliards F CFP de crédit d'impôt).

Par ailleurs, les produits de l'investissement *via* les prêts participatifs pourront bénéficier d'exonération d'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers.

Enfin, des réductions de la taxe sur la valeur ajoutée et de taux à l'impôt sur les sociétés sont proposées dans les secteurs touristique et de production d'énergie renouvelable.

Le second volet porte sur diverses mesures de mise en adéquation de la réglementation fiscale par rapport aux réglementations en matière économique, touristique et sportive (articles LP 8 à LP 13).

Ainsi, la fiscalité applicable à la distribution d'assurance réalisée par des entreprises étrangères est actualisée, les dispositions concernées du code des impôts sont modifiées.

En outre, pour faire suite à la loi du pays du 25 avril 2023 relative au statut de teneur des registres du commerce et des sociétés et des sûretés mobilières, cette activité est inscrite dans le tarif des patentes annexé au code des impôts par un code patente spécifique.

Concernant les épreuves de surf des Jeux olympiques 2024, il est proposé de déroger exceptionnellement à l'obligation de désigner un représentant fiscal accrédité par la DICP, l'entité organisatrice Paris 2024 ayant informé le Pays de la difficulté pour les organismes affiliés de désigner un représentant fiscal en Polynésie française.

Enfin, il est prévu la suppression dans le code des investissements du cumul de la réduction d'impôts pour investissement des petites et moyennes entreprises avec l'aide au développement en faveur des pensions de famille, l'institution d'un régime dérogatoire en matière de taxe de mise en circulation applicable aux véhicules de collection et des ajustements terminologiques dans le code des douanes.

Tel est l'objet du présent projet de loi du pays que je vous propose, chers collègues, d'approuver.

Merci. Que l'amour règne.

Le président : *Merci*, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparties comme suit : le groupe Tavini huiraatira de 36 minutes ; Tapura huiraatira de 15 minutes, et les non-inscrits de 9 minutes.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M. Édouard Fritch : *Merci bien, Monsieur le président.* Merci de donner la parole au groupe.

Effectivement, le gouvernement nous propose aujourd'hui un nouveau train de mesures fiscales après nous avoir fait adopter en décembre dernier une loi modifiant notre fiscalité ; loi que vous avez dû effectivement remettre à l'ordre du jour de notre assemblée en avril à la suite de son annulation par le Conseil d'État.

Une modification, qualifiée à juste titre par le président de notre assemblée de « petite loi », puisqu'on ne voit toujours pas venir la grande réforme de fond de la fiscalité de notre Pays, comme promis par le Tavini huiraatira lors de sa campagne électorale passée. Une réforme de fond qui devrait notamment faciliter la baisse des prix et l'augmentation du pouvoir d'achat. En d'autres termes, c'est pour répondre à un autre engagement du Tavini huiraatira de baisser les prix et d'augmenter le pouvoir d'achat de nos ménages.

Nous n'avons rien vu venir, mais vous nous aviez indiqué que cette grande réforme nous serait soumise à la fin de l'année, avec le vote du budget — donc, on va encore attendre... Mais pour autant, ce qui nous a été dit hier ne semble plus d'actualité puisque notre nouveau ministre des finances, que nous suivons attentivement à la télévision — ses premières déclarations sont tellement importantes — a annoncé sur TNTV lundi soir qu'en fait, de réforme, il n'y aurait que des ajustements et qu'il ne fallait pas s'attendre à des mesures importantes cette année.

En attendant, vous continuez à multiplier les mesurette, sans véritable cohérence d'ensemble, et je dirai même tout cela en contradiction avec les déclarations successives que nous avons entendues ici. Cette proposition de loi, celle-ci qui touche plusieurs domaines, est censée favoriser l'investissement de grande et moyenne importance. Comme vous le savez, si l'on modifie, c'est pour faire mieux.

Ce dont ont besoin d'ailleurs aujourd'hui les investisseurs, outre l'attente qui dure depuis un certain temps sur des mesures de fond, c'est de la stabilité et de la visibilité sur le long terme. Or, vous nous donnez plutôt l'impression de tâtonner et de modifier la fiscalité au fil de l'eau, en fonction de vos découvertes et des demandes particulières que vous recevez, au besoin en réinventant ce qui existe déjà.

Mais, c'est ainsi que vous nous proposez donc de réaménager le dispositif de soutien aux grands investissements qui, à l'origine, avait été adopté pour accompagner certains gros investissements dans le pays. Je pense en particulier à la ferme de Hao ou celui du Village tahitien, mais qui a été depuis modifié.

Les deux projets cités n'ont pas vu le jour, sachant qu'il était question du premier projet de Village tahitien, et non de celui que nous avons finalisé avec des investisseurs locaux. Projet que vous avez abandonné en ne disant pas totalement la vérité — je ne veux pas dire en mentant, mais en ne disant pas totalement la vérité — sur la réalité des investissements que devrait réaliser le Pays au soutien de ces investissements privés considérables.

Pour les investissements supérieurs à 10 milliards, vous nous proposez donc de supprimer l'Appel à manifestation d'intérêt (l'AMI) et de porter de cinq à dix ans la durée d'exonération en régime intérieur, tout en interdisant désormais le cumul du dispositif avec la défiscalisation. C'est bien simple, c'est soit l'un, soit l'autre. Mais pas les deux en même temps. Exonération sur dix ans en régime intérieur.

Même si en commission vous avez tenté de nous rassurer en expliquant que l'appel à manifestation d'intérêt était en fait un frein administratif pour les investisseurs, aujourd'hui, nous ne sommes toujours pas persuadés que sa suppression ne rende pas plus opaque la décision d'octroi du bénéfice du régime des grands investissements, même s'il y aura une publicité au moment de la décision prise en Conseil des ministres, c'est-à-dire à la fin du parcours administratif du dossier.

Par ailleurs, vous prévoyez d'étendre à l'Agence de développement économique (à l'ADE) le pouvoir d'instruction et de l'éligibilité des projets au régime des grands investissements, qui n'est opéré jusqu'à présent que par la DICP (par la Direction des impôts). Pour notre part, nous pensons que l'ADE (l'Agence de développement) n'est pas armée en termes de compétences internes pour instruire ces dossiers qui demandent une connaissance fine du code des investissements et du code des impôts que possède parfaitement la DICP.

Il n'a jamais été démontré qu'une instruction bicéphale soit source d'efficacité et de fluidité. Donc, nous ne voyons pas du tout la plus-value de cette mesure qui risque d'apporter de la confusion et des erreurs de procédures.

Et là, j'ouvre une parenthèse concernant les grands investissements. Lors du déplacement du Président Brotherson à Singapour au début avril, il nous a indiqué avoir rencontré plusieurs investisseurs dans le secteur du tourisme qui étaient intéressés pour venir en Polynésie française, sans avoir besoin de l'aide du Pays. À son retour, il nous a d'ailleurs annoncé sa volonté de lancer des appels à projets pour les 18

sites touristiques — je ne fais que citer l'information que nous avons —, 18 sites remarquables qui appartiennent au Pays.

Sauf erreur de ma part ou absence de publicité, nous n'avons pas vu le lancement de ces appels à projets. Pourrions-nous donc aujourd'hui avoir des informations, Monsieur le Président, sur l'état d'avancement de votre démarche ? C'est de la curiosité peut-être un peu mal saine, un peu voyeurisme, mais enfin, vous comprenez qu'on a envie de savoir un peu plus sur vos intentions. Sauf erreur de ma part ou absence de publicité, donc nous n'avons pas vu de lancements à projets.

Par ailleurs, il est un peu contradictoire de nous dire que les investisseurs ne demanderont rien alors que les modifications proposées dans cette loi leur offrent des avantages certains, et ce n'est pas rien : sur dix ans.

D'ailleurs, en commission, s'agissant de l'exonération des droits d'enregistrement pour l'acquisition du foncier, le conseiller technique devenu aujourd'hui notre ministre nous a bien expliqué que si les investisseurs étrangers devaient payer des taxes sur le foncier, ils ne viendraient pas. Et effectivement, c'est ça la réalité.

En l'état, le ministre sortant donc nous a également annoncé qu'il n'avait pas connaissance de projets d'investissements à plus de 10 milliards. Nous sommes en train d'élaborer un texte pour des investissements supérieurs à 10 milliards et on nous dit qu'il n'y en n'a pas ! La question qui vient automatiquement derrière, c'est pour qui élaborons-nous cette loi aujourd'hui. Y en avait bien, mais vous l'avez supprimé, au niveau du Village Tahitien, mais ça n'existe plus !

Dans la série des tâtonnements caractéristiques de votre politique économique, celui du soutien aux financements participatifs. Nous ne voyons pas d'objection particulière à ces dispositions, Monsieur le Président, Monsieur le ministre, mais nous notons qu'il s'agit d'un dispositif que l'on peut qualifier « d'expérimental » puisqu'il est prévu pour s'éteindre au 31 décembre 2026 — c'est demain 2026. Qu'est-ce qui motive donc ce délai ? Et est-ce qu'il y a encore des doutes sur la pertinence du dispositif que vous nous proposez ? Et surtout, est-ce que vous avez connaissance de projets d'investissements qui pourraient être financés de cette manière ?

Nous n'avons pas d'objection particulière non plus sur l'application du taux réduit de TVA pour les excursions aéronautiques qui viendra sans doute soulager notre compagnie *Tahiti Nui Helicopters*.

Pour ce qui concerne l'aménagement du bénéfice du taux de 20 % à l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour les entreprises se livrant à la production d'énergies à partir d'énergies renouvelables et réalisant d'autres opérations annexes, permettez-moi, là-encore, d'ouvrir une petite parenthèse.

En effet, le gouvernement insiste sur la nécessité d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans son plan de transition énergétique. Cependant, ses actions montrent le contraire. En effet, le ministre, enfin le ministère en charge de l'énergie, par le biais du service des énergies, avait proposé de lancer un appel à concurrence pour le second volet de l'installation de fermes solaires. Cette initiative visait à diversifier le mix électrique — ce qui correspond effectivement à ce que nous avons entendu ici — et à réduire les importations d'hydrocarbures, synonymes d'émissions de gaz à effet de serre. Cet appel a été annulé par votre gouvernement, ce qui a conduit au départ du conseiller technique du ministre des finances chargé des énergies.

La proposition actuelle, bien qu'affichant une volonté de développer les énergies renouvelables — on veut bien y croire, il n'y a pas de problème — met en place des conditions complexes qui entravent le développement en fin de compte de la transition énergétique. Encore une fois je le répète, si on améliore — et c'est ce que vous essayez de proposer, vous voulez changer les choses —, ça ne peut être que pour faire mieux ! Cela crée donc des difficultés supplémentaires pour l'opérateur responsable de l'équilibre des réseaux — vous savez de qui je parle —, qui devra trouver des solutions techniques coûteuses. Ces coûts se répercuteront inévitablement sur les tarifs de l'électricité pour les usagers.

Concernant la suppression du cumul de la réduction d'impôts pour les investissements des petites et des moyennes entreprises avec l'aide au développement en faveur des pensions de famille, nous sommes quelque peu surpris. Cette suppression vient en effet en contradiction avec les objectifs que s'était fixé le Président Brotherson. Nous avons entendu effectivement à plusieurs reprises ce type de déclaration. Cette suppression vient en contradiction puisqu'elle vient soutenir le développement de la petite hôtellerie. Pourriez-vous nous expliquer ce qui a motivé cette décision et, le cas échéant, nous indiquer combien de dossiers sont concernés par cette mesure ?

Votre loi « balai » comporte effectivement plusieurs autres dispositifs que je n'aborderai pas dans cette intervention, puisqu'ils relèvent pour la plupart du bon sens et nous aurons l'occasion de poser nos questions bien sûr lors de l'étude détaillée du projet de loi.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, cette loi fiscale manque toujours de cap et de vision économique claire. Cette loi soulève des préoccupations quant à la cohérence, à l'efficacité et à la finalité des nouvelles mesures proposées, ainsi qu'à leur impact sur les secteurs visés et la transparence des processus d'agrément. De toute façon, nous ne connaissons pas l'impact, il n'y a pas d'études d'impact, on ne parle pas d'impact, ni dans le rapport présentant la loi, ni ailleurs. Après plus d'une année au pouvoir, Monsieur le Président, votre gouvernement est encore en quête de solutions pour se distinguer en matière de stratégie financière et fiscale.

Nous en sommes donc à espérer que le nouveau ministre, dont nous connaissons les compétences techniques, saura restaurer la confiance et le dialogue avec les chefs d'entreprises et les investisseurs pour enfin dégager un cap économique clair et compréhensible pour tous. Mais ce cap économique clair et compréhensible pour tous, ça va être un cap politique. La technique, bien sûr nous saluons, nous savons que notre ministre a tout ce qu'il faut pour la technique, mais le problème derrière c'est la vision politique et c'est un petit peu ce à quoi nous nous attendons aujourd'hui.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les collègues, les représentants, ce que pense le Tapura huiraatira sur ce projet de loi.

Je vous remercie.

Le président : J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président.

Ce texte, comme tous les textes fiscaux, présente plusieurs mesures, mais il porte essentiellement sur les grands investissements de plus de 10 milliards avec deux objectifs qui sont louables.

Le premier, c'est de simplifier ce dispositif en supprimant les sous-zones d'implantation, en facilitant finalement l'économie générale du projet par le retrait de l'appel à manifestation d'intérêts, et surtout en améliorant son efficacité économique par le doublement des exonérations de cinq à dix ans pour l'IS, l'IT, la CSIS et l'IRCM. Donc, ce sont des mesures que nous soutenons parce qu'elles participent d'une diminution de la pression fiscale pour favoriser ces projets.

Par contre, pour revenir finalement à la discussion générale qu'on a eu en commission, je rappelle que ce dispositif en lui-même reste le même que celui qui avait été mis en œuvre en 2014 et qui, à ma connaissance, n'a attiré aucun investisseur jusqu'à présent. Je ne sais pas si ça sera le cas dans le futur, mais en tout cas il n'avait attiré aucun investisseur parce qu'en fin de compte, il était en compétition directe avec un système, qui est bien connu en Polynésie et qui fonctionne depuis 30 ans, qui est celui de la défiscalisation et de la double défiscalisation. Et dans les propos que j'ai tenus en commission, j'avais bien indiqué que ce dispositif de défiscalisation était — comment dirai-je ? — chaque fois sollicité par les investisseurs parce qu'il avait ce grand mérite de la simplicité et de la transparence dès le départ de l'investissement. En fait, le problème que l'on a dans ces domaines en Polynésie, c'est les

surcoûts que l'on a, notamment en matière de construction hôtelière. Et pour l'investisseur, le fait de savoir dès le départ que son investissement pourra bénéficier d'un avantage fiscal et donc d'une diminution du coût de l'ordre de 40, 50, voire 60 %, c'est quelque chose qui déclenchait le choix de l'investissement.

Dans le cas présent, le dispositif qui est proposé, c'est un dispositif qui fait le pari de la réussite indépendamment du coût de l'investissement, en disant, « certes, vous n'allez pas être accompagné à hauteur de ce que vous l'étiez jusqu'à présent, mais pendant les 5 et maintenant 10 ans qui viennent, vous bénéficierez de diverses exonérations ».

Si je prends le cas de la CSIS, elle va porter uniquement si le projet fonctionne et dégage plus de 50 millions de bénéfices, ce qui n'est pas assuré notamment dans le secteur touristique où il y a beaucoup d'aléas économiques.

Et c'était le sens de ma question en fait. Est-ce que ne pas comprendre finalement que lorsque vous avez deux dispositifs — dont l'un permet de donner un coup de pouce à l'investissement qui est le seul problème auquel l'investisseur pense au moment où il va ou ne va pas faire son investissement ; et de l'autre côté, un système dans lequel vous lui dites, « certes, tu ne bénéficieras pas d'un gain fiscal pour baisser le coût de l'investissement, mais sur les 10 ans qui viennent tu vas faire des économies sur les éventuels bénéfices que tu feras » —, n'est-ce pas finalement le même choix que celui qui avait été fait en 2014 ? Et j'en parle en connaissance de cause, puisque je l'avais proposé — peut-être naïvement. N'est-ce pas la même logique avec juste quelques modifications — je dirais à la marge — parce que même si le fait de passer de 5 ans à 10 ans l'exonération, ce n'est pas neutre. Mais dans la réalité, les aléas du bénéfice d'un établissement hôtelier, surtout chez nous, sont tellement nombreux que ce n'est pas un élément qui va quand même pousser l'investisseur à faire le choix de l'investissement dès le départ. Donc pour ce dispositif, nous soutenons les mesures de simplification, nous soutenons le choix de porter de 5 ans à 10 ans les exonérations — comme je le dis, elles ne sont pas neutres —, mais nous pensons que, comme le dispositif de 2014, ce dispositif ne voit pas que l'intérêt premier de l'investisseur, c'est de bénéficier d'un coup de pouce pour réaliser son investissement et pas de gagner sur 5 ans, 10 ans puisqu'il n'est pas certain effectivement que son projet fonctionne sur cette durée.

Pour les autres dispositifs, s'agissant du dispositif avec une exonération sur l'utilisation des plateformes pour les levés de financements participatifs, nous soutenons effectivement cette mesure parce qu'elle était attendu. Je crois que la Calédonie, jusqu'à ce que cette collectivité connaisse de graves problèmes, avait pris de l'avance sur nous, sur ces levées de fonds. Je souhaiterais seulement que ces dispositifs soient amplifiés et que finalement sa durée limitée à trois ans soit — comment dirais-je — assise dans le temps, puisque les investissements qui sont faits, généralement, présentent des retours sur investissements qui excèdent 3 ans.

Et sur les autres dispositifs de simplifications et d'améliorations, nous soutenons effectivement ces mesures. Encore une fois, je crois que le cœur de ce texte, c'est le dispositif des grands investissements à plus de 10 milliards. Et pour les raisons que j'ai indiquées, je pense qu'indépendamment de l'amélioration de l'attractivité fiscale, ce dispositif a le gros problème de ne pas aider, dès le lancement de l'investissement, les personnes qui souhaitent monter ces projets. C'est donc pour nous quelque chose qui ne fonctionnera pas. Alors peut-être que des investisseurs extérieurs n'ont pas la même vision, mais d'expérience, je sais que sur des gros projets comme celui-là, on parle beaucoup d'investissements étranger, mais les seuls investisseurs qui, sur le temps, ont continué à privilégier notre destination, ce sont les investisseurs polynésiens et ceux-là connaissent très bien le système de défiscalisation. Quand je dis qu'ils connaissent, ce n'est pas que les investisseurs, les banques, les cabinets comptables et autres, donc c'est un dispositif qui est — comment dirai-je ? — partagé aujourd'hui par la communauté économique. Et à côté de ça, ce dispositif qui fait le pari de la réussite sans un soutien fiscal au départ, je pense connaîtra les mêmes déboires que celui que nous avons mis en place en 2014. Mais nous soutenons ce texte et nous voterons en faveur de ces dispositions, merci.

Le président : J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M. Heinui Le Caill : *Merci, Monsieur le vice-président.* Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, les membres des cabinets, chers collègues représentants et représentantes, Mesdames les parlementaires (Madame la sénatrice, Madame la députée), Messieurs et Mesdames des médias, internautes et public, *bonjour.*

Alors, petites ou grandes mesurette, l'ensemble des mesures fiscales qui nous sont présentées dans cette Loi de Pays visent tout de même à stimuler les investissements et à renforcer notre économie.

Mon intervention va porter sur certains aspects du texte. Alors la première mesure, et non des moindres, concerne les grands investissements. Les grands projets d'investissement sont essentiels pour notre économie, bien qu'ils ne représentent pas la majorité des investissements en volume, ils créent des emplois, attirent des capitaux et contribuent significativement à notre PIB. Leur impact est particulièrement visible dans des secteurs stratégiques tels que le tourisme, les infrastructures, l'énergie et le développement immobilier, etc.

Après avoir pris des mesures pour les petits porteurs de projets, il est donc indispensable de compléter notre approche en soutenant également les grands acteurs économiques. Nous souhaitons garantir un développement harmonieux et inclusif en offrant à chaque entreprise, quelle qu'elle soit, un environnement propice à l'investissement et à la croissance.

Il est donc proposé de simplifier le régime fiscal pour les projets d'investissement de plus de 10 milliards F CFP en élargissant les zones de développement et en rendant la procédure d'agrément plus flexible. Cela rendra — et c'est un pari — *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* plus attractif pour les investisseurs.

Ensuite, cette réforme a pour objectif d'adapter notre cadre économique aux besoins actuels en apportant une solution complémentaire au régime de défiscalisation destiné aux petits projets, qui ne suffit plus à couvrir tous les besoins en matière d'investissement.

En effet, la défiscalisation est aujourd'hui saturée avec une enveloppe limitée à 5,5 milliards de F CFP l'an dernier, alors que les demandes ont dépassé les 140 milliards de F CFP. Cette situation démontre un déséquilibre significatif entre les projets en attente et les fonds disponibles, rendant nécessaire l'introduction de mesures alternatives efficaces.

Le choix du gouvernement de privilégier ce système d'exonération plutôt que des crédits d'impôt est compréhensible, car cette approche permet de répondre aux besoins des grands investisseurs tout en évitant les contraintes budgétaires liées aux enveloppes limitées. En adoptant cette méthode, nous garantissons un soutien aux projets de grande envergure sans nécessiter de fonds spécifiques pour les exonérations, ce qui simplifie la gestion budgétaire et assure un soutien équilibré et efficace à notre économie.

Pour faciliter l'accès à ce dispositif, l'appel à manifestation d'intérêt pour les grands projets sera supprimé. Cette simplification rendra le processus plus fluide, tout en maintenant une consultation transparente des ministères concernés.

Autre point important, cette simplification s'accompagnera d'un allongement significatif de la durée des exonérations fiscales, passant de cinq à dix ans. En effet, il est constaté en pratique que la période de cinq ans est souvent insuffisante pour permettre aux grands projets d'atteindre leur pleine maturité et leur rythme de croisière.

Les grands projets d'investissement doivent cependant être alignés avec les dispositifs en place, notamment le régime des investissements indirects. Il est donc proposé que les projets qui dépassent 10 milliards de F CFP ne soient plus éligibles à ce régime, évitant ainsi une concurrence déséquilibrée

avec les investissements plus modestes. En intégrant cette règle, nous assurons une meilleure répartition des ressources fiscales et une utilisation plus efficiente du budget.

En outre, la précision du dispositif pour le secteur des transports maritimes insulaires et interlagonaires garantira une application précise des avantages fiscaux pour les navires de charge (cargos), désormais éligibles à un taux de crédit d'impôt préférentiel de 40 %, contre un taux commun de 30 %. Bien que ce taux avantageux ne soit pas précisé dans le rapport, il vise à encourager le renouvellement de la flotte de goélettes, essentielle pour assurer une desserte et un approvisionnement stable dans nos îles et atolls.

Dans le même esprit de soutien à l'initiative privée, les incitations fiscales seront augmentées pour les entreprises capables de financer directement des projets structurants, ce qui renforcera l'autonomie de nos entreprises locales. Ensuite, pour des prévisions plus fiables, un délai de 12 mois pour le dépôt des demandes d'agrément est introduit, afin d'éviter les imprévus budgétaires liés aux projets non réalisés.

Concernant le financement participatif, permettant de diversifier les sources de financement, il est proposé d'introduire une mesure innovante en exonérant pendant 3 ans les revenus issus du crowdfunding de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, tout en maintenant la contribution de solidarité territoriale. Cela traduit ainsi notre volonté de respecter le juste équilibre entre le soutien à l'innovation financière et la responsabilité sociale.

Concernant les secteurs prioritaires, nous étendons le taux réduit de TVA à 5 % aux excursions aéronautiques pour promouvoir le tourisme, pilier de notre économie. Cette mesure vise non seulement à soutenir ce segment touristique, mais aussi à renforcer l'attractivité globale de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* en tant que destination d'exception.

En matière de transition énergétique et de fiscalité des assurances, le texte réaffirme notre engagement pour une économie plus verte avec un taux réduit de 20% pour les entreprises produisant de l'énergie renouvelable, ainsi qu'une économie inclusive et ouverte sur le monde, avec un cadre équitable et rigoureux, applicable aux entreprises d'assurance dont le siège social est situé hors du territoire.

Enfin, en abordant le soutien aux initiatives locales, le texte aborde un aspect central de notre stratégie : la rationalisation des aides aux entreprises. En simplifiant ces aides, il supprime le cumul des avantages dont bénéficient les pensions de familles. Elles devront désormais faire un choix entre la réduction d'impôt pour investissement ou l'aide au développement.

Si cet article semble restreindre le cumul de certaines aides, il ne faut pas y voir une réduction du soutien, mais plutôt une volonté de cibler efficacement nos ressources. Nous nous assurons que chaque aide soit utilisée là où elle est la plus nécessaire, afin de maximiser son impact sur notre économie, particulièrement dans le secteur touristique, clé de notre développement.

Chers collègues, voici l'économie du projet de loi du pays relative à de nouvelles mesures fiscales. Bien qu'elles touchent à des aspects variés de notre société, ce projet de loi de Pays vise à bâtir une économie plus forte, plus juste et plus durable pour notre Pays. Donc, veillons à ce que ces mesures bénéficient à notre *pays* et à notre peuple.

Merci, et que l'amour règne.

Le président : La discussion générale est maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux interventions des orateurs. Monsieur Fritch.

M. Édouard Fritch : Je crois qu'il reste un peu de temps pour les groupes. Enfin, en tous les cas, le groupe Tapura n'a pas épuisé son temps.

Le président : Deux minutes.

M. Édouard Fritch : On est d'accord ?

Je voulais intervenir dans le cadre de la discussion générale parce que, *à mon avis*, si on était encore il y a 18 mois ici dans cette assemblée et qu'on passait une loi de ce type, on nous aurait accusé de favoriser les riches, d'enlever les taxes pour les riches, d'alléger la TVA pour ceux qui vont en hélicoptère, et ceux qui vont en hélicoptère, ce ne sont pas des millionnaires mais des milliardaires. Enfin voilà, on aurait entendu toutes sortes de chansons *Je ne dis pas que c'est mauvais, mais de ce qui a été entendu, si on avait fait voter une telle loi dans cette assemblée, on aurait dit « vous ne faites que privilégier les plus riches ».*

Mais je ne dirai pas cela aujourd'hui, je ne le dirai pas. Vous n'êtes pas en train de privilégier les riches, vous cherchez un moyen de faire fructifier l'économie de ce pays en bâtissant de grands hôtels. Cependant, la question est : pourquoi ? Pourquoi en arrivons-nous à ce point ? Nous aussi à notre époque, nous avons cherché des moyens comme vous le faites aujourd'hui. Mais quel problème rencontrons-nous actuellement à Tahiti, en Polynésie ? Le souci, c'est que les investisseurs ne souhaitent pas s'engager sur le territoire, car s'il fallait construire un hôtel ici, on peut dire que les dépenses sont 30% plus importantes que pour le même hôtel construit aux îles Fidji. Un hôtel dont le coût de construction s'élèverait à 1 milliard ici, aux îles Fidji, sa construction n'attendrait pas 700 millions. La vie n'y est pas cher contrairement à ici.

C'est donc tout comme l'avis de les exempter de taxes, ou bien cette loi que nous connaissons bien, la « défiscalisation ». Elle est applicable ici et en France, et lorsque l'on compare les deux, le coût de construction d'un hôtel peut sensiblement baisser. La défiscalisation, c'est pour rendre les coûts plus compétitifs par rapport aux investissements aux îles Fidji. Vous le savez tous, et c'est le problème ici, ce qui mène les investisseurs qui se déplacent pourtant chez nous à chercher des pays moins onéreux.

Le deuxième problème chez nous, ce sont les salaires. Un seul employé d'hôtel payé au SMIG ici, on peut dire que c'est l'équivalent de trois à quatre employés aux îles Fidji. Leur SMIG, vous le savez peut-être, s'il est de 25 000 F CFP aujourd'hui, c'est déjà cela. Allez, disons 30 000 F CFP, soit 6 000 tārah (NDT, pièce de 5 francs français autrefois) le SMIG. Nous comprenons donc que notre SMIG est relativement élevé. Je pense que c'est le souci qu'il faudrait aujourd'hui — c'est aussi le souhait du gouvernement — chercher des moyens de résoudre, car autrement, nous n'attirerons jamais les investisseurs chez nous, ils s'orienteront vers des pays moins chers.

Et vous êtes au fait d'un gros problème en Polynésie même, c'est ici que se sont déroulés les essais nucléaires, et nous l'avons dit nous-même, notre terre s'en est trouvée polluée. Qui voudrait encore venir chez nous ? Donc c'est ce que vous entreprenez, ce que les anciens gouvernements ont aussi entrepris, c'est-à-dire chercher des moyens d'attirer ces investisseurs dans notre pays pour s'engager dans de grands projets ou d'attirer des touristes chez nous pour atteindre le nombre de 600 000.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes réjouis lorsque le projet du Village tahitien a émergé, car la plupart des investisseurs qui ont accepté d'y faire fructifier leur capital vivent sur le territoire. Pour l'heure, si nous commençons à nous orienter vers la défiscalisation, que nous réduisons de ce côté, je vous parie qu'ils iront ailleurs placer leur argent. L'argent qu'ils ont fait fructifier localement, c'est l'argent des Polynésiens. Si nous ne cherchons pas des moyens de les inciter à investir ici, ils iront dans des pays moins onéreux. C'est le problème, c'est notre problème aujourd'hui, c'est de trouver le moyen de garder l'argent ici et trouver les moyens de faire venir des investisseurs chez nous, et puis après faire venir les touristes, il faut faire venir des touristes après. Mais vous savez bien que la destination Tahiti, ce n'est pas une destination qui n'est pas chère, au contraire elle est très onéreuse.

Voilà, *merci*.

M. Moetai Brotherson : *Merci bien pour cette intervention.*

J'admire la capacité de notre ancien président à faire dire au *Tavini* ce qu'il n'a pas dit, avec beaucoup d'imagination. J'admire aussi sa maîtrise de la paralipse qui consiste à dire quelque chose tout en disant qu'on n'allait pas le dire.

Je vais faire, moi, une réponse sur ta curiosité que je ne qualifierais pas de malsaine, au contraire elle est normale, sur cet appel à projet concernant les sites remarquables qui sont gérés par le Pays. D'abord corriger un peu tes propos, je n'ai jamais dit que les investisseurs étrangers ne demandaient rien, j'ai dit qu'ils ne demandaient aucune défiscalisation. Je suis assez précis dans mes propos en général et je maintiens ce que j'ai dit.

Sur cet appel à projet, là encore, il faut procéder avec méthode. Nous avons, il y a quelques mois, lancé une étude dont le lauréat a été le groupe *KPMG Hospitality International*, en collaboration avec un cabinet spécialisé dans le tourisme local pour établir le schéma d'hébergement terrestre et maritime de la Polynésie. Nous avons, hier soir, eu un premier point d'étape en Conseil des ministres sur la partie qui concerne plus spécifiquement les îles de la Société et la typologie des hébergements avec les métriques qui y sont associées. Nous attendons l'issue de cette étude pour lancer ces appels à projet qui seront adossés évidemment à des cahiers des charges très précis dans lesquelles il sera bien indiqué, pour certains sites qui sont remarquables et concernent des projets de plus de 10 milliards, qu'il n'y aura pas de défisc, mais qu'ils auront effectivement la possibilité, s'ils le désirent, — je pense qu'ils ne s'en priveront pas — de disposer du dispositif qui vous est proposé aujourd'hui. Donc cet appel à projet, il est toujours là, on procède avec méthode. Cette étude, nous aurons ses derniers résultats courant du mois d'octobre, ce qui concerneront plus précisément les archipels éloignés — donc nos amis des Australes, des Marquises, des Tuamotu —, cela nous donnera un panorama global de ce qui est préconisé en matière d'hébergement terrestre et maritime chez nous.

Il ne faut pas négliger le maritime, aujourd'hui c'est 18 % de notre capacité d'hébergement touristique qui est dans le maritime. Voilà, donc c'est pour répondre globalement et oui ces investisseurs étrangers qui veulent venir faire des grands projets de plus de 10 milliards sans défisc, ils existent. Pour le reste je laisserai Warren détailler et répondre aux différentes interventions.

Article LP 1

Le président : Nous passons à l'examen de la loi du pays. La discussion est ouverte sur l'article LP 1.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, j'ai une question concernant le bateau Te Araroa, celui des Australes. Vous dites que ce projet permet de faire des études d'investissement en hôtellerie, bien sûr dans les archipels avant tout éloignés. Actuellement, le bateau Te Araroa va faire sa tournée bientôt aux Australes. C'est le bateau Aranui mais qui va s'appeler Te Araroa. Je voulais savoir est-ce qu'actuellement les infrastructures, les quais des îles des Australes, sont dans la capacité de recevoir le bateau. Il faut savoir que ceux des Marquises, nous avons aménagé deux fois pour pouvoir adapter au bateau. Est-ce qu'aujourd'hui vous êtes dans la capacité de répondre aux infrastructures maritimes ? Et est-ce que Aranui va bénéficier de ces projets concernant les abattements au niveau des impôts ou c'est uniquement sur des nouveaux projets ?

M. Moetai Brotherson : On parle bien de Aranoa ? Pas Araroa, parce que Araroa, je ne connais pas. O.K., donc je suppose qu'on parle de Aranoa.

M^{me} Pascale Haiti : Du bateau de Aranui géré par Philippe Wong.

M. Moetai Brotherson : Le nouveau bateau de la compagnie Aranui qui est destiné aux Australes.

Alors, la première partie de ta question concerne les infrastructures, notamment les quais pour accueillir ces bateaux. C'est une discussion que l'on a eue avec le porteur de projet, qu'il a eu lui-même avec les

maires des Australes. Ça a été un des premiers dossiers sur lequel j'ai été saisi presque trois semaines après mon arrivée, à ma grande surprise d'ailleurs, parce que l'Aranui est un tel succès aux Marquises qu'instinctivement je m'étais dit, les Australes vont être demandeur de leur Aranui et ils vont être enthousiastes. Et quelle n'a pas été ma surprise de recevoir une délégation des maires des Australes à leur demande, qui étaient inquiets par rapport à ce projet, inquiets de l'adaptation du format qui était proposé à leur capacité d'accueil. Alors pas simplement sur les infrastructures mais ça concernait plus les petites îles. Le maire de Rimatara, il me disait, ou le maire de Rapa, il me disait « mais s'il y a trop de rotations, déjà moi je ne sais pas comment les accueillir, je n'ai pas de toilettes publiques, etc., et puis ils vont se mettre à acheter de l'artisanat, au bout d'un an, je n'aurais plus de *pandanus*, j'aurais plus... voilà ils avaient un peu de, finalement leur capacité à accueillir trop de fréquence. Donc des réunions ont eues lieu entre le porteur de projet et ces *maires* et je crois qu'ils sont arrivés à un accord sur les fréquences des tournées donc, de ce bateau.

Sur les infrastructures, il y a effectivement quelques questions, notamment à Tubuai. À Rapa, je crois qu'il n'y a pas de souci. À Rurutu... je ne veux pas dire de bêtises, c'est dommage que Jordy ne soit pas là parce qu'il aurait pu vous répondre très précisément. Mais je vous propose que l'on vous fasse une réponse écrite sur l'adaptation des infrastructures portuaires, puisque c'est le fond de votre question à ce bateau. Voilà.

Le président : Madame Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

En fait, c'est par rapport à la question que vous avez posée sur les études que vous avez préconisées pour pouvoir appliquer votre nouvelle loi. Est-ce qu'aujourd'hui — je vais dire —, sur tout ce qui est infrastructures, englobe-t-elle déjà cette étude ? Tenez-vous compte de ce bateau qui fait actuellement cette tournée ou est-ce à part ? Ou est-ce de nouvelles structures Puisque vous dites que c'est terrestre et maritime ?

M. Moetai Brotherson : Si tu parles du schéma d'hébergement terrestre et maritime, il fait d'une part l'inventaire de ce qui existe. L'Aranoa n'est pas encore là, il est en construction. Donc sa capacité... puisqu'on la connaît, le projet il est bien déterminé, il a été présenté avant notre arrivée, c'est un projet qui suit son cours. Donc cette capacité future a bien été intégrée dans l'étude. Est-ce le sens de ta question ? O.K.

Le président : Fritch.

M. Édouard Fritch : Oui Président.

Bon ça va plus être une question de forme, la LP 1 là, l'article LP 1 que vous nous proposez, je crois, fait 3 pages. Est-ce pour mieux faire passer la pilule ? Ou je ne sais pas, mais il y a un vrai problème (**M^{me} Tepuaurii Teriitahi, hors micro :** « 7 pages ») Combien ? 7 pages. Non mais c'est pour l'assemblée, je ne dis pas pour moi, je connais un peu déjà la chanson mais franchement pour les nouveaux venus, bon courage.

Le président : Monsieur Laurey.

M. Nuihau Laurey : Ah oui c'est vrai que c'est une grosse pilule.

Quand on découpe, moi il y a une partie sur laquelle je souhaitais interroger le ministre. Je l'avais fait un peu lors de la commission mais je n'ai pas eu de réponse sur la partie foncière. Là, il est dit au LP 2231-6 point 4 que la base d'investissement éligible comprend l'intégralité du coût de reviens à l'exploitation, y compris le foncier excédant l'évaluation proposée par la commission du domaine public. Cela veut dire que sur un projet de 11 milliards, si le foncier est évalué à 3 milliards — je prends le cas, par exemple, du domaine Brown-Ortega —, le Pays va « financer » la totalité de cette acquisition

foncière et donc utiliser les deniers publics pour aider un investisseur, y compris extérieur, à acquérir ou finalement s'approprier, puisque c'est la puissance publique qui l'aide à le faire, d'une partie du domaine public de notre pays. Est-ce cela ou ai-je mal compris le dispositif ?

M. Warren Dexter : Non, non, c'est bien cela. C'est-à-dire que le montant de 10 milliards comprend l'intégralité des coûts. Donc effectivement, si le terrain, il l'a acheté à une valeur qui excède l'évaluation des affaires foncière, c'est compté dans le seuil des 10 milliards pour bénéficier du dispositif des grands investissements. Après, là où il y aura un retraitement, un retraitement effectivement pour exclure de la base d'investissement la valeur qui excède l'évaluation de la commission du domaine public.

M. Nuihau Laurey : Oui, je pose cette question parce que dans le cadre de la défiscalisation, cela a toujours été un sujet de discussion et de désaccord...

M. Warren Dexter : Tout à fait

M. Nuihau Laurey : ... à savoir est-ce que la puissance publique doit utiliser l'argent public issu de l'impôt pour aider un investisseur — local ou extérieur d'ailleurs — à s'approprier une partie du domaine public.

Et la réponse qui a été formulée jusqu'à présent, et c'est pour cela que la question du foncier dans l'examen des dossiers de défiscalisation était toujours problématique sur ce point-là puisque le Pays a toujours fait en sorte que le domaine, enfin la partie foncière, soit, entre guillemets, « à la charge de l'investisseur ».

Et que le Pays — c'est ça le paradoxe — aide éventuellement un investisseur extérieur à acquérir une partie de son bien. Si je prends le cas de Moorea, cela avait été le cas avec le Tchèque du Moyen-Orient. Et donc, est-ce que cette disposition est une bonne disposition ?

D'autant plus que la capacité pour le Pays de restreindre finalement ce don, elle est quand même limitée par le fait que la commission du domaine public ne peut pas donner un chiffre aveugle. Elle est tenue de respecter les prix du marché et, donc, cela retire toute capacité pour le Pays, ce qui n'était pas le cas de la défiscalisation, à restreindre son aide à la sortie du patrimoine public d'éléments fonciers qu'elle considère comme important.

M. Warren Dexter : Non, mais je voulais juste replacer ces mesures dans leur contexte, c'est-à-dire que, là, l'objectif c'est vraiment de proposer des alternatives aux grands investisseurs à qui on ferme la porte de la défiscalisation traditionnelle.

Donc, l'objectif c'est de rendre plus attractif ces dispositifs et plus accessibles. Pour qu'ils soient plus accessibles, on les sort des AMI pour que ça soit facilement sollicité.

Et, deuxièmement, il y a le côté attractif qui nous amène à aller effectivement jusqu'à ces niveaux d'avantages fiscaux. Après, j'ai envie de dire que, dans la mise en œuvre, ça ne va peut-être pas forcément faciliter, enfin favoriser les acquisitions foncières, puisque dans le schéma directeur sur lequel travaille le Service du tourisme, il est question de privilégier les fameux sites remarquables qui appartiennent au Pays.

On va surtout mettre en avant ce foncier pour attirer les investisseurs.

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.*

Si j'ai bien compris, notamment en langue tahitienne, l'aide ou la recherche de moyens pour attirer des investissements sur notre territoire, par la défiscalisation, en particulier dans le secteur du tourisme, ne me convainc pas.

Je vous ai écouté attentivement, Monsieur le ministre, et vous confirmez bien suivant la question posée par Monsieur Nuihau Laurey, concernant le foncier. Si j'ai bien compris, nous votons le budget destiné à la population pour permettre la vente — je parle ici des parcelles de terre — de terres s'agissant de projets créateurs d'emplois.

Nous sommes en train de faciliter cela pour faire venir un investisseur étranger pour qu'il puisse créer... Je vous donne un exemple très simple : si j'ai bien compris, pour un hôtel, nous simplifions la loi pour l'achat de terres. Cela signifie que, dans la politique menée par le Tavini huiraa, nous sommes en train de brader nos parcelles de terre. Nous facilitons la vente au rabais des terres appartenant à la population polynésienne à tous ces investisseurs étrangers qui viennent implanter leurs projets créateurs d'emplois sur notre territoire !

Chers amis, est-ce que vous comprenez ce que vous êtes en train de voter ? Je m'oppose fermement à ce projet de loi. Ah, ce cliquetis de l'argent, ce cliquetis de l'argent... ne vendez pas notre terre ! Et c'est ce qui nous est demandé aujourd'hui !

S'il ne s'agissait que des aménagements, je ne dirai rien, mais là, la modification de la loi vient faciliter l'accès aux parcelles de terre, je suis inquiète. Je suis préoccupée, Monsieur le ministre, car vous avez bien confirmé, suite à la question posée par Monsieur Nuihau Laurey, que cela concernait effectivement aussi les terres. Nous n'arriverons pas à stopper ces investisseurs, car ils ont de l'argent. S'ils veulent acquérir telle parcelle, nous sommes en train de leur en faciliter l'accès, aujourd'hui.

Chers amis, nous devons faire bien attention à ce que nous faisons. Soyons prudents ! Si au moins cela ne concernait que les aménagements, c'est-à-dire qu'ils viennent juste pour bâtir mais que nos terres restent notre propriété. Il ne faut pas brader nos terres ! Ce que nous, vous la majorité, vous vous apprêtez à approuver, c'est faciliter la vente au rabais de notre pays !

Où est donc passée notre politique interdisant la vente de nos terres ici ? Avez-vous conscience de ce que vous vous apprêtez à voter ? Je ne prétends peut-être pas être la plus intelligente, Monsieur le ministre, mais selon ses affirmations, il est bien question des terres. Chers amis, je m'y oppose. Je ne peux pas accepter cela, je ne peux pas l'accepter.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le président.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Warren Dexter : Je comprends les arguments de Madame la sénatrice. Simplement, j'ai un premier point important à rappeler, c'est que cette disposition existe depuis longtemps. On a fait que déplacer le texte en dehors des AMI. C'est pour cela qu'on est obligé de tout réécrire. Cela aussi vous avez dit c'est un peu lourd, mais on aurait pu dire « les sections 1 du chapitre machin était placé en chapitre... » cela aurait été encore moins lisible. Là, on vous met tout, vous trouvez que c'est trop lourd, mais en même temps c'est peut-être plus lisible que de simplement référencer des articles que l'on déplace sur un autre chapitre.

Après, pour en revenir à la remarque de fond de Madame la sénatrice, j'ai eu l'occasion de le dire en commission des finances, il faut savoir ce que l'on veut. Moi, je comprends la remarque. On accorde des avantages fiscaux pour acquérir un terrain quand il n'y a rien qui se fait. Si c'est pour des gens qui viennent juste faire des villas et il n'y a rien. Eh bien, là, on est en train de parler de grands investissements, d'hôtels qui vont produire des emplois. Donc il faut savoir ce qu'on veut encore une fois. On va encourager, effectivement, potentiellement, des étrangers à acheter des terres ici pour faire des investissements d'ampleur, mais pour produire de l'emploi. Moi, je vous dis, l'avenir de ce Pays

sans emploi, on n'est pas bon parce qu'aujourd'hui on a trop de social, on n'a pas assez d'économie. Il faut créer de l'emploi.

Le président : Monsieur Laurey.

M. Nuihau Laurey : Je trouve que la réponse du ministre est franche et directe. Le problème c'est que, dans ce pays, depuis plusieurs années, quand des grands projets voyaient le jour, l'opposition qui était faite essentiellement du côté du Tavini, elle était liée au fait qu'il y ait une appropriation foncière de l'extérieur. Là, le sujet que j'évoquais, c'est celui d'une appropriation éventuellement de l'intérieur faite avec de l'argent public. C'est à double peine.

Moi, je n'ai pas de difficulté et c'est pour ça que j'ai dit que nous allons voter ce texte même si on est sceptique sur son caractère opérationnel, mais à un moment donné il faut être raccord avec son idéologie aussi. Je pense que c'était le sens de l'intervention de ma collègue Lana.

Après sur cette disposition et dans la manière dont elle est tournée « à l'exception de » avec la liste, il aurait été possible aussi. Là, dans cette exception de ne pas prendre la partie qui est inférieure à l'évaluation faite par la commission du domaine public qu'on ne peut pas modifier, mais prendre uniquement celle qui serait, qui excéderait la valorisation. En fait, ce qui voudrait dire que le Pays ne prend pas en charge tout ce qui relèverait en fait de ce qui est de l'ordre de la spéculation.

Le sens de mon intervention c'est de trouver une solution à ce problème que Warren tu connais depuis des années et des années, qui est la prise en compte du foncier dans l'aide publique quelle qu'elle soit, qui est octroyée à des investisseurs et notamment étrangers.

Le président : Teagai.

M. Ernest Teagai : *Merci*, président. Président, *c'est très court*.

Je demande à notre ministre, comme notre sénatrice s'était exprimée en tahitien et que la population a besoin d'être éclairée sur les explications de notre ministre, je lui demande donc, il faut qu'il donne ses explications en langue tahitienne car la population suit notre séance donc s'agit-il bien de cela ?

C'est ce que je voudrais demander à notre ministre, Monsieur le président, qu'il s'explique en langue tahitienne comme l'a fait notre sénatrice.

Merci

M. Warren Dexter : *Merci, Ernest.*

Oui, vous vous opposez à cette idée et souhaitez que la vente des terres aux investisseurs étrangers soit annulée. Je soutiendrais cette position si les investisseurs qui venaient à acheter ces terres ne développaient pas celles-ci en construisant par exemple des hôtels. Ce que nous cherchons à faire au travers de cet article, c'est d'abord l'annulation de la taxe, puis la création d'hôtels pour offrir des emplois à nos enfants.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Le président : Madame Haiti.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Il me semble dans certains pays pour ces grands investisseurs ils ne sont pas propriétaires du foncier. Mais, par contre, ils signent pour une durée assez importante (90 ans) mais le propriétaire est le pays. Pourquoi on ne peut pas mettre dans cette disposition que, nous, pays, nous sommes propriétaires et que,

eux, ne sont qu'investisseurs mais pour un nombre d'années ? Et pourquoi vendre absolument le terrain aux étrangers ?

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président.*

C'est simplement une suggestion de la minorité qui est celle de déposer un amendement concernant surtout la question de la terre. Je ne parle pas de développement ou d'aménagement. Oui, nous cherchons un moyen de donner du travail à nos jeunes, mais je reviens encore sur le sujet de la terre. La base...la base.

*Je rejoins un peu l'avis de Pascale. Est-ce qu'il ne serait pas possible de déposer un amendement, un amendement peut-être. Il faut écarter parce qu'on vient juste de parler de la difficulté de nos jeunes aujourd'hui qui veulent acheter, s'approprier un lopin de terre, vu la spéculation foncière qu'il y a dans ce pays. Et avec ça, j'aurais préféré alors qu'on puisse aller aider des jeunes ménages pour pouvoir aller acheter un terrain, mais au moins ça reste des enfants du Pays ! Parce que, là, on est en train d'aller inciter, aider nous-mêmes les *Polynésiens*, on est en train de faire un chèque, n'importe quel investisseur, qui va vouloir. Eh bien, bien sûr, on connaît aussi la chanson ! Ils vont venir avec leur super projet, ça va créer 200 emplois puisque c'est conditionné, la défiscalisation aussi est conditionnée. Mais là où le bât blesse, *vous autres*, c'est que le foncier aussi entre dedans !*

*Qu'ils poursuivent leur projet de développement économique, qu'ils viennent ! Nous, nous devons chercher une solution pour préserver nos terres, afin que ce soit nous, les *Polynésiens*, qui restons les propriétaires ! Concernant l'article que nous allons approuver — ce n'est pas cela : nous allons permettre la vente au rabais. Je vais répéter ce que j'ai dit.*

En tout cas, l'avenir nous le dira qui aura raison, qui aura tort. En tout cas, moi, je vais voter contre cet article-là.

Le président : Monsieur Laurey.

M. Nuihau Laurey : Oui, juste pour terminer sur cela.

Il y a quand même une contradiction dans ce que nous dit le ministre. C'est-à-dire que j'ai bien retenu ses paroles « il faut savoir ce qu'on veut. » En fait, dans la... C'est pour ça que ce débat que j'ai posé aussi sur le choix pour un investisseur entre la défiscalisation et ce système, se pose vraiment parce que dans le cadre de la défiscalisation ce souci du foncier et de la prise en compte du foncier s'est toujours posée, mais le dispositif est clair, transparent pour les investisseurs, ce qui fait que ça a fonctionné pendant quasiment 30 ans.

Là, le Pays dit « non, ça coûte trop cher, donc on ne veut pas ». Par contre, en même temps, on est prêt à vendre les bijoux de famille. Quand je dis « vendre » c'est éventuellement les donner s'ils entrent dans le cadre de l'investissement qui est accepté par le Pays. J'entends bien tout ce que Warren dit, à savoir que le Pays est aussi dans une démarche pour protéger le foncier, mais en tout cas ça n'est pas ce que dit ce texte. Et comme je le disais, ce texte-là il ne sait pas ce qu'il veut parce qu'on supprime et on baisse de 20 % la défiscalisation avec le résultat qu'il y a. C'est-à-dire que la plupart des projets sont mis en *stand-by* et, de l'autre côté, on propose ce dispositif qui ne fonctionne pas depuis 2014 — et ça c'est une réalité. Le Président nous dit que des investisseurs vont venir. Depuis 10 ans, le texte existe, ils ne sont pas venus. Et par contre, dans ce système, on sait ce qu'on veut puisqu'on est prêt à donner du foncier. Et ça aussi, moi je suis d'accord avec toi, Warren, il faut savoir ce qu'on veut et, manifestement, ce texte ne sait pas ce qu'il veut.

Le président : Président Moetai ?

Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Oui. Je ne l'ai pas oublié, Monsieur le président. Il me semble que c'était au mois de Mai, il y a eu une intervention au sein de cette assemblée — peut-être de Maite — et nous demandions alors à ce qu'une loi soit adoptée afin de suspendre la vente de terres ici chez nous pour une durée de 20 ans. En effet, beaucoup de nos terres appartiennent aujourd'hui à des étrangers, et pas seulement de France, mais aussi d'Europe.*

L'année dernière, un Lituanien, est devenu patron et propriétaire terrien à Moorea. Nos terres sont en train de passer aux mains des étrangers. Mettons en place certaines actions pour développer l'économie et créer de l'emploi pour les gens, mais pas pour... La terre, pour le Polynésien, est une mère nourricière.

Si nous continuons à céder notre terre-mère aux étrangers, il n'y aura pas enfant plus ingrat que nous. Essayons de revoir cela pour que nous ne sombrions pas dans la vente au rabais de nos terres. En ce qui concerne l'idée de créer des emplois et de développer le pays, je n'ai rien à dire. Au moment où nous aborderons la vente des terres, nous devrions en discuter sérieusement.

C'est tout.

Le président : Président Moetai.

M. Moetai Brotherson : Oui, simplement quelques précisions.

D'abord, il ne faut pas semer la confusion dans l'esprit de ceux qui nous écoutent. Il ne s'agit pas pour le Pays de vendre les biens du pays. Dans le cadre de l'appel à projets qui est prévu sur les 18 sites aujourd'hui identifiés — il y en aura peut-être plus à l'issue de l'étude —, ce sont des terrains qui sont propriétés du Pays, qui ne seront pas vendus, qui seront mis en baux emphytéotiques, longue durée, qui resteront propriétés du Pays. Donc si vous voulez, si un investisseur qui a un projet à plus de 10 milliards positionne ce projet sur un de ces sites remarquables, cette disposition-là elle n'entre pas en ligne de compte puisqu'il n'y a pas de vente du terrain.

Ensuite, ça, ça concerne les terrains privés qui, aujourd'hui, peuvent déjà être vendus. On a essayé, vous avez essayé, 1000 % du marché. Si on était indépendant, oui. Aujourd'hui, non. La demande qui avait été faite de suspendre les ventes de terres, on ne peut pas, c'est anticonstitutionnel. *Il s'agit de la loi des autres-là (NDT, minorité), on ne peut pas, on ne peut pas.* Donc voilà, il ne faut pas semer la confusion. Cette mesure-là ne concerne pas les « bijoux de famille », entre guillemets.

Le président : Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Non, eh bien, du coup, je voulais interroger le Président du Pays en disant : dans ce cas-là, pourquoi mettre les terrains ? Parce que, même si on n'est pas en train de vendre, on a bien compris, mais c'est effectivement ce que notre ministre de l'économie vient de nous dire. C'est une mesure incitative parce que, finalement, cela va compter dans l'assiette et, du coup, cela va inciter. Pourquoi ne pas laisser le régime des grands investissements uniquement sur un investissement, un vrai, c'est-à-dire pas la valeur du terrain ? Pourquoi indiquer le terrain ? Comme cela a été proposé, pourquoi pas un amendement qui retirerait les terrains de l'assiette ? Est-ce que c'est indispensable de garder ? Je pose une question.

Le président : Monsieur Laurey.

M. Nuihau Laurey : Oui. Non, le but c'est justement de ne pas faire de confusion et c'est pour cela que j'ai donné volontairement deux exemples : l'exemple de l'acquisition par un investisseur étranger d'un terrain à Moorea, il y a plusieurs années, qui est contesté aujourd'hui par tout le monde et la possibilité

de vendre par un résident polynésien la plus grande propriété privée de Polynésie, éventuellement à investisseur extérieur.

C'est vrai, le Président a raison, c'est dans le régime de la liberté de vente aujourd'hui. Ce qui pose problème — et c'est le sens de ce débat depuis qu'on examine le texte — c'est le fait que, pour acheter ce terrain, l'investisseur y compris étranger utiliserait une partie de l'argent public même si cela ne fait pas partie du domaine public parce que ce dispositif-là il est bien financé avec de l'argent public, issu des impôts que tous les Polynésiens payent difficilement. Et donc, le fait d'autoriser l'utilisation de cet argent public pour financer des acquisitions foncières, y compris à l'extérieur même si elles n'appartiennent pas au Pays, mais elles appartiennent à des enfants du Pays, je pense que c'est ce qui pose problème et c'est ce qui a toujours été dans l'idéologie du Tavini qui a été reprise effectivement parce que cela pose un problème.

Et comme ma collègue Pascale le disait, un certain nombre de pays dans le cas de projets économiques mettent les terrains nécessaires en bail et pas à la vente. Donc il n'y a pas du tout de confusion. C'est pour cela que j'ai donné les deux exemples de propriétés qui posent problèmes.

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, j'ai envie de dire au Président que les paroles s'envolent. On peut dire tout ce qu'on dit, mais ça s'en va. *Elles s'envolent avec le vent.* Mais ce qui est écrit... C'est pour cela que j'ai proposé peut-être un amendement « retirer alors » c'est écrit parce que ceux qui vont venir ils vont aller lire mot par mot la loi du pays. Mais nous, notre volonté à nous, ce n'est pas *vraiment* ce qui est retranscrit et on va voter « retirer » parce que le mot « terrain » dans la base c'est ce qui est écrit. Enfin, on ne sème pas la confusion, c'est ce qui est écrit. C'est ce que je propose depuis tout à l'heure. En l'état, je voterai contre. Mais vous retirez le mot « terrain », on peut soutenir. On ne peut que soutenir le développement économique dans ce pays. Hein, *Monsieur le Président ?*

Le président : Président Moetai.

M. Moetai Brotherson : Je trouve absolument fascinant la *Commedia dell'arte* de l'opposition depuis tout à l'heure parce que cette disposition précise c'est un copié-collé qu'on a fait du texte de la LP 2021-55 qui a été votée le 27 décembre 2021. Cette disposition existait déjà et, à l'époque, vous l'avez voté en applaudissant. Aujourd'hui, oh, mon Dieu ! Mon Dieu ! Non, c'est un sens de la dramaturgie qui est extraordinaire.

Le président : Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Monsieur le Président, ce n'est pas une comédie comme vous le dites. Par contre, vous avez vraiment le sens de désinformer « parfois », entre guillemets.

Là, ce que vous faites, aujourd'hui, vous êtes en train de faciliter l'acquisition pour des porteurs de projets de nos terres polynésiennes. C'est vrai que cela existait dans le cadre de la défiscalisation. Vous êtes venus créer une nouvelle, un nouveau moyen de pouvoir soutenir l'investissement dans ce pays. Pourquoi ? Pourquoi ? Puisque cela fait partie de vos idéologies et, à chaque fois qu'il y a des grands projets qui arrivent, on voit bien qu'il y a des manifestations qui sont mises en place, il ne faut pas vendre nos terrains aux étrangers. Mais là, vous venez dans les 10 milliards F CFP accorder une partie à l'acquisition de terres polynésiennes. C'est contraire à votre idéologie ! Vous l'avez démontré à travers vos interventions à l'assemblée à travers les manifestations qui ont été organisées. Et là, aujourd'hui, vous venez faciliter l'acquisition de nos terres par un investisseur qui soit local ou étranger parce que dans les 10 milliards F CFP, eh bien, finalement, il ne va même pas payer puisque cela vient de l'aide que vous lui donnez. C'est ça, Monsieur, qu'on conteste, Monsieur le Président. Et ne faites pas croire autre chose parce que c'est ça que le texte dit.

M. Moetai Brotherson : Je ne fais croire rien que ce qui est écrit depuis 2021. Voilà. Alors c'est dans le code des investissements. On a fait que le mettre dans ce texte-là.

Le président : Madame Teriitahi.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je voudrais juste préciser qu'à la LP 1, au deuxième alinéa, il est écrit « il est inséré au titre II de la deuxième partie du code des investissements un chapitre 3 ainsi rédigé. »

Cela veut dire qu'à la date que vous citez, Monsieur le Président, ce chapitre n'existait pas. Ce qui existait, c'est la défiscalisation. O.K. Donc vous, vous venez insérer ce chapitre. On est d'accord. Mais à l'époque de 2021-2022, c'était les investisseurs locaux qui étaient engagés. Les projets qu'on avait retenus c'était des investisseurs locaux, donc là il n'y avait pas de danger, ce n'était pas à l'extérieur. Sauf que, là, on parle de montants bien plus élevés, au-dessus de 10 milliards F CFP, et on ouvre la porte effectivement à des investisseurs étrangers. Je réitère ma question. Pourquoi on est obligé de garder cette disposition ?

D'autant plus — et je rejoins ce que Nicole vient de dire —, vous nous reprochez effectivement c'est nous qui avons voté ça. Mais pour vous, on est des « *vendus* », on vend aux étrangers. Mais vous, vous, vous avez dit que « non, vous vouliez lutter contre ça » et je remercie Tapatu, il vient de le dire. Vous avez toujours prôné des mesures pour protéger notre Pays. Que, nous, on fasse ce qu'on a fait, allez, on peut nous jeter les cailloux, pas de souci, on prend. Mais vous, c'est contre votre politique et vous allez accepter ça ! Ce n'était pas de la *Commedia dell'arte* mais c'est juste de la logique. C'est du bon sens.

Et je répète une troisième fois : pourquoi on ne peut pas enlever cette disposition ? Qu'est-ce que ça freine ? Si on enlève cette disposition, on perd les investisseurs ? Cela ne mange pas de pain, je ne sais pas.

Le président : *Monsieur le ministre.*

M. Warren Dexter : Tepuaraurii, comme je le disais tout à l'heure, on a fait que déplacer le dispositif qui était dans les chapitres AMI vers un autre chapitre hors AMI. En fait, c'est vraiment véritablement un texte qui existait. Je connais bien parce que, là, c'est vrai que cela a été dans la LP 2021-55 qui a été adoptée sous l'ancien gouvernement mais, en fait, il existait déjà ce texte tel qu'il est rédigé avant qu'on crée le code des investissements dans une LP 2017-43. J'en parle en connaissance de cause puisque je suis le concepteur de ce texte. Donc je veux dire — comment dire ? — l'idée qu'on puisse accorder des avantages fiscaux sur les acquisitions foncières par des investisseurs étrangers elle est arrêtée depuis longtemps. Moi, j'ai envie de dire que — comment vous dire ? — moi je vous dis je crains pour notre Pays parce que je trouve que l'économie est de plus en plus menacée par le social. Moi, je pense que là, il faut vraiment créer de l'emploi et, derrière les emplois, des investissements parce qu'il n'y a que ça qui pourra nous sauver de la faillite avec l'évolution des dépenses de la PSG. C'est pour ça que, moi, je pense qu'aujourd'hui, en tout cas dans les années qui viennent, on ne peut pas se permettre de rester trop conservateur sur un certain nombre de sujets. Il faut être un peu libéral, sinon on ne va pas s'en sortir.

Le président : *Madame la sénatrice.*

M^{me} Lana Tetuanui : Monsieur le ministre, on peut être libéral, mais pas sur nos terrains quand même. En fin de compte, j'ai envie *finalement* de rigoler et dire au Président : vous êtes un mauvais copieur. Si *effectivement* cela existait déjà et que ce n'était pas bon, *eh, bien non, vous le reprenez et le remettez aujourd'hui.*

Enfin, *c'est juste une remarque, c'est juste une remarque.* On fait du copier-coller. Si *effectivement ce qui a été proposé n'était pas bon comme vous venez de l'affirmer, vous voulez quand même le remettre.*

Mais, ce que vous êtes en train de mettre en place est encore pire ! Vous prenez ce qui est un petit peu mauvais, vous venez compléter, mais c'est bien pire, c'est bien pire encore.

Et en plus, *le siège que vous occupez reposait sur cette politique qui avait mis le Polynésien en colère et qui disait : « Fritch et son gouvernement sont en train de brader notre pays ».*

Et vous avez bien fait et notre peuple a eu raison de s'être levé pour affirmer qu'il fallait protéger et réduire la vente des terres, comme l'a dit aujourd'hui Tapati. Entre ce qui est dit et ce qui est fait aujourd'hui, rien ne concorde. C'est cela qui m'inquiète, c'est cela qui m'inquiète. Peut-être faudrait-il envisager de les mettre en location. C'est pour cette raison que je vous proposais de retirer cela. Retirez le terrain ! Vous pouvez, vous avez la majorité. Ne faites pas pire que ce que les autres ont fait, faites mieux alors !

M. Moetai Brotherson : Merci pour les leçons de morale, Madame la sénatrice. On peut parler ? Est-ce que je t'ai interrompu quand tu parlais ?

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, mais ce n'est pas une leçon de morale.

M. Moetai Brotherson : Est-ce que je t'ai interrompu quand tu parlais ?

M^{me} Lana Tetuanui : Non, ce n'est pas... Depuis...

M. Moetai Brotherson : Est-ce que tu peux me laisser parler jusqu'au bout ?

M^{me} Lana Tetuanui : Monsieur le Président, depuis tout à l'heure vous prenez, mais au premier, au second degré, mais... Enfin, on a quand même le droit de s'exprimer ici !

M. Moetai Brotherson : Moi aussi.

M^{me} Lana Tetuanui : Ce ne sont pas des leçons de morale !

M. Moetai Brotherson : Moi aussi j'ai le droit de m'exprimer.

M^{me} Lana Tetuanui : Ce ne sont pas des leçons de morale, excusez-moi !

M. Moetai Brotherson : Vous avez le droit de vous exprimer, mais pas le gouvernement !?

M^{me} Lana Tetuanui : Mais vous prenez toujours nos interventions comme des leçons de morale ! Non, pas du tout ! On a quand même le droit de s'exprimer.

M. Moetai Brotherson : Surtout les vôtres. Je vais continuer de m'exprimer. Merci pour vos leçons de morale, mais ce n'est pas à l'opposition de dicter à la majorité sa politique. C'est aussi simple que ça.

Le président : Je pense qu'on va passer au vote.

M. Ernest Teagai : Président, *nous demandons la suspension de notre séance. Il faut que l'on ait une discussion sérieuse.*

Merci.

Le président : Il est 13h. Suspension de séance, on reprend à 14 h 30.

(Suspendue à 13 heures 1 minutes, la séance est reprise à 14 heures 51 minutes.)

(Présidence de M. Antony Géros, président de l'assemblée de la Polynésie française.)

Le président : La séance est reprise.

Elle a été suspendue sur la base de la discussion ouverte au titre de l'article 1^{er}. Je relance le débat. Est-ce qu'il y a des interventions sur l'article 1^{er} ? Je pense que tout a été dit, ce matin.

Bien. Donc je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci. Pardon ? Ah, qui est contre ? 15 contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Très bien. Il n'y a pas de procuration ? ... Donc 3 abstentions, 15 contre et 37 pour.

Article LP 2

Le président : Très bien. On passe à l'article 2. La discussion est ouverte au titre de l'article 2. Y a-t-il des interventions sur l'article 2 ?... S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix l'article 2 : même vote ?... Même vote, adopté.

Article LP 3

Le président : On poursuit avec l'article 3. Pas d'intervention sur l'article 3 ?

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, c'est vrai que pour cet article, il y a des renvois successifs au code des impôts et cela manque un peu de lisibilité. Est-ce que vous auriez un exemple pour illustrer cet article, pour voir l'impact de cette mesure ?

Le président : Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Là, on est sur le régime des investissements directs. Comme le régime des grands investissements, l'idée est de proposer une alternative à tous les grands projets pour lesquels on leur dit non à la défisc. Il s'agit vraiment de proposer une solution de remplacement. Et l'idée, c'est le porteur de projets qui a une réduction d'impôt pour les sommes qu'il met dans son propre projet. Les changements qui sont apportés ici au niveau du RID, en fait, c'est de rendre plus attractif aussi en ajoutant ce qu'on appelle la CSIS. La CSIS, c'est quoi ? C'est une surtaxe d'impôts sur les sociétés, donc c'est vraiment prévu pour les gros. Par exemple, typiquement, pour un hôtel qui veut le rénover et à qui on dit non pour la défiscalisation normale, eh bien là, il va pouvoir avoir des réductions d'impôts étendus jusqu'à cette surtaxe d'impôts sur les sociétés. Voilà. L'idée est de rendre le dispositif beaucoup plus attractif qu'avant.

Le président : Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, bien sûr que ces sociétés qui vont venir investir chez nous seront déduites d'impôts pendant dix ans. C'est ça ?... Sur tout ce qu'ils achètent chez nous, comme par exemple, je ne sais pas moi, tout ce qui est boisson (eau, Coca...), tout ce qui est alimentation, est-ce que dans ce texte, il est prévu de retirer tout ce qui est TVA ?

M. Warren Dexter : Là, tu reviens sur l'article 1. C'est ça ? Tu reviens sur le régime des grands investissements, article 1. La réponse est oui, il y a des exonérations sur tout ce qui est nécessaire à l'exploitation. Donc, même un hôtel qui va acheter ses bouteilles de Coca, il n'aura pas de taxe s'il importe directement. Par contre, s'il achète auprès d'un importateur local, là, il n'est pas prévu

d'exonération de TVA, il va payer la TVA. Par contre, sur ses ventes aussi, il va être obligé d'appliquer la TVA. Le système, là, n'étend pas l'exonération à la TVA. On leur demande au moins de payer cela.

Le président : Merci.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Dans l'exemple que vous nous avez donné, vous parlez évidemment de si jamais un dossier est rejeté au niveau de la défisc et là, je vais revenir un peu sur l'article 1 parce que j'avais une question. Ce qui change dans le projet de loi ici, c'est que la décision d'agrément ou de refus est discrétionnaire ; et si jamais nous avons un porteur de projets qui a un refus, on n'oblige pas finalement la commission à donner les raisons de ce refus. Alors je sais, je vous ai entendu — pas vous forcément, mais la majorité et le gouvernement — vouloir mettre fin un peu à la politisation des demandes. Et vous ne pensez pas qu'en annulant justement le fait de ne pas justifier un refus, cela peut donner lieu à des décisions un peu discrétionnaires finalement ?

Le président : (*À l'adresse de Monsieur le ministre Warren Dexter.*) Attends, on va peut-être terminer les questions.

Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Quels sont les avantages concrets que le Pays retire si on lui donne tous ces moyens fiscaux à cet investisseur ? Est-ce qu'on lui demande, est-ce qu'on lui exige de créer genre 10 000 emplois ? Quel est l'objectif que nous souhaiterions : créer de l'emploi évidemment mais de combien ? Et d'un.

Et de deux. D'habitude, lorsqu'on prend une loi, on est — comment dirai-je ? — assez précis sur le type d'investisseur puisqu'on sait très bien que le projet, la loi initiale, c'était sur celui de la ferme aquacole et celui du Village tahitien. C'est précis, on sait à qui nous avons affaire. Mais là, dans ce projet, on ne nous dit pas à qui on a affaire, ce n'est pas clair, ce n'est pas... on ne sait pas. On aimerait bien savoir qui sont les personnes qui seront destinataires de ce projet. Est-ce que ce sont les Singapouriens, suite à la visite du Président à Singapour ? Est-ce que ce sont les Japonais ?... On aimerait bien savoir à qui nous avons affaire.

Merci.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cet article ? On est à l'article 3.

S'il n'y a pas d'intervention, Monsieur le ministre... Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Juste sur la typologie des investisseurs, eh bien on a affaire à des investisseurs qui ont des projets valables. Cela peut être des Polynésiens, ce n'est pas forcément des Singapouriens, cela peut être d'autres personnes. Nous, simplement, ce qu'on ne veut pas, c'est enfermer le dispositif dans des secteurs trop restreints parce que, demain, ce sera peut-être Microsoft qui viendra mettre des *data centers* géants chez nous. Donc, si on restreint uniquement au tourisme, eh bien... voilà. Demain, ce sera peut-être une société qui viendra construire l'aéroport des Marquises. Donc, si on n'a pas mis les constructions d'aéroport dedans... ! Tu vois ce que je veux dire, on ne veut pas enfermer le dispositif. C'est ouvert.

Le président : Merci.

Oui, dernière question, Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Les hôteliers locaux, la défiscalisation locale et celle de France, les convenaient parfaitement. Alors ils ne comprennent pas pourquoi... Ce projet est destiné à qui ? Parce que ce n'est pas leur souhait.

M. Warren Dexter : C'est vrai que, quand on est arrivé — je ne sais pas si j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer —, on a été confronté à un problème de saturation, ce que l'on appelle la saturation de la défisc, c'est-à-dire qu'on a donné trop de défiscalisations, on a agréé trop de projets et il n'y a pas assez de sociétés pour aller mettre les sous dedans. Parce que la défiscalisation, si je dois schématiser, les sociétés peuvent mettre 50 % des sous normalement qui doivent aller dans leur impôt et mettre dans les projets. Ce 50 % là représente chaque année 5,5 milliards et ces dernières années 6,1 milliards. Ça, il n'y a pas assez pour financer tous les projets. En globalité, on a totalisé à 140 milliards. Donc, cela fait longtemps que ce problème traîne, depuis 2018 déjà. La DICP avait déjà alerté à l'époque : si on continue à agréer sans réfléchir, il y a des porteurs de projets qui vont se retrouver, il n'y a pas de sociétés qui viennent financer leurs projets. Ils ont été faire un prêt à la banque et ils ont dit : « Voilà mon plan de financement, fonds propre, emprunt ; défiscalisation tant », eh bien finalement ils ne vont pas avoir ce montant-là parce qu'il y a trop de projets qui ont été agréés et il n'y a pas assez de défiscalisant. Donc on a été obligé d'être plus restrictif. On ne pouvait plus continuer à ouvrir. On ne pouvait pas non plus stopper parce qu'on est conscient que la défiscalisation alimente quand même les investissements, mais on était obligé d'être plus sélectif. Donc, en toute cohérence avec les objectifs du gouvernement, on a privilégié les secteurs prioritaires.

Ensuite, pour le secteur du tourisme, on s'est dit qu'il valait mieux — comme l'objectif est d'atteindre 600 000 touristes, taux équivalent en retombées économiques — privilégier les créations d'hôtels plutôt que les rénovations. Parce que, c'est là-dessus qu'on a observé, beaucoup de — comment dire ?... — une grosse partie de la dépense en défiscalisation était souvent de la rénovation et donc on s'est posé la question de savoir : est-ce que ça a du sens de revenir tous les cinq ans remettre de la défiscalisation pour entretenir quelque chose qui existe déjà ? Est-ce que ce n'est pas mieux de prendre la défiscalisation pour créer quelque chose de neuf ? C'était là notre réflexion. Du coup, on a changé la politique et c'est vrai que cela n'a pas plu aux hôteliers parce que, quand on est arrivé, il y a eu un changement à ce niveau-là. Et l'objectif de ce texte-là, et en concertation avec eux d'ailleurs — on en a parlé —, c'est de dire : on ne va pas vous laisser sur le carreau, vous, les investisseurs, les hôteliers, pour les rénovations, on va vous proposer des alternatives. Là, ces dernières années, le tourisme marche bien, les hôtels dégagent beaucoup d'impôts sur les sociétés, dégagent beaucoup de surtaxe d'impôts sur les sociétés, donc on leur dit : Voilà ce qu'on vous propose, tout ça, enfin, en tout cas la moitié des impôts que vous avez dégagé, vous pouvez le mettre en réduction d'impôt pour vous aider à financer vos hôtels, vos rénovations d'hôtels.

Après, sur la défisc métropolitaine, on a été précautionneux aussi. Dès le début, on a consulté le haut-commissariat ; on est allé deux fois à Bercy pour les rassurer que si on ferme la porte à certains secteurs, comme la rénovation d'hôtels, cela ne veut pas dire que l'on ne soutient plus. On soutient toujours, on est en train de travailler sur des dispositifs alternatifs — c'est ça alors — et on demande à Bercy de continuer à soutenir les hôtels ; et ils nous ont donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de changement. Et jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas entendu que des programmes de rénovation auraient reçu un refus à cause de cela.

Pour finir, sur la question de Madame Sanquer, je crois qu'il doit y avoir une confusion parce que le caractère discrétionnaire existe déjà, on n'a rien bougé là-dessus. Le Conseil des ministres décide discrétionnairement des projets qu'il veut soutenir.

Le président : Merci.

Je mets aux voix l'article LP 3 : même vote pour l'article ?... 38 pour, 16 contre et 3 abstentions.

Article LP 4

Le président : Bien. On poursuit avec l'article LP 4. La discussion est ouverte sur la LP 4. Pas d'intervention ? Je mets aux voix la LP 4 : même vote pour la LP 4 ? Bien. Même vote, adopté.

Article LP 5

Le président : Sur l'article LP 5, la discussion est ouverte. Pas d'intervention sur la LP 5 ? Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 6

Le président : Sur l'article LP 6, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 7

Le président : LP 7. Pas d'intervention ? Je mets aux voix : même vote, adopté.

Article LP 8

Le président : Article LP 8.

Oui, Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui, j'ai une question sur l'article LP 8, notamment concernant la dernière disposition qui est précisée, donc je la lis : « *Dans tous les cas, les assureurs, leurs représentants responsables, les intermédiaires d'assurance, et surtout les assurés sont tenus solidairement pour le paiement de la taxe sur les conventions d'assurance et, le cas échéant, des pénalités.* » La taxe sur les conventions d'assurance est assujettie aux sociétés d'assurance qui vendent des produits d'assurance et donc là, dans le cas présent, s'agissant de sociétés étrangères, j'imagine que si le Pays n'est pas en capacité de collecter cette taxe, elle serait affectée solidairement à l'assuré lui-même. Est-ce que c'est effectivement le cas ou j'ai mal lu ce dispositif ?

M. Warren Dexter : Là, on parle de la taxe sur les conventions d'assurance. En fait, aujourd'hui, les assurances sont exonérées de TVA parce qu'il existe cette taxe sur les polices, c'est-à-dire que quand vous allez recevoir votre assurance voiture, normalement en bas vous allez voir cette taxe en majoration de 10 %. C'est comme une TVA sauf qu'elle n'est pas récupérable. Et effectivement, il y a une solidarité dans le paiement de cette taxe. Normalement, le courtier ou l'assureur, quand il propose l'assurance, fait payer à son client. Après, il est tenu évidemment de reverser au Trésor, et il est prévu une solidarité dans le cas où la taxe ne serait pas payée. Cela existe déjà. Cette partie-là n'a pas bougé.

M. Nuihau Laurey : Et là, en fait, cette disposition vise à s'appliquer aussi aux sociétés d'assurance étrangères alors ?

M. Warren Dexter : Absolument. Toute assurance qui est vendue sur le territoire, que ça soit par une compagnie qui est ou établie en Polynésie, ou un assureur qui n'y est pas établi mais qui a un représentant, paye la taxe pour l'égalité devant l'impôt.

Le président : Plus d'intervention. Je mets aux voix l'article 8 : article 8, même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 9

Le président : Article 9, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 10

Le président : Article 10. Bon là, pas d'intervention. Même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 11

Le président : Article 11. Pas d'intervention. Même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 12

Le président : Article 12. Pas d'intervention... Oui, Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Pardon, Monsieur le président. En fait, ma question portait sur l'article LP 9. En fait, c'est la question que je pose à chaque fois sur le bilan d'étape sur le dispositif de réformes du K-bis — parce que c'est cela finalement — et pour savoir si le calendrier est maintenu puisque l'ancien ministre nous avait parlé d'une mise en œuvre au 1^{er} janvier. Et donc, l'ensemble du dispositif (les recrutements et autres) devait être fait pendant le courant de l'année pour qu'au 1^{er} janvier, le dispositif soit applicable, et notamment les sites d'inscription en ligne soient opérationnels. Est-ce qu'on est toujours dans ce calendrier ?

M. Warren Dexter : Je ne saurais pas être catégorique, mais on me dit que l'objectif est toujours de rendre ce transfert du K-bis opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2025, que la DGAE doit lancer un appel d'offres pour trouver un teneur de registre qui va tenir ce registre ici.

Le président : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix la LP 12 : même vote ? Même vote, adopté.

LP 13 :

Pardon ?... Pascale, oui.

M^{me} Pascale Haiti : Sur l'article 12, la taxe de mise en circulation applicable aux véhicules dits de collection, on peut avoir une explication là-dessus ? C'est...

M. Warren Dexter : En fait, c'est un dossier que j'ai suivi personnellement et qui remonte à 2018 où j'avais reçu des gens qui trouvaient dommage que, quand ils font venir un véhicule de collection, ils payent la surtaxe. Vous savez, quand vous mettez en circulation un véhicule, vous avez une taxe de mise en circulation. Quand c'est neuf, il n'y a pas de souci, ce n'est pas trop cher. Mais quand vous faites venir un véhicule ancien, il y a une majoration, une surtaxe de mise en circulation par année d'ancienneté. Cela peut aller de 3,5 à 5 % en plus par année d'ancienneté. Cela devient exorbitant ! Et quand je suis arrivé, revenu au gouvernement au début de l'année dernière, j'ai eu à nouveau une personne qui m'a fait cette proposition et du coup je me suis rappelé. Parce qu'à l'époque, on devait travailler sur cette mesure, mais bon après, il y a eu le changement, il y a eu les élections, et finalement c'est tombé à l'as ! Et là, donc suite à un rappel d'un administré, j'ai proposé de remettre cette mesure parce que je trouve que cela a du sens.

Un véhicule de collection, après est-ce que c'est cadré ? La réponse est oui. On a rencontré la direction des transports terrestres. En gros, c'est un véhicule qui a plus de 30 ans, qui est assez rare pour son modèle et qui de ce fait est d'une utilisation assez rare, ce n'est pas une utilisation courante. Mais j'ai trouvé que la mesure est bien parce que du coup, il va quand même payer la taxe mais pas la surtaxe. Ce serait bien d'avoir de beaux véhicules sur nos routes, quoi... Voilà.

Le président : Oui, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui, Monsieur le président, je reste je ne dis pas un peu choquée, même pas dubitative... Bravo, Monsieur le ministre, pour vos explications ! La vraie question, c'est une réalité :

qui possède des véhicules de collection ? *Ici, un Tahitien ira s'acheter une voiture soit pour se rendre à son travail ou bien pour transporter ses enfants ici même dans notre pays, et il paiera sa taxe de mise en circulation. Et là, on accepte que ces propriétaires de voitures de collection...* Enfin, il faut appeler un chat un chat aussi, Monsieur le ministre ! « Voitures dites de collection », enfin, on sait combien elles valent aujourd'hui ! On peut compter sur les doigts de la main dans ce pays qui en possèdent ! Au petit *Polynésien*, on va lui imposer de payer une TMC et à celui y en n'a pas beaucoup, on va lui exonérer cela. Je suis complètement en train de patauger ! Je ne sais pas où est la priorité dans ce pays ! On va encore faire des faveurs à certaines personnes, voitures de collection... *Cela m'inquiète. Enfin, c'est mon avis, cela m'inquiète un peu.*

Le président : *Merci.*

Steve.

M. Steve Chailloux : *Oui. Merci bien, Monsieur le président.*

Je rejoins les propos tenus par notre sénatrice. Nous parlons de voitures « usées » (NDT, voitures de collection), je dirais cela comme ça. Combien de personnes bénéficieront de ce dispositif d'allègement (NDT, de la taxe) pour ceux qui ont la chance d'avoir une voiture « usée » (NDT, voiture de collection) ? D'après les propos qui ont été tenus : quel est la ligne de conduite ? quel est le cap ? Allons-nous soutenir la grande majorité de notre population polynésienne, celle qui ne bénéficie pas de tous les avantages possibles, ou bien allons-nous aussi trouver le moyen de soutenir cette infime partie de la population qui est riche en les faisant rentrer dans ce dispositif ? Cela représente combien, Monsieur le ministre ?

Le président : Y a-t-il d'autres interventions sur cet article ? S'il n'y a pas... Oui, Thilda.

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : *Bonjour* tout le monde.

J'ai visité à Pirae un garage avec des voitures de collection.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions ?... S'il n'y a pas d'intervention... Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Juste peut-être évacuer quelques mythes sur les voitures de collection et sur le dispositif qui est proposé là. On parle de voiture de collection, on ne parle pas forcément de *Rolls-Royce*. Une *Deux chevaux* de plus de 30 ans, c'est une voiture de collection. Une vieille *Jeep* de plus de 30 ans, c'est une voiture de collection.

Quand j'étais étudiant en Floride, j'ai acheté une *Mercury Cougar* de 1975 (*Réactions dans la salle.*) et je l'ai payée, je l'ai payée 200 dollars. Elle m'attend toujours chez un ami en Floride parce que justement je n'ai pas pu la ramener. (*Réaction inaudible de M^{me} Lana Tetuanui.*) Elle coûte 200 dollars ! On ne parle pas d'une *Rolls-Royce*. Alors non, ce n'est pas pour moi qu'on a fait ce texte.

Mais dire que cela ne concerne pas le *Polynésien* de base, c'est aussi une erreur. Je n'imagine pas le nombre de gens dans les îles, à la presque île, un peu partout, qui ont envie de faire venir ces vieilles *Jeep* là, les *Jeep Willis*, etc., qui ne le font pas parce que... Et là, on n'est pas en train de supprimer la taxe de mise en circulation. Ce qu'on enlève, c'est la surtaxe, c'est la surtaxe, c'est ce côté rédhitoire qui fait que ces passionnés de voitures de collection ne font pas venir leur véhicule. Derrière ces voitures de collection, derrière chacun de ces véhicules, vous avez un passionné qui va mettre des sous pour la remettre en état et pour la maintenir en état de fonctionnement. Il ne va pas rouler avec tous les jours parce que c'est interdit. Il va la sortir quand il va y avoir des réunions justement de l'association des voitures de collection, au 14 juillet — qu'est-ce que j'en sais moi... Donc, il ne s'agit pas ici de favoriser des milliardaires. Non, il s'agit ici de permettre l'importation de voitures de collection, pas forcément des *Rolls-Royce*, tout simplement en enlevant la surcharge, mais ils paieront bien la taxe de mise en circulation.

Le président : Donc, peut-être une question, là : ça veut dire que les voitures d'occasion, elles, continuent à bénéficier de la majoration ? On est bien d'accord.

Oui, Édouard.

M. Édouard Fritch : Oui, c'est une conception un peu différente de la nôtre. Je vois que le Président est adepte de l'adage que c'est dans la vieille soupière qu'on fait de la bonne soupe — c'est ça ? —, c'est avec les vieilles voitures que l'on peut effectivement continuer à rouler et à rouler dans de bonnes conditions. Bien sûr puisque le souci en fin de compte, c'est que la TMC ou la surtaxe — parce qu'il s'agit de la surtaxe je suppose ici — devrait nous servir à construire de meilleures routes, à améliorer la sécurité sur nos routes puisque c'est aussi un sujet d'actualité. C'est peut-être ce qui peut un peu nous mettre en opposition avec. Mais vous avez raison, ces vieilles voitures, c'est dans de la vieille soupière qu'on fait de la bonne soupe — hein, c'est bien ça ? —, ça roule quand même.

M. Moetai Brotherson : J'ai un peu du mal à comparer ma *Mercury Cougar* à une vieille soupière, hein... C'est juste qu'à une époque, ils savaient dessiner une voiture. Maintenant, c'est un peu triste, elles se ressemblent toutes, on arrive plus à distinguer les coréennes des japonaises des autres. Voilà. Vous avez des gens qui aiment le *look* de certaines voitures, qui ne valent pas forcément des mille et des cents. Je vous dis, moi la mienne m'a coûté 200 dollars, j'étais étudiant à l'époque. Après, j'ai passé neuf mois à la réparer mais bon... (*Rire.*)

Le président : Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Il faut arrêter aussi de jouer sur les mots, Monsieur le Président. Je vous lis l'article comme il est rédigé : « *La taxe et la majoration prévues* ». On ne parle pas que de la surtaxe, on parle de la taxe et la majoration prévues.

Je reviens à ce qui a été dit aussi par mon collègue Steve : voitures de collection, voitures de collection. Il faut appeler un chat un chat. Cela veut dire quoi une voiture de collection ? Quelle est la valeur d'une voiture de collection ? Une *Méhari* qui valait quoi, 200 euros y a 30 ans, fait partie des voitures de collection et cela vaut une fortune aujourd'hui ! C'est plus cher d'avoir une voiture de collection qu'une voiture « normale ». (**M. Édouard Fritch, hors micro :** « Et l'histoire de la soupière, c'est moins cher !) *Pourquoi avoir octroyé cela qu'à ces personnes ! Il vaut mieux l'octroyer à tout le monde !*

Tiens, j'ai envie de dire à l'élue de Pirae, je suis intéressée *au final* d'aller voir ce garage où il y a des voitures de collection de Pirae. C'est intéressant pour savoir ce qui existe dans ce pays.

Non, je trouve qu'il y a une rupture d'égalité dans le traitement de tout ce que j'ai entendu depuis ce matin. *Lorsque je regarde ceci, l'on favorise une partie — oui, il y a une partie privilégiée —, mais par contre, toutes les personnes qui peinent,* qui ont du mal à joindre les deux bouts à la fin du mois, eh bien on regarde tout ce qui se passe. *C'est mon avis. Si l'on favorise une partie, autant en faire bénéficier l'ensemble. Je préfère que cela bénéficie à la population, aux personnes modestes, quitte à supprimer cette taxe lorsqu'ils veulent s'acheter un véhicule ici-même. Non,* on va aller encore favoriser ceux qui veulent faire envoyer leur voiture de collection. *Mais où allons-nous ?*

Voilà, mon avis.

Le président : *Merci.*

Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Il y a un point important que je voudrais rappeler, c'est que, historiquement, on a ajouté la surtaxe de mise en circulation et je crois savoir que c'était pour les agents de l'État qui venaient en Polynésie avec de vieilles voitures et les inciter à laisser leurs vieilles voitures en France et

acheter neuf ici. C'est comme ça qu'on a mis en place cette surtaxe. Donc, c'était vraiment pour les véhicules qui étaient appelées à être des poubelles en quelque sorte. C'est pour cela qu'aujourd'hui, il y a très peu de surtaxe parce que c'est tellement cher que plus personne ne fait venir de véhicules anciens ni *a fortiori* de véhicules de collection.

Pour répondre à la question du représentant Chailloux, ces trois dernières années par exemple, on a eu zéro véhicule de collection parce que c'est exorbitant : payer 3,5 % sur 30 années d'ancienneté, je vous laisse imaginer sur le prix du véhicule...

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : Non, non, mais vous savez l'histoire de la soupière, elle est réelle. Vous avez déjà acheté des vieilles cocottes ?... C'est moins cher que les nouvelles cocotes.

Le sujet pour nous aujourd'hui et lorsqu'on lit votre texte, cela ne correspond pas tout à fait à vos déclarations. Lorsqu'on lit le texte, c'est « la taxe et la majoration prévues à l'alinéa précédent ne s'appliquent pas à ces véhicules ». Bien sûr que l'on peut se dire qu'il y a une injustice quelque part parce qu'effectivement pourquoi ? On comprend s'il s'agit de la majoration et on comprend si c'est de la surtaxe, O.K parce qu'elle est vieille ; mais de là à exonérer de la taxe, on peut effectivement... C'est le souci de notre collègue Lana Tetuanui, c'est qu'en fin de compte effectivement là-dessus, ou cette voiture ne roulera jamais — d'où le lien avec la taxe que nous payons tous, la taxe de mise en circulation qui est très élevée et qui sert par contre au Pays — et ce qui se fait pour ces vieilles voitures, pour ces voitures de collection, excusez-moi.

Voilà. C'est là où ça peut prêter à confusion, à... Effectivement nous, lorsqu'on a lu le texte avant de venir là, c'était la majoration dans notre conscience ; mais là, en fait, c'est effectivement la taxe et la majoration qui sont prévues. C'est tout, voilà. Maintenant...

Le président : Oui, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Suggestion, Monsieur le Président, on aurait dû maintenir la taxe. Tu sais pourquoi ? Cela pourrait peut-être aider le Pays, avant *bien évidemment* d'envoyer des voitures de collection, à aller ramasser toutes les épaves qui jonchent le long des routes dans toutes les communes. *Avant peut-être de soutenir toutes ces personnes qui souhaiteraient faire venir ces voitures soi-disant de collection, l'on ferait mieux de flécher cette taxe afin d'aider nos maires dans le ramassage des carcasses — je parle bien des épaves voiture, voiture hein ! — qui jonchent le long de nos routes. À votre avis, une voiture de collection arrive alors qu'il y a plusieurs épaves le long des routes, c'est bien ?! C'est juste une remarque.*

Le président : *Voilà. Le Tapura voudrait que notre population soit taxée. Qu'en pensez-vous, Monsieur le Président ?... Vous partagez l'avis du Tapura ? (Rire.) On passe au vote.*

Je mets aux voix l'article 13 : même vote ? Même vote, adopté. *Merci.*

Donc pour le vote de la loi du pays, la même chose, le dispositif qui est là : 1, c'est pour ; 2, c'est contre ; 3, c'est abstention ; 4, je ne vote pas. Et n'oubliez pas, appuyez « OK » aussi.

Le vote est ouvert. *(Dans l'attente de l'affichage des votes.)*

Voilà donc, il y a 57 votes, dont 11 par procurations : 38 pour, 16 contre, 3 abstentions.

La loi du pays est donc adoptée.

Explication de vote, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : *Exactement. Merci bien, Monsieur le président.*

Je remercie le groupe Tapura d'avoir voté contre, d'avoir fermement voté contre cette loi du pays qui est une proposition qu'émet aujourd'hui la majorité, affirmant ainsi notre position sur le développement du secteur de l'emploi et de l'économie pour lesquels il faudrait trouver des moyens pour notre pays. Mais nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Il est vrai qu'il faudrait produire de l'emploi pour en offrir à notre population. Mais ce qui nous inquiète fortement aujourd'hui — c'est la raison pour laquelle nous nous sommes fermement opposés à cette loi du pays —, c'est la mention que vous avez intégrée à l'article premier concernant le foncier. En incluant le foncier, vous confirmer haut et fort que ce sont les impôts prélevés au peuple aujourd'hui qui financeront l'exonération d'impôt en vue de produire de l'emploi aux bénéficiaires d'investisseurs étrangers qui viennent concrétiser leurs projets ; et il y a aussi la question de l'acquisition de terrains. C'est une vieille bataille, une bataille politique pleinement assumée du groupe Tavini huiraaatira qui retourne sa veste aujourd'hui de par votre vote.

Voilà pour explication de vote, je vous remercie.

Le président : Merci. Elise.

M^{me} Elise Vanaa : *Merci, Monsieur le président.* Explication de vote.

Non, je voudrais remercier nos 38 élus qui ont voté en faveur de ces articles, et merci à vous de montrer votre soutien aux décisions que prennent le gouvernement de notre pays. Merci.

Le président : Merci. Il n'y a plus d'explication de vote ? Oui Tapati.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Non, je voulais seulement souligner un point.*

Dans le présent article premier de la loi que nous venons de voter, s'il y a bien une chose qui est certaine, c'est qu'en aucun cas la majorité de notre pays n'est venue simplifier, ne serait-ce qu'un peu, l'achat de nos terres, pas du tout. Et le gouvernement ne vend aucunement les terres domaniales aux investisseurs étrangers, absolument pas. Le propriétaire foncier, indépendamment du gouvernement, a toujours la liberté de vendre sa terre, car dans notre pays, nous n'avons pas l'autorité d'empêcher la vente d'une terre. Mais pour ce qui est du gouvernement, il ne vendra jamais une terre qui appartient au peuple à un investisseur étranger. Merci.

(Applaudissements dans la salle.)

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : Président, il faut peut-être que l'on précise bien les choses. Il y a effectivement le problème de la vente des terres domaniales ou des terres privées du pays à des étrangers ; bien sûr que j'espère que vous ne ferez jamais ça, j'espère. Mais c'est pire que ça, c'est l'acquisition par des privés de l'extérieur, des fortunés de l'extérieur, qui viennent acheter des terrains chez nous. En fin de compte, le souci il est là, la préoccupation elle est là. Je veux dire, sur ce que vient de dire Lana Tetuanui, mais pire que ça, c'est que l'on prévoit, nous, d'aider ces personnes qui veulent acquérir des terrains chez nous. Là, il y a une vraie difficulté. Maintenant si la majorité estime que ce n'est pas ça, c'est votre problème. Nous sommes là pour éclairer l'assemblée et nos discours interviennent dans ce sens, c'est tout. Il ne faut pas croire que c'est... Mais par contre, il faut assumer derrière, vous assumerez derrière.

Le président : *Merci.* Je vous invite maintenant à vous reporter au rapport 85-2024, portant sur le projet de loi de pays en faveur... Ah oui, on a reporté, excusez-moi.

RAPPORT N° 82-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2023-30 DU 29 AOÛT 2023 RENFORÇANT LE PILOTAGE ET LA DÉCONCENTRATION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{me} la représentante Teumere Atger-Hoi

Le président : On poursuit avec le rapport n° 82-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2023-30 du 29 août 2023 renforçant le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française.

Je demande à Madame la rapporteure, Teumere Atger-Hoi.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le président.*

Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, *chers ministres*, mes chers collègues, *mes salutations pour notre rencontre en ce jour.*

Par lettre n° 3894/PR du 2 juillet 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2023-30 du 29 août 2023 renforçant le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française.

Cette loi du pays a permis de donner un cadre juridique aux comités du tourisme existant et à venir, en fixant notamment leurs missions et en passant désormais par une procédure d'agrément après avis d'une commission consultative d'agrément des comités du tourisme créé à cet effet. L'objectif affiché est de structurer les comités du tourisme et les professionnaliser par des actions de formation et le soutien du Pays, afin qu'à terme en 2027, ils deviennent autonomes, notamment financièrement.

Pour rappel, les comités du tourisme, classés selon trois catégories, « *sont des organismes de droit privé, détenteurs d'un agrément, constitués sous la forme d'associations relevant de la loi de 1901 domiciliées au lieu d'exercice de leur activité* ».

Cette loi du pays visait une logique de projets pluriannuels, avec des objectifs à atteindre en fonction de moyens humains et matériel prédéfinis, en prévoyant la signature, dès 2024, d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour chaque comité du tourisme avec la Polynésie française d'une durée maximale de trois ans. Il est prévu que le service du tourisme (SDT) assure le contrôle de l'application de chaque convention et s'assure du respect et de la bonne exécution des termes conclus.

Or, la mise en œuvre de ces dispositions s'est heurtée à des difficultés d'ordre pratique dont le présent projet de loi du pays entend y répondre. En effet, il a été constaté que les règles des finances et de la comptabilité publique ne permettraient pas de garantir la rapidité et la souplesse avec lesquelles le GIE Tahiti Tourisme participe aujourd'hui au financement des actions des comités du tourisme (notamment par le budget dédié à l'accueil des paquebots, mission déléguée aux comités du tourisme des îles concernées).

Les contraintes liées aux modalités et délais de versement prévues par ces règles risquent de remettre en cause le bon fonctionnement des comités et, par conséquent, d'empêcher la réalisation des objectifs de la loi du pays. En outre, le caractère pluriannuel des conventions peut mettre à l'épreuve les petits comités du tourisme, souvent moins bien formés à la gestion anticipée des actions.

Le projet de texte modifie en conséquence la loi du pays du 29 août 2023 sur deux points :

- Premièrement, il simplifie l'action des comités du tourisme en supprimant le caractère pluriannuel des conventions. Les conventions seront annuelles et personnalisées selon la catégorie, les missions et le plan d'actions annuel de chaque comité (plus de modèle type approuvé par le conseil des ministres) ;

- Deuxièmement, il est proposé que, d'une part, ces conventions soient conclues non plus avec la Polynésie mais avec le GIE Tahiti Tourisme et, d'autre part, que ce dernier soit en charge du suivi et du respect de ces conventions, cet organisme étant l'interlocuteur de proximité des comités du tourisme.

Pour 2024, le budget prévisionnel d'accompagnement des comités du tourisme s'élève à 41,8 millions F CFP financés comme suit : 37,7 millions F CFP par subventions octroyées au GIE Tahiti Tourisme pour les dépenses liées à la structuration et à l'accompagnement des comités, ainsi qu'aux actions de professionnalisation des membres des bureaux des comités ; et 4,1 millions F CFP par la participation d'Atout France aux dépenses liées à la professionnalisation des comités du tourisme.

Enfin, il est à noter que le CÉSEC a rendu un avis favorable sur ce projet de texte le 18 décembre 2023.

L'examen du présent projet de loi du pays en commission le 7 août 2024, a permis en premier lieu de rappeler les objectifs des modifications envisagées visant à une plus grande réactivité pour le financement des actions des comités du tourisme, tout en garantissant un contrôle accru du pays sur l'utilisation des deniers publics.

Si, pour les années 2024 et 2025, les financements sont dédiés aux actions des comités, l'évolution du budget pourrait tendre vers le recrutement de personnel. Des réflexions sont à cet effet menées sur la structuration des comités en leur associant des bureaux d'excursion tournés vers l'embauche de salariés. Le prochain séminaire organisé en septembre avec les comités du tourisme sera l'occasion d'aborder ces sujets, ainsi que les nouvelles mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle. En outre, dans le cadre des plans d'action des différents comités pour lesquels les communes sont souvent consultées sur les calendriers de déploiement des actions, sont à noter les journées thématiques propres à chaque îles, journée du paréo, journée du tiare, journée du pandanus en réflexion etc., les opérations de nettoyage des principaux sites remarquables ou encore le projet de prise en compte des animaux errants dans les communes.

Aussi, il est prévu de refondre la réglementation relative aux agences de voyages afin de libéraliser les conditions d'éligibilité des porteurs de projet.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2023-30 du 29 août 2023 renforçant le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint. *Merci bien.*

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes : 36 pour le Tavini huiraatira, 15 pour le Tapura et 9 pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, le gouvernement a transmis à l'assemblée de la Polynésie française un projet de loi de pays visant à réformer le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française, récemment présenté par notre gouvernement et adopté par notre assemblée (un peu moins d'un an).

Selon le rapport de présentation et les travaux menés en commission, le cadre actuel proposé ne donnerait pas entière satisfaction dans sa mise en œuvre et se heurterait à des difficultés comptables et financières, justifiant les modifications proposées. Pour mémoire, le cadre adopté proposait de fixer la

politique de déconcentration touristique du pays au travers des comités du tourisme agréés pour une durée de 3 ans, lesquels se voient assigner de missions obligatoires et optionnelles placés sous le contrôle du service du tourisme et dotés de moyens financiers et humains, répondant des objectifs pluriannuelles en vue de les professionnaliser.

Le nouveau cadre proposé à notre examen envisage désormais la politique de déconcentration touristique, toujours au travers du spectre unique des comités du tourisme agréés par le pays, mais sans l'obligation de disposer de moyens humains et dans un cadre financier annuel, doté de moyens financiers toujours issus de subventions du pays, mais alloués par le GIE Tahiti Tourisme, désormais en charge du contrôle de leurs missions. Le service du tourisme conservant la possibilité de retrait d'agrément.

A here ia Porinetia avait fait part lors de l'examen du premier projet de loi de pays de plusieurs réserves quant à l'organisation retenue, dès lors que d'une part la politique de déconcentration touristique ne se confond pas avec les seuls comités du tourisme et que d'autre part, nos communes disposent de nouveaux financements alloués par notre assemblée, ainsi que des moyens juridiques e-douane pour exercer cette compétence en complémentarité du pays. En effet, notre assemblée a voté deux lois de pays permettant aux communes de bénéficier de centime additionnel à la RPT et d'une revalorisation de la taxe de séjour, ainsi que deux autres lois de pays permettant à ces dernières de se voir confier l'exercice de la compétence du tourisme. Ces nouveaux financements doivent être destinés à soutenir la promotion touristique dont les missions peuvent relever de celles fixées par la politique de déconcentration touristique.

Nous le savons tous, les comités du tourisme sont disparates, ne disposent pas tous des mêmes moyens financiers et peinent parfois encore à s'organiser, faute de disposer de locaux comme de moyens humains autorisant une réelle professionnalisation et ce d'autant plus dans les îles à faible fréquentation touristique. À cette occasion, nous avons également relevé qu'il était en effet peu concevable d'écarter les maires comme les conseils municipaux de la mise en œuvre de la politique du tourisme, et notamment la promotion touristique de leur île, qu'ils connaissent très certainement mieux que le GIE Tahiti Tourisme et qui aura peine à contrôler les conflits d'intérêts entre professionnels au sein des comités, puisque sa composition retient également des professionnels du tourisme.

Les difficultés du nouveau schéma de la politique de déconcentration touristique retenu démontrent avant même sa mise en œuvre ses limites puisque désormais l'obligation de disposer de moyens humains disparaît, ce qui laisse présager une professionnalisation difficilement réalisable. Nous regrettons que le choix n'ait pas été laissé aux communes qui auraient souhaitées d'avantage s'investir dans cette voie, d'autant que la promotion des Fare ora tend à leur assigner des compétences non susceptibles d'être déléguées, comme celles de la santé.

En tout état de cause, cette nouvelle organisation de la politique touristique peine à convaincre dans la réussite d'une meilleure répartition les flux touristiques vers les îles les moins fréquentées, mais ouvre avec certitude la brèche au subventionnement en cascade, pourtant proscrit par les règles de finances publiques en ce qu'ils conduisent à un alourdissement des charges de fonctionnements du pays et qu'une fiscalité dédiée a été adopté par notre assemblée.

Aussi Monsieur le Président, le texte étant taisant sur ce point, pourriez-vous nous indiquer quels seront les critères retenus par le GIE Tahiti Tourisme pour assurer en toute transparence et objectivité la répartition des crédits du pays au divers comités du tourisme et les montants prévus au BP 2025 pour les 27 comités agréés.

Pour conclure, je souhaite vous interpellier Monsieur le Président sur les procédures d'élections des bureaux des comités du tourisme. Lors des élections pour le comité du tourisme de Moorea, il y a eu beaucoup de — comment on va dire — de *live*, parce que certains prestataires n'étaient pas contents et reprochaient le manque de transparence des listes électorales pour le renouvellement du comité du tourisme. À l'époque j'avais interpellé votre cabinet sur le règlement de ces élections et votre conseiller technique Monsieur Colombani m'avait assuré que tout était sous contrôle, que tout avait été vérifié et

que la procédure était totalement transparente et que finalement les prestataires qui se sentaient lésés à l'époque, faisaient du bruit pour rien.

J'ai été destinataire d'un rendu du référé datant du 5 août du tribunal, qui stipule, qui dit, que finalement la transparence n'y est sans doute pas et que le comité du tourisme de Moorea... et ordonne au comité du tourisme de Moorea la transmission aux prestataires qui ont porté ce recours, de la liste des membres ayant participé en présence et par procuration à l'assemblée générale tenu le 10 novembre ; la liste des membres ayant participé soit en présence, soit par procuration à l'assemblée générale tenu le 6 décembre ; la transmission des procès-verbaux d'assemblée générale des 10 novembre et 6 décembre ; et surtout, impose une astreinte de 5 000 F CFP par jour, si la transmission n'est pas effectuée. Et à ce jour les transmissions ne sont pas effectuées.

Voyez Monsieur le Président quand nous avons eu le première fois l'examen de ce texte, je vous avais dit que le mode associatif était parfois pas le meilleur statut pour ce genre de comité du tourisme, où à l'intérieur il y a des professionnels du tourisme et que l'intérêt général pouvait se transformer en intérêt particulier. Vous m'aviez dit à l'époque que les choses allaient changer. Mais je crois que le comité du tourisme de Moorea a été le premier comité où il a fallu renouveler le bureau, et malheureusement on constate qu'une fois de plus il y a des tentatives. Quand vous voyez Monsieur le Président, et j'ai alerté votre conseiller technique, que dans ce comité le 10 novembre 2023, il y avait 43 membres inscrits, que le 6 décembre il y en a 132 et qu'au moment du vote le 6 mars il y en a 367, ça pose des questions.

Donc j'aimerais que vous me rassuriez Monsieur le Président, que les contrôles seront bien faits et que la transparence sera garantie pour les autres élections du comité du tourisme, je vous remercie.

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole. Odette.

M^{me} Odette Homai : *Merci bien, Monsieur le président.*

L'objectif principal de ce projet de loi, c'est de donner des moyens pratiques au secteur touristique des îles et de toutes les communes pour unifier les points de vue, la question de l'objectif commun est donc soulevée. En encourageant ces acteurs certains, nous souhaitons promouvoir la fraternité et l'entraide des îles pour répondre à leurs besoins.

Tahiti Tourisme mènera cet objectif à bien. C'est ce service qui sélectionnera minutieusement les projets qui seront les plus adaptés à telle ou telle île ou commune. Tahiti Tourisme veillera à ce que ces projets soient en accord et conviennent aux besoins de ces personnes, mais qu'ils soutiennent aussi la promotion de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) au niveau mondial.

Cela permettra aussi au Service du Tourisme de retrouver sa position dans ses principales missions : celles d'adapter et de coordonner les différents moyens mis en œuvre en faveur du tourisme qui est le pilier de l'économie du pays. Il conviendrait d'inscrire fermement cette mission en prévision d'une nette progression du secteur, tout en respectant l'environnement et le patrimoine ancestral pour que Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) reste une destination de choix à travers le monde.

En conclusion, la différence des missions de Tahiti Tourisme et celles du Service du tourisme n'a qu'un seul objectif : que nous soyons bien préparés à répondre aux demandes du peuple et de faire davantage la promotion de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française) pour qu'elle atteigne un niveau à la hauteur de sa valeur.

L'objectif fondamental de ce projet de loi est de permettre à nos professionnels, répartis dans chaque île et commune, de se regrouper autour d'une vision commune, celle de l'intérêt général de leurs communautés respectives. En encourageant cette fédération d'énergies locales, nous visons à renforcer

la solidarité et la collaboration au sein de nos territoires pour mieux répondre aux défis qui leur sont propres.

Cette mission a été confiée à Tahiti Tourisme, dont le rôle sera désormais de coordonner de manière plus précise et adaptée les actions événementielles à travers nos îles. Tahiti Tourisme veillera à ce que chaque initiative soit non seulement en adéquation avec les besoins et attentes de nos communautés, mais aussi qu'elle contribue activement à la promotion de notre destination sur la scène internationale.

Parallèlement, le Service du Tourisme se recentrera sur ses attributions essentielles : la régulation et le pilotage de la stratégie de développement touristique de notre pays. Ce recentrage permettra de renforcer l'efficacité de nos actions dans un secteur qui demeure l'un des piliers de notre économie. Il est crucial que cette stratégie s'inscrive dans une vision de développement durable, respectueuse de notre environnement et de notre culture, afin de garantir la pérennité et la prospérité de notre destination.

En conclusion, cette réorganisation des rôles et responsabilités entre Tahiti Tourisme et le Service du Tourisme n'a qu'un seul but : optimiser notre capacité à répondre aux attentes de nos populations et à promouvoir la Polynésie française avec toute l'excellence qu'elle mérite.

Pour cela, je demande à mes chers collègues de voter en faveur de cette loi du pays. *Merci bien.*

Le président : Merci, j'invite l'intervenant du Tapura huiratira.

M^{me} Cathy Puchon : *Merci, Monsieur le président. Recevez mes chaleureuses salutations.*

Un an, quasiment jour pour jour, après l'adoption de la loi du pays renforçant le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française, le gouvernement nous demande - déjà, — j'aurais envie de dire ! — de procéder à un certain nombre d'ajustements d'ordre pratique.

Sur le fond, pas de grand changement puisque le législateur a institué un cadre juridique au profit des vingt-sept comités du tourisme existant, alors que six autres sont en passe de voir le jour ; il ne reste plus à présent qu'à les faire fonctionner au plus grand bénéfice des visiteurs de passage mais également des professionnels du secteur et des populations concernées.

C'est donc sur la gouvernance que des modifications interviennent puisqu'il s'agit principalement ici de redonner la main au groupement Tahiti Tourisme dont la réactivité est jugée beaucoup plus grande que celle d'un service administratif, notamment dans le cadre du suivi et du respect des conventions d'objectifs et de moyens. Le service du Tourisme, pour sa part, préférant se focaliser sur la partie structurelle dans la mesure où le Pays est généralement propriétaire du bâti desdits comités dans les îles.

Là où nous pouvons être un peu déçus, c'est sur le manque d'ambition affiché par les pouvoirs publics. Car d'un côté, on annonce vouloir professionnaliser les comités et les rendre autonomes financièrement d'ici à 2027. On se demande bien d'ailleurs sur la base de quels revenus propres... Et de l'autre, force est de regretter que les financements ne soient pas à la hauteur des enjeux. Pire, on nous rétorque, comme nous l'avons entendu en commission législative le 7 août dernier, que les budgets dédiés par le Pays « ne servent pas à embaucher mais à financer des actions ». Autrement dit, après avoir signé l'arrêt de mort des CAE et des CVD, souvent utilisés au profit de ces mêmes structures, les comités n'ont plus qu'à attendre la mise en œuvre des nouvelles mesures d'aides à l'emploi du gouvernement.

Alors oui, mes chers collègues, je veux bien que la redynamisation des comités du Tourisme se fasse par étape, progressivement, mais ce n'est pas avec moins de 42 millions de francs pacifique déployés en 2024 que notre destination sera en capacité d'offrir ce que l'on pourrait appeler un « service après-vente » digne de ce nom, que ce soit en matière d'animation, d'information ou d'accompagnement de nos visiteurs.

En outre, nous adhérons pleinement à la recommandation de notre collègue Nicole Sanquer, pour que les *maires* soient plus étroitement associés au fonctionnement des comités du Tourisme tant ils sont en mesure d'apporter des moyens et des idées complémentaires.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

La discussion générale étant maintenant close, j'invite le gouvernement à présenter l'économie générale.

M. Moetai Brotherson : Oui, sur ce projet de modification de texte, d'abord, c'est vrai que l'on est un an après le texte initial mais, si vous voulez, on essaye d'être pragmatique. On voit quelque chose qui ne marche pas bien, on le modifie, on essaye de l'améliorer. Je pense que c'est comme ça que cela fonctionne. Si on doit, à nouveau proposer un toilettage de ce texte dans six mois, on le fera. On se base sur l'expérience du terrain. L'objectif, ici, est bien d'aller vers cette professionnalisation en utilisant toute l'expérience qui est au sein du GIE Tahiti Tourisme et des professionnels qui constituent ces comités.

J'ai entendu la remarque de notre députée sur la forme juridique de ces comités qui sont, aujourd'hui, des associations 1901. C'est un désaccord sur lequel on peut s'entendre. Vous avez, à un moment donné, préconisé d'utiliser la forme de SPL. Nous avons estimé, à la création du texte, que les comités du tourisme qui existaient à l'époque étaient déjà des associations 1901 et que donc c'était plus simple d'opérer cette transition en gardant cette forme-là tout en la structurant au travers de ses statuts types qui ont été donc proposés. Et aussi, une SPL, c'est *a minima* deux personnes à temps plein employées. Cela n'a pas la souplesse d'une association. Et donc, c'est pour ces raisons-là que l'on a préféré garder la forme associative.

Sur la participation des communes, les *maires* font partie des comités d'agrément du comité du tourisme. Ils sont aussi, ils participent aux AG et aux CA de ces comités du tourisme et donc ils sont bien intégrés à la démarche.

Est-ce que j'ai oublié une question ? Mais voilà. Donc ici, il ne s'agit pas de faire la révolution. Il s'agit simplement d'adapter un texte que l'on a adopté il y a un an et d'en faire quelque chose de plus pratique.

Voilà.

Le président : Merci.

Nous passons à l'examen de la loi du pays.

Article LP 1

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Oui, président *fondateur*.

M. Oscar, Manutahi Temaru : *Merci bien, Monsieur le président.*

Lorsque j'écoute nos échanges, il semble que l'on soit en train de mal faire les choses. Il conviendrait peut-être que l'on approfondisse notre étude. Nous savons très bien que, ce qui pose problème aux voyageurs étrangers pour pouvoir venir ici, chez nous, c'est ce document officiel fourni par le gouvernement de l'État français que l'on appelle le Visa.

Durant une année, je suis allé à la rencontre de Monsieur Sarkozy et des différents ministres de l'État français afin que cette compétence revienne officiellement au gouvernement (NDT, polynésien). Et

jusqu'à aujourd'hui, cette affaire n'est toujours pas réglée car à vous entendre, on a l'impression de faire la même politique. Si nous voulons que cette compétence soit celle du gouvernement, il faut que notre pays devienne indépendant ! À bas la politique des vendus ! Il faut arrêter, effacer, cesser cela complètement.

C'est la grande problématique de ce pays. C'est la loi qu'il faut changer tout d'abord. Nous demandons aux communes de devenir des partenaires pour venir en soutien sur la question du développement du tourisme au sein de notre pays. Il faut modifier la loi car nous savons très bien que, dans la loi actuelle, la compétence s'agissant des communes et maires revient à l'État français. Non, ce n'est... C'est un peu comme l'affaire Sabana : on construit, on détruit.

Aux Îles-Cook, aujourd'hui, ils sont 15 000 habitants et 180 000 touristes se rendent chez eux. Ils sont indépendants. Et c'est la demande que j'adresse à nos collègues et à tous ici : choisissons une date pour rendre notre pays indépendant. L'organisation des nations unies a fait sa part en reconnaissant officiellement que nous avons les pleins pouvoirs sur ce pays et que nous étions propriétaires des ressources également. C'est vous, avec votre politique des gens « vendus », qui posez problème.

Tout à l'heure, j'entendais dire « ah, vous êtes en train de vendre notre pays aux touristes étrangers ». Eh, qui est en train de vendre notre patrie ? C'est vous ! Cela vous arrive-t-il de penser à l'avenir de nos enfants ? Ils (NDT, les enfants) nous interrogeront sur le pourquoi notre pays est ainsi ? Pourquoi ce sont les touristes étrangers qui sont propriétaires de notre terre ? Toutes les lois permettent de faciliter la venue de touristes ici, chez nous. Pourquoi ? Qui est responsable ? Nous sommes les responsables, et on s'y prend de la mauvaise manière. Soyons précis dans les décisions que nous allons prendre si nous voulons vraiment développer notre pays.

Merci. Mes salutations.

Le président : *Merci.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui. Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président, dans mon intervention, je mets en exergue le fait que vous ayez décidé en fin de compte de faire un subventionnement en cascade parce que le Pays va donner la dotation des comités au GIE Tahiti Tourisme qui, lui, va donner au comité du tourisme. Pourtant, ce système-là est proscrit par des règles de finance publique. Et donc, vous assumez ce fonctionnement-là ? Ceci était ma première question.

Ensuite, quand on regarde le titre de la loi du pays, c'est une loi du pays qui vient renforcer le pilotage et la déconcentration de la politique touristique de la Polynésie française. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les comités du tourisme vont recevoir une mission dans la politique touristique de la Polynésie française, ces comités du tourisme vont recevoir des fonds publics et on se rend compte qu'au niveau des procédures et des règles d'élection du bureau du comité du tourisme, il y a une certaine opacité, un manque de transparence et le rendu du tribunal que je vous ai lu tout à l'heure montre quand même que c'est quelque chose à prendre au sérieux.

Alors allez-vous renforcer ces règles de transparence ? Parce que, cette élection au niveau du comité du tourisme de Moorea a quand même fait grand bruit dans la presse avec des témoignages de prestataires qui se sont sentis lésés, et que vous avez je crois reçu ou bien vous avez été en contact, mais en tous les cas, je suis certaine, qui ont été reçus par votre conseiller technique. Et malgré toutes ces alertes-là — et je vous ai lu l'évolution des adhérents jusqu'au jour où on se rapproche du jour d'élection —, il y a eu quand même une garantie de la part de votre cabinet que tout avait été fait dans les règles, dans la transparence et sous contrôle.

Malheureusement, ce n'est pas ce que le tribunal dit. Mais c'est surtout — je voudrais insister — que ces comités du tourisme ont réellement un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la politique touristique de la Polynésie française et vont recevoir des fonds publics. Alors je veux bien qu'on me dise « oui, mais depuis avant ce sont des associations » mais justement, vous avez été élus sur un programme de changement. Pourquoi continuer — c'est bien de critiquer les autonomistes — mais pourquoi vouloir continuer sans évaluer ? Les comités du tourisme, dans votre politique touristique, jouent un rôle prépondérant.

Ensuite, l'intervention des *maires*, c'est surtout sur les projets qui vont faire en sorte que le GIE Tahiti Tourisme va donner une subvention. J'ai demandé à votre conseiller technique présent en commission que la place du *maire* était importante parce que le *maire* bénéficie de moyens humains, d'équipements, pour aider le comité du tourisme. Il faut qu'il y ait ce partenariat. Alors on me dit « ah non, ça va être politique ». Non, ça ne va pas être politique. Si c'est dans l'intérêt de l'île, il faut créer ces partenariats-là. C'est sur cela que je veux vous sensibiliser. Et donc, pour ce subventionnement en cascade, vous êtes au courant et vous l'approuvez parce que c'est ce que vous venez... C'est ce qui résume ces modifications de la loi initiale.

Je vous remercie.

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : *Monsieur le président, nous n'allons pas voter en faveur de ce projet de texte.*

Nous sommes un peu inquiets également vis-à-vis de ce que notre collègue a soulevé concernant le fonctionnement des comités du tourisme présents dans les îles et les communes.

Pourquoi ne faites-vous pas confiance aux maires ? Qu'est-ce qui nous empêche de faire confiance aux maires afin que ce soit eux qui dirigent ces comités ? On nous dit que, ce sera politisé et que les maires vont politiser cela. Qu'en est-il de vous alors ? Qu'en est-il de vous, du gouvernement qui souhaiterait, aujourd'hui, rentrer dedans ? Il est vrai que le gouvernement apporte son soutien à ces comités.

Ayez confiance en ces personnes ! Vous savez, dans ces comités du tourisme, la plupart d'entre eux — le maire de Bora Bora ici présent peut nous en parler — viennent apporter leur aide de manière bénévole. Parce que, au sein des professionnels du tourisme, il n'y a pas que des adhérents du Tapura huiraatira, il y a différents caractères, ils viennent de diverses confessions religieuses, il y a diverses associations qui viennent les soutenir dans leurs actions.

Et c'est vrai, comme l'a indiqué notre président, votre président-fondateur, que lorsqu'on y regarde de plus près, on fait encore n'importe quoi. Je ne partage pas ce qu'il a dit s'agissant de notre accès à l'indépendance, mais c'est vrai que lorsque l'on regarde de plus près ce qui est fait aujourd'hui, comme les deux projets également que nous avons examinés précédemment, on pense pratiquement la même chose : mais que faites-vous ?

Vous allez jusqu'à remettre en question le travail de ces associations présentes dans les communes et les îles. Certes, il y a eu des difficultés, vous le savez, mais qu'est-ce qui nous a été confirmé ? Que leur activité touristique roulait comme sur des roulettes. Et donc, ne nous immisçons pas dedans. Je ne vois aucune amélioration à ce que l'on vienne modifier cette loi aujourd'hui.

Le président : *Merci.*

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Je veux profiter que Madame la ministre Crolas soit là puisque, là, on vient retirer les moyens humains des comités du tourisme. Je suppose que les nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi

qu'ils ont votés, que la majorité a voté, il y a un quota peut-être qui leur est réservé étant donné qu'il n'y a plus de moyens humains pour les comités du tourisme.

Et pourtant, on vient nous parler d'une professionnalisation des comités du tourisme sans moyens humains. Donc si j'ai bien compris les dispositifs d'aide à l'emploi que vous avez proposés, validés, donc ça serait sur des AI ou des AMUI, c'est-à-dire trois mois ou huit mois qui pourraient être disponibles pour ces comités du tourisme. Avez-vous prévu un quota pour accompagner la volonté du ministre du tourisme, ici présent, de confier cette mission de mise en œuvre de la politique touristique aux comités du tourisme qui, je tiens à le rappeler, avant, utilisaient le dispositif de CVD et qui, aujourd'hui, a été totalement modifié dans la durée et surtout dans le montant pour nos jeunes étudiants qualifiés et diplômés ?

Merci.

Le président : *Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?*

Monsieur le Président, vous pouvez apporter vos réponses.

M. Moetai Brotherson : Oui, simplement, les règles sont claires. Le cas que vous citez, celui de Moorea, c'est une exception. Tous les autres comités du tourisme, les élections se sont passées normalement. Ici, il s'agit, le référé que vous citez, c'est un contentieux entre des prestataires et le comité, le Pays n'est pas partie prenante dans ce référé.

Le président : Nicole, dernière intervention.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, alors je l'ai dit, c'est votre réponse classique, Monsieur le Président, à chaque fois, ce n'est pas vous ! Ce n'est pas vous, c'est une affaire interne. Mais vous, Monsieur le Président, vous financez ces comités du tourisme ! Vous leur donnez une mission ! Et donc, vous ne pouvez pas juste dire « ce n'est pas moi, c'est eux » ! Ce n'est pas possible ça ! Et ensuite, le contrôle des comités du tourisme relève du Service du tourisme, donc c'est une réponse que vous aimez à répéter, que ce soit pour n'importe quel conflit, je dirais.

Comme, par exemple — je sors complètement du tourisme — les transports scolaires et notamment ceux de Moorea. Aujourd'hui, vous avez celui à qui vous avez confié la mission de transport scolaire — alors vous allez me dire « pas moi » — et Monsieur le ministre de l'éducation fait un interview à *Tahiti Infos* et révèle qu'il a énormément de manquements dans sa société, qu'il ne déclare pas ses salariés à la CPS, qu'il ne les a pas payés et que ses bus n'ont pas de conformité. Vous allez me dire « c'est un problème privé », cela concerne le transport scolaire, le transporteur. Non, Monsieur le Président, à partir du moment où vous lui attribuez un marché, vous êtes aussi responsable de la sécurité des enfants parce que, là, il s'agit de la sécurité des enfants.

Là, c'est pareil pour les comités du tourisme. Si la mise en place du bureau du comité du tourisme est faite de manière tendancieuse, ce comité à qui vous allez attribuer des financements publics, vous ne pouvez pas ignorer ces problèmes-là. Par contre, c'est à vous de fixer les règles bien claires et que le contrôle, contrairement à ce que votre conseiller technique a affirmé, n'a pas été réalisé.

Merci.

Le président : Bien.

M. Moetai Brotherson : Sur le problème du transport scolaire, il ne faut quand même pas raconter n'importe quoi. Le transporteur dont vous parlez n'avait qu'un truck qui n'avait pas de conformité. Ce truck a été écarté. Les autres véhicules dont il dispose ont bien eu la conformité. Donc il ne faut pas non plus dire tout et n'importe quoi.

Ensuite, il ne s'agit pas pour moi de me défausser. Quand il y a un sujet qui concerne un ministre, c'est ce ministre qui le gère. Si, au bout d'un moment, le sujet n'arrive pas à être résolu et que cela doit remonter, cela remonte. Je ne vais pas, moi, faire du micro management et m'occuper de tous les ministères, sinon cela ne sert à rien d'avoir des ministres. Dans les autres conflits, c'est pareil ! Quand ce sont des sociétés privées, je vais prendre l'exemple des sociétés de sûreté à l'aéroport, je ne vais pas, moi, me substituer aux directions générales de ces sociétés. Sur ADT, je suis intervenu parce que le Pays est actionnaire ; sur ATN, je suis intervenu parce que le Pays est quasiment le seul actionnaire. Donc non, je ne me défausse pas de mes responsabilités.

Le président : Merci.

M^{me} Nicole Sanquer : Je ne raconte pas n'importe quoi, Monsieur le Président ! C'est le transporteur lui-même qui a donné un interview à *Tahiti Infos*, à moins qu'il soit amnésique, mais qui a dit tous les manquements que sa société avait et ce transporteur-là a eu le marché public du transport scolaire. Donc Monsieur le Président, je ne raconte pas n'importe quoi et surtout je ne joue pas la comédie !

Merci.

M. Moetai Brotherson : Je ne vous ai pas accusé de faire de la comédie ! Vous avez dit qu'il avait quasiment tous ses bus non conformes. Je corrige : il y a un truck qui était non conforme et ce truck a été écarté. C'est tout ! (*Réaction hors micro de M^{me} Nicole Sanquer.*) On va regarder la vidéo, vous allez voir !

M^{me} Nicole Sanquer : Et par rapport aux déclarations de la CPS, je l'ai inventées ?

M. Moetai Brotherson : Ça, c'est une information dont je ne dispose pas. Je ferai le point avec le ministre de la...

M^{me} Nicole Sanquer : Interview de *Tahiti Infos*.

M. Moetai Brotherson : Oui, excusez-moi, je ne suis pas abonné à *Tahiti Infos*.

Le président : Bien.

Je mets aux voix l'article 1^{er} : article 1^{er}, même vote ? Qui est pour ?... 38 pour. Qui est contre ?... Qui sont contre ?... 16 contre. S'abstient ? Abstentions ?... 19 abstentions. Très bien.

Article LP 2

Le président : On passe à l'article 2. La discussion est ouverte. Qui veut intervenir ? Pas d'intervention. Même vote sur l'article 2 ? Même vote.

On reprend notre petit dispositif de vote électronique.

Je déclare le vote électronique ouvert.

Très bien. C'est 38 pour, 19 abstentions.

La loi du pays est donc adoptée.

RAPPORT N^o 79-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N^o 2018-10 DU 29 MARS 2018 MODIFIÉE PORTANT RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT DE TOURISME EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{me} la représentante Teremuura Kohumoetini-Rurua

Le président : On poursuit l'examen de nos textes avec le rapport n° 79-2024 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française.

Si le gouvernement veut faire l'économie générale, sinon on poursuit avec le rapport de présentation.

Teremuura.

M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua : *Oui, bonjour à toutes et à tous.*

Le présent projet de texte a été transmis par lettre n° 3940/PR du 3 juillet 2024, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française.

En 2023, la Polynésie française a accueilli 261 813 touristes — soit une augmentation de 19,7 % par rapport à 2022 — dont 217 998 touristes en hébergement terrestre. La hausse de fréquentation s'observe sur tous les types d'hébergements qu'ils soient terrestres (+24 %) ou flottants (+3 %).

Sur le plan des indicateurs économiques, le secteur de l'hôtellerie et des autres services d'hébergement a généré en 2023, un chiffre d'affaires de 71,944 milliards F CFP contre 60,864 milliards en 2022, soit une hausse de 18,2 %. En termes d'emploi, le secteur représentait un effectif de 5 329 employés en décembre 2023 contre 5 178 en décembre 2022, soit une progression de 2,9 % sur 12 mois.

L'hébergement touristique de type terrestre est principalement représenté en Polynésie française par huit catégories d'établissement : les hôtels de tourisme international, les pensions de famille, les meublés de tourisme, les villas de luxe, les terrains de camping, les auberges de jeunesse, les villages de vacances et tout autre hébergement à vocation touristique.

Au 31 juin 2024, on comptait 2 709 hébergements touristiques de type terrestre, répartis sur tous les archipels, ce qui représente au total 7 473 unités d'hébergement pouvant accueillir jusqu'à 22 909 personnes.

L'hébergement de tourisme est réglementé par la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée, qui vise principalement à disposer d'une bonne connaissance du parc d'hébergements offerts à la location saisonnière, et à encadrer la montée en gamme des hébergements de tourisme par une procédure de classement.

Le présent projet de loi du pays propose d'apporter des modifications à cette réglementation.

Il s'agit notamment de créer une nouvelle catégorie d'hébergement destinée à promouvoir le logement chez l'habitant.

Il est également proposé de mettre en place des mesures de soutien en favorisant la montée en gamme des pensions de famille par une procédure de classement simplifiée et par la professionnalisation de leurs exploitants (formation, accompagnement, simplification des démarches...).

Enfin, les constats ont rendu nécessaires des adaptations des dispositions de la loi du pays sur le suivi de l'activité d'hébergement de tourisme et sur les villas de luxe dont la possibilité de classement est supprimée.

L'examen en commission du présent projet de loi du pays le 7 août 2024, a suscité des échanges qui ont principalement porté sur : les objectifs du projet de texte ainsi que les actions de communications et de formations qui seront déployées dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif ; l'obligation de présence et de disponibilité de l'exploitant au sein de la pension de famille ; et l'offre d'hébergement touristique en Polynésie française afin d'atteindre les objectifs de fréquentation touristique souhaités par le Pays ainsi que la place des meublés du tourisme pour atteindre ces objectifs.

À l'issue des débats, le présent projet de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci bien.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, le groupe Tavini huiraaatira dispose de 36 minutes, Tapura 15 minutes, non-inscrits 9 minutes.

On débute l'intervention par le groupe Tapura huiraaatira, Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de Polynésie française, chers collègues, *bonjour*.

La loi du pays de 2018 portant réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française revient vers notre assemblée aux fins d'apporter un certain nombre d'ajustements qui, pour la plupart, nous apparaissent mineurs et qui, dans le pire des cas, peuvent s'avérer contre-productifs par rapport à l'objectif initialement recherché.

Le rapport de présentation du texte qui nous est soumis pour approbation a le mérite de dresser l'état du parc d'hébergement disponible au 30 juin 2024. À cette même date, la destination comptait 2 709 enseignes, toutes structures confondues, dont 1 827 localisées majoritairement à Tahiti.

Mais au-delà de ce déséquilibre géographique au détriment des autres îles et atolls éloignés qui, pourtant, recèlent un pouvoir attractif touristique non négligeable, nous constatons également — et c'est flagrant dans les chiffres communiqués ici ! — la prépondérance des meublés du tourisme avec un nombre d'unités (2 710) supérieur à celui de l'hôtellerie internationale. Et quasiment, deux fois plus que la capacité offerte par les pensions de famille. Aussi, ces meublés, type *Airbnb*, font désormais belle et bien partie du paysage touristique polynésien et c'est tant mieux quand bien même ils n'ont eu aucune aide car ils ont permis jusqu'ici d'absorber l'accroissement des flux de visiteurs que nous enregistrons depuis deux ans maintenant. J'ai même eu l'occasion de le dire au sein de cette assemblée que c'est grâce aux meublés du tourisme qui nous a un peu sauvé la saison touristique de 2023 qui est la meilleure année de toutes les années de fréquentation touristique.

Rappelons pour mémoire que Tahiti et ses îles ont enregistré un niveau record de 261 813 touristes en 2023. Une embellie qui malheureusement semble marquer le pas cette année puisque sur les six premiers mois de cette année, la progression se limite à 1,3 % pour un total de 99 902 touristes.

Toujours est-il qu'à la lecture de ce dossier, on peut s'interroger sur la portée réelle des ajustements préconisés. Aussi, sont-ils de nature à accroître notre capacité d'accueil dans la perspective d'un objectif de 600 000 touristes que vous persistez à maintenir tout en précisant que c'est une période de 10 ans.

Certainement pas ! Alors même que le conseiller technique du tourisme à la Présidence a lui-même reconnu lors de nos travaux préliminaires qu'il manquait, au moins, au moins de 1 000 clés sur Tahiti depuis la crise Covid... J'ajouterai que même Bora Bora a perdu 400 clés. Pas dû à la Covid, mais dû aux crises économiques qui ont commencé en 2008.

Rentrons à présent, si vous le voulez bien, dans le détail des modifications proposées. Sans surprise, vous voulez capitaliser sur le mode d'hébergement que sont les pensions de famille. Nous le verrons un peu plus tard avec l'examen d'un nouveau régime d'aides qui leur sont dédiées. Mais vos exigences de montée en gamme sont telles qu'elles pourraient nuire à la bonne volonté de s'investir dans ce secteur.

En effet, la rédaction de l'article LP 8, tel que rédigé, contraint l'exploitant d'une pension à demeurer sur place toute l'année afin — et je cite — « d'assurer par sa présence et sa disponibilité un accueil dans la tradition polynésienne ». C'est oublier un peu vite toute la partie commerciale et promotionnelle à laquelle le chef d'entreprise est astreint, l'obligeant à courir de gauche à droite, à participer aux salons, si vous me permettez le mot...

Au-delà des contraintes, la nouvelle réglementation bannit également certains types de structure. C'est le cas des villas de luxe dont les trois enseignes actuellement en service à Bora Bora et Raiatea, ne pourront plus prétendre à un classement. Je ne suis pas opposé au fait qu'elles ne soient pas classées parce que ces villas ont été édifiées sans l'aide du Pays. À la limite, ce qu'elles souhaitent ces villas, c'est un accompagnement administratif, une facilitation pour obtenir soit le permis de construire, soit le certificat de conformité, et favoriser l'installation de ces villas de luxe. Il faut savoir qu'une villa de luxe pèse autant que dix bungalows dans un hôtel 5 étoiles au niveau économique. Donc, le déclassement les rend par conséquent inéligibles aux aides publiques et autres avantages fiscaux. Je trouve cela dommage car elles contribuent à leur manière au rayonnement de nos îles auprès d'une clientèle à forte valeur ajoutée.

Vous avez aussi renforcé la fiscalité vis-à-vis des villas de luxe en imposant une taxe à la valeur locative sur la base de 12 % de la valeur vénale. Ce qui fait qu'une villa aujourd'hui de 1,5 milliard paye plus cher en impôt, en taxe qu'un hôtel. Une villa de 1,5 milliard va payer 18 millions d'impôt par an alors qu'un hôtel de 100 chambres ne paiera que 2 millions. C'est l'effet du texte qui a été voté par votre majorité.

Enfin, on annonce la création d'une nouvelle catégorie d'hébergement touristique, celle des chambres d'hôtes qui en réalité n'en est pas une ! En effet, par un tour de passe-passe un peu grossier, vous faites disparaître cette sous-catégorie logée jusqu'ici dans la catégorie des pensions de famille, pour leur attribuer un statut officiel. Il s'agit en l'occurrence d'une structure de petite taille que la pension de famille, d'une capacité maximale de cinq unités permettant d'héberger 15 personnes, dans laquelle par exemple les clients ne se verront plus proposer de services d'entretien et de petit-déjeuner.

Voilà donc pour ma part les quelques observations que je souhaite apporter au débat dans le cadre de ce dossier.

Merci.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci. Le gouvernement nous soumet ce jour un projet de loi du pays visant à favoriser l'offre d'hébergement touristique et atteindre une fréquentation portée et fixée par notre gouvernement à 600 000 touristes par an d'ici 10 ans.

Mes chers collègues, la culture et l'environnement géographique de Tahiti et ses îles ont toujours permis au secteur du tourisme de s'affirmer comme le principal vecteur de notre développement économique et générer toute source d'emploi pour notre population au sein de tous nos archipels.

Secteur essentiel, le projet de loi du pays proposé à notre adoption s'inscrit dans notre stratégie touristique définie par « *Fāri'ira'a Manihini* » préconisant la diversification et le développement des offres touristiques tout en s'engageant dans un tourisme plus inclusif et durable. Pour ce faire, le projet de loi du pays revisite le cadre des hébergements touristiques en créant une nouvelle catégorie d'hébergement (les chambres d'hôtes), mais surtout en redéfinissant la distinction avec des pensions de

famille et en proposant — ce sera le texte juste après — une évolution des aides financières susceptibles d'être allouées à ces différents porteurs de projets.

Selon les échanges tenus en commission, les objectifs poursuivis reposent sur la nécessité de renforcer le caractère spécifique des pensions de famille qui doivent mieux se distinguer des autres catégories d'hébergement, tels que les meublés ou les chambres d'hôtes, par un nombre minimal d'unités, une présence permanente et une participation des plus importantes des exploitants à l'accueil des touristes et au développement d'activités culturelles polynésiennes tout au long de leur séjour.

Sur le fond, A here ia Porinetia s'inscrit en faveur d'une meilleure identification des catégories d'hébergement dans la mesure où ces dispositions soutiennent l'initiative privée. Toutefois nous tenons, Monsieur le Président en charge du secteur du tourisme, à vous souligner que ces investissements demeurent privés et qu'il convient à ce titre à ne pas trop rendre contraignant un cadre administratif proposé d'être simplifié dans l'unique but d'obtenir un classement pour un classement. Une montée en gamme des pensions de famille qui, en définitive, ne fonctionne pas puisque près de la moitié s'y refuse toujours. En effet, sur 296 pensions de famille, seulement 83 sont classées et 11 sont en cours de classement.

La professionnalisation de nos pensions de famille ne peut relever uniquement de contraintes compensées en contrepartie d'aides financières, mais tout d'abord naître de la volonté des porteurs de projets de faire vivre cette marque polynésienne.

À défaut, il convient, comme cela est davantage rendu possible aujourd'hui, d'orienter ces exploitants soit vers d'autres catégories d'hébergement relevant du logement chez l'habitant, plus adapté à leur souhait et dont le récent essor n'obère aucunement leur réussite commerciale.

Ainsi, comme l'indique le CÉSEC dans son avis, pour une meilleure lisibilité des pensions de famille par les touristes, une distinction est peut-être à opérer entre les pensions de famille classées de celles qui ne le sont pas, afin que la promotion de la qualité de l'offre ne soit pas mise en difficulté. Ces freins périphériques peuvent décourager les initiatives privées de vrais porteurs de projets de pension de famille, d'autant que la fiscalité récemment alourdie justifie que bon nombre préfère abandonner le bénéfice d'aides financières et conduire leur propre projet en dehors de tout cadre imposé, ce qui peut s'avérer contre-productif en termes d'amélioration de la qualité de l'offre.

Ainsi, outre les 102 critères à remplir ouvrant droit ou non à un classement comme le souligne le CÉSEC dans son avis, la présence permanente (c'est-à-dire 24 heures sur 24 heures, 7 jours sur 7) exigée de l'exploitant nous apparaît trop exigeante, difficilement réalisable et sans lien direct avec l'amélioration de la qualité de l'offre, d'autant qu'elle peut donner lieu au remboursement des aides allouées si cette condition s'avère non exécutée.

Je tiens sur ce point à ce que le service du tourisme effectue toute la prévenance nécessaire de cette nouvelle condition auprès de nos gestionnaires de pension ainsi que ceux à venir, afin que ces derniers soient parfaitement informés des risques encourus avant tout engagement et souhaiteraient qu'une évaluation de cette contrainte puisse être conduite par l'ATAPF.

Pour atteindre les 600 000 touristes, les grands investissements internationaux resteront les acteurs majeurs du tourisme favorisant les clients les plus fortunés et les Airbnb en faveur d'un tourisme de masse, sans la recherche absolue d'une qualité de l'offre.

Et j'aimerais conclure sur le tableau qu'on nous a transmis. Au regard des données chiffrées relatives aux hébergements touristiques de type terrestre au 30 juin 2024, on se rend compte que ce sont les meublés, c'est-à-dire les Airbnb, secteur non soutenu ni aidé qui est devenu le secteur majoritaire de l'hébergement touristique avec une capacité d'accueil évaluée à 10 703.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole. Oui, Frangélica.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : *Merci, Monsieur le président. À toutes et à tous ici présents, mes salutations une nouvelle fois en cette fin de journée.*

Nous sommes rassemblés aujourd'hui pour examiner un projet de loi du pays crucial visant à réviser la réglementation de l'hébergement touristique en Polynésie française établi par la loi du 29 mars 2018.

Cette révision est indispensable pour aligner notre cadre législatif sur les évolutions de notre secteur touristique. Bien que la Polynésie soit souvent associée à l'image de resorts luxueux sur pilotis, il est essentiel de reconnaître que notre offre touristique est bien plus diversifiée. Les pensions de famille, véritable emblème de notre hospitalité depuis 1997 et les meublés de tourisme, représentent une part significative de notre capacité d'accueil. Il est donc crucial de leur offrir un cadre réglementaire adapté, ce à quoi répond précisément le projet de loi que nous discutons aujourd'hui.

La première modification introduit une nouvelle catégorie d'hébergement touristique pour pallier le manque évident d'hébergements en Polynésie. Cette nouvelle catégorie (les chambres d'hôtes) se distingue par des caractéristiques spécifiques, une limitation à cinq unités par établissement, l'obligation pour l'exploitant d'être présent et disponible, ainsi qu'un accueil chaleureux dans un cadre familial, fidèle à notre tradition polynésienne.

Cette initiative répond à une demande réelle du marché et permet à 198 établissements existants de s'intégrer dans cette catégorie, représentant ainsi 379 unités d'hébergements capables d'accueillir jusqu'à 834 personnes. Ce développement soutient notre objectif d'un tourisme plus inclusif encourageant les populations locales à s'investir et à développer des activités touristiques, même à petite échelle, sans être soumises aux exigences plus strictes des pensions de famille.

La seconde modification vise à renforcer les règles d'ouverture des pensions de famille actuellement insuffisantes. Nous redéfinissons ces règles pour inclure des exigences similaires à celles des chambres d'hôtes, mais avec des critères renforcés. Cela comprend la présence et la disponibilité de l'exploitant, un accueil convivial dans un cadre familial respectueux de nos traditions, ainsi que l'entretien des chambres et la fourniture d'un petit-déjeuner dans un espace dédié.

Cet encadrement est essentiel pour restaurer le véritable esprit des pensions de famille, un esprit qui s'est progressivement érodé au profit d'une approche purement commerciale. Nous voulons remettre au cœur de notre tourisme les notions de famille et d'humain. Trop souvent, nous avons vu des exploitants utiliser le label pension de famille pour obtenir des subventions sans offrir l'expression humaine et chaleureuse qui devrait en être le fondement. L'aspect humain est essentiel, non seulement pour le petit-déjeuner ou le ménage, mais aussi pour les échanges quotidiens partagés avec nos hôtes.

Je tiens à rassurer les exploitants qui ont exprimé des préoccupations lors de la commission du tourisme et de la culture du 7 août dernier où ce projet de texte a été approuvé. Cette loi évidemment revêt une certaine flexibilité. Il n'est donc pas nécessaire que l'exploitant soit présent en permanence. Cette responsabilité peut être déléguée à un membre de la famille ou à un employé, tant que nous garantissons une présence effective pour nos touristes.

Enfin, la troisième modification, et non des moindres, concerne les systèmes de classement et de contrôle. Actuellement, certains classements permettent à des structures de bénéficier d'aides publiques. Il est essentiel que notre Pays régule ces aides de manière stratégique.

C'est pourquoi la procédure de classement pour les villas de luxe est supprimée. Ces structures qui s'adressent à une clientèle de niche avec un fort pouvoir d'achat n'ont pas besoin de ces avantages pour se développer.

En conclusion, ce projet de loi vise à renforcer et diversifier notre offre touristique tout en mettant en avant les valeurs de notre culture *polynésienne*. Il nous permettra de bâtir un tourisme plus inclusif, authentique et en phase avec notre identité *polynésienne*.

En outre, les critères de classement pour les pensions de famille sont révisés afin d'y inclure l'exigence de proposer des activités culturelles liées à nos traditions *polynésiennes*, en cohérence avec les objectifs précédemment exposés.

La procédure de contrôle requise dans le cadre d'un classement pour les pensions de famille est également simplifiée afin d'en faciliter l'accès. Les chiffres sont particulièrement révélateurs et soulèvent des questions importantes. Il est invraisemblable que, parmi les 290 pensions de famille de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, seulement 90 soient classées. Ce résultat montre que notre système de contrôle est insuffisant et qu'il doit être repensé pour garantir une meilleure efficacité.

Cette problématique est exacerbée par le fait que les seuls organismes habilités à réaliser ces contrôles sont actuellement très limités et coûteux, rendant leur recours difficile pour les petits exploitants de pensions de famille. De plus, les contrôles prennent beaucoup de temps, notamment dans les îles les plus reculées.

En intégrant des techniciens qualifiés pour réaliser ces contrôles, nous élargirons le nombre de professionnels disponibles, ce qui permettrait d'accélérer le processus et de réduire considérablement les coûts. Toutefois, pour que ces améliorations soient pleinement efficaces, il sera essentiel de renforcer la communication et d'informer les gérants des pensions sur les nouvelles procédures de classement, afin qu'ils puissent entreprendre ces démarches avec plus de facilité.

Il reste néanmoins à souligner que de nombreuses pensions de famille ne respectent toujours pas pleinement les normes requises en matière d'hygiène et de sécurité. L'ouverture de ces établissements devrait pourtant être encadrée par des réglementations strictes en la matière.

Les critères d'évaluation pour obtenir un classement par *tiare (NDT, nombre de fleurs croissant)* incluent des éléments comme le confort de base, l'accueil, et les équipements, mais il est vrai qu'ils ne couvrent pas toujours de manière exhaustive ces aspects critiques de l'hygiène et de la sécurité.

On a parfois l'impression que ce classement est perçu davantage comme un simple outil administratif permettant aux établissements de bénéficier des aides du Pays, plutôt comme un véritable indicateur de qualité, à l'instar du label décerné par l'ATAPF, affilié à l'Association nationale Clés Vacances.

Des efforts restent donc nécessaires pour améliorer cette situation. Je sais néanmoins que le ministère travaille actuellement sur l'élaboration d'un nouveau schéma directeur pour les dix prochaines années, ainsi que sur une labellisation axée sur la culture et le développement durable. Je tiens à encourager et à soutenir ces travaux car il est primordial que nos touristes, qui investissent des sommes conséquentes pour visiter notre destination, notre *pays*, puissent bénéficier de véritables gages de qualité.

Enfin, je souhaite saluer l'initiative judicieuse de notre gouvernement pour la mise en place d'un dispositif de formation désormais accessible à tous les types d'hébergement, grâce au soutien du service du tourisme. Alors qu'elle était auparavant réservée uniquement aux exploitants d'hébergements touristiques classés, cette formation est désormais ouverte à tous, y compris à la nouvelle catégorie des chambres d'hôtes.

Trois thématiques principales seront abordées :

1. Les métiers liés au tourisme, incluant l'apprentissage de l'anglais, l'accueil, l'utilisation des nouvelles technologies, ainsi que la gestion comptable et les compétences de base.
2. Les pratiques liées au développement durable, avec un accent sur le tri des déchets et la préservation de la faune et de la flore, car la protection de notre environnement demeure essentielle.
3. Et enfin les normes de sécurité, avec des formations sur les contrôles périodiques des installations électriques, du gaz, ainsi que sur la prévention des incendies.

Ces formations visent à doter les hôtes de compétences nécessaires pour offrir un accueil professionnel et chaleureux, réduisant ainsi les risques d'expériences décevantes pour les visiteurs, une problématique qui nous a souvent été signalée. En harmonisant les standards de prestation dans les différents types d'hébergement, nous espérons répondre à cette problématique et créer une base commune qui garantira des services à la hauteur des attentes de nos visiteurs, renforçant ainsi l'attractivité de notre *pays*.

Voici les principales observations que je tenais à partager avec vous aujourd'hui au sein de cet hémicycle. En adaptant les catégories d'hébergement, en simplifiant les procédures de contrôle, en introduisant des formations adaptées, nous avons l'opportunité d'offrir une expérience de qualité supérieure à nos visiteurs tout en soutenant nos acteurs locaux. Je vous invite ainsi, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de loi, convaincu qu'il apportera une dynamique positive à notre économie touristique et renforcera l'attractivité de notre *pays*.

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : Merci pour votre intervention.

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

M. Moetai Brotherson : *Merci.* Merci à tous les intervenants.

L'esprit de ce texte est de venir bonifier un dispositif qui finalement a été mis en place en 2011 par le gouvernement Temaru. On vient ici par exemple introduire la prise en compte des énergies renouvelables ; on vient prendre en compte les PMR (nos frères et sœurs qui sont à mobilité réduite) dans le dispositif ; on vient également pondérer les aides qui sont attribuées en fonction de l'éloignement. Donc on n'est pas là dans une... Oui, mais c'est dans l'esprit général du texte.

On a eu une question très précise, en fait une interrogation que je comprends sur ce critère de la présence des exploitants. Cette présence est effectivement demandée, mais elle n'est pas sanctionnée dès lors que l'exploitant spécifie qu'il est absent soit pour des raisons de santé, soit parce qu'il participe à un salon, etc., etc. Donc, il n'y a pas impossibilité pour l'exploitant finalement de participer à un salon ou d'avoir ses activités commerciales qui ont été citées par notre *maire* de Bora Bora. Ça, c'est pour le chapitre sur les sanctions.

Ensuite, on a parlé du faible taux finalement de classement de nos pensions. Ce taux est principalement issu de l'historique, du parc historique, qui a beaucoup de mal à obtenir sa conformité ou alors certaines nouvelles constructions qui ont du mal à obtenir leur permis de construire. Parce que, jusqu'à présent, les organismes qui permettent de certifier ces installations à vocation touristique sont concentrés sur Tahiti et ils valent une fortune ! Donc, c'est aussi une des améliorations introduites par ce texte, c'est de permettre à des prestataires qui sont validés par la CCISM, identifiés soit sur l'île, soit dans l'archipel, de venir opérer ces certifications en lieu et place de ces organismes de certification dont on connaît tous les tarifs et le manque de disponibilité.

Donc voilà, c'est l'esprit général de ce texte.

Le président : Merci.

Article LP 1

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}.

Pascale.

M^{me} Pascale Haiti : Merci, Monsieur le président.

Vous n'avez pas répondu à la question de la représentante Nicole Sanquer sur pourquoi exiger à ce que les propriétaires soient présents 7 jours sur 7.

M. Moetai Brotherson : Je viens d'y répondre, je crois. L'exigence de la demande, c'est par rapport à l'esprit de nos pensions de famille. Une pension de famille, ce n'est pas un meublé de tourisme. Une pension de famille, c'est un endroit où on est hébergé avec la famille. Donc, c'est pour cela qu'on demande cette présence.

Maintenant, comme je viens de l'indiquer, si jamais cette personne a besoin de s'absenter, qu'elle en informe sa clientèle pour des raisons de santé ou pour une participation au Salon du tourisme ici ou d'autres événements de ce type, ce n'est pas sanctionné. Donc, ce n'est pas parce que cette personne n'est pas à 365 jours dans l'année 24 heures sur 24 dans sa pension qu'on va lui retirer les aides.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions ? Tahuhu.

M. Tahuhu Maraaura : *Oui, mes salutations à tous en cette après-midi.*

Ma question était juste par rapport... Bon, c'est vrai on veut améliorer tout ce qui est pensions de famille, mais surtout il ne faut pas oublier que les Tuamotu sont assez dispersés. Il faut aussi voir les connexions entre les atolls, y a ça aussi à réfléchir parce que je dis un truc simple : comme Takapoto aujourd'hui, il n'y a qu'un ATR-42-500 qui atterrit là-bas. Donc, il y a ça aussi qu'il faut améliorer parce que si on améliore nos pensions et nos touristes ne peuvent pas venir chez nous, là, il y a un problème aussi.

Voilà, Monsieur le Président.

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : Oui. Je voudrais simplement rectifier, le Président a fait référence à une loi de 2011. Je ne sais pas si c'était le Tavini qui était en 2011, mais on parle surtout de la loi de 2018 et là je sais que c'est le Tāpura ! Ouais, ça fait mal de dire 2018... !

Non, ce que je veux dire simplement, c'est que cette loi vous avez tenté de l'améliorer. Mais vous savez, à chaque fois que vous dites « nous allons améliorer », effectivement on se dit donc le texte devrait être beaucoup plus facile, beaucoup plus facile à digérer pour les utilisateurs et on va effectivement faciliter. Bon, on vient de rajouter un nouveau label à la liste de huit. Nous sommes dans un pays de 270 000, 280 000 habitants et dans le classement de notre hôtellerie, d'une façon générale, on a déjà huit classes. On va rajouter ce que vous venez de proposer, pourquoi pas !

Lorsqu'on voit ce que l'Administration demande aujourd'hui aux *habitants des Tuamotu*, aux Marquisiens, à ces gens des îles, on a l'impression qu'aujourd'hui on vient encore alourdir le train de l'administration pour ces gens-là. Président, lorsqu'on a voté cette loi en 2018, la promesse que je me suis fait faire à la suite du passage de ce texte-là, c'est que le prochain coup, on va essayer d'aménager les textes de façon à ce que l'Administration ne soit pas aussi exigeante qu'elle l'est aujourd'hui.

Le tourisme, vous l'avez compris, c'est l'environnement, ce sont les gens sympathiques, ce sont les *habitants des Tuamotu*, ce sont les Marquisiens, ce sont tous ces gens-là. On vient franchement derrière, comme on vient de faire juste avant avec les comités du tourisme, on est là pour alourdir encore plus la charge de ces personnes. Bon, on a compris, il ne faut pas que les gens soient... on ne demande pas qu'ils soient présents tout le temps. Mais le pauvre, lorsqu'il va se faire contrôler et qu'il ne soit pas dans son établissement, je ne sais pas comment va réagir le fonctionnaire. Pourquoi aller jusqu'à une telle exigence écrite ? Je sais bien, nous savons bien que ce ne sera pas comme cela dans la pratique. Mais ces textes-là vont aider demain certaines personnes chargées de contrôler, d'être beaucoup plus dures avec ces gens-là.

J'ai compris une chose de ces pensions de famille, c'est que les gens qui se lancent dans cette activité ont envie effectivement de faire plaisir à ceux qu'ils reçoivent chez eux comme on reçoit quelqu'un de la famille, avec un minimum de conditions. Et c'est vrai qu'il y a peu d'hébergements chez l'habitant qui ont demandé à avoir des *tiare* (NDT, nombre de fleurs croissant dans le classement). Pourquoi ? Parce que c'est compliqué, *c'est très compliqué !* Ce n'est pas qu'ils n'aient pas envie, ils ont envie d'être classés pour qu'ils soient plus attractifs, pour que les clients voient. Mais aujourd'hui, qu'est-ce qui marche le plus pour eux ? Eh bien c'est ça, c'est le témoignage de ceux qui sont passés avant.

Alors, je pense franchement — on va vous suivre sur ce texte-là, on va vous suivre sur ce texte —, mais franchement, je pense que tout le monde aura à gagner lorsqu'on aura pu alléger toutes ces procédures administratives.

Merci.

Le président : Plus d'intervention ? Nicole.

M^{me} Nicole Sanquer : Oui, je voudrais juste abonder sur ce que Monsieur Fritch vient de dire. Le CÉSEC l'a bien souligné, pour ouvrir droit à un classement ou non, il y a 102 critères, Monsieur le Président, 102 critères ! Donc on voit bien qu'au niveau des chiffres, il y a 296 pensions de famille et seulement 83 sont classées, et 11 sont en cours de classement. Donc oui j'espère voir un texte arriver avec moins de critères, beaucoup plus d'accompagnement aussi, c'est compliqué dans les îles, j'ai entendu, c'est compliqué. Et puis on verra dans le texte qui suit... par contre saluer le fait que vous ayez proposé une aide à la conformité dans les nouveaux dispositifs d'aide. Voilà, je vous remercie.

Le président : Cliff.

M. Cliff Loussan : Merci Monsieur le président. *Bonjour à toutes et à tous.*

Je souhaitais rebondir sur l'intervention qui a été faite par ma collègue Frangelica Bourgeois. Alors effectivement, l'idée du texte, c'est de replacer l'humain, le contact avec les personnes au centre de cette appellation, de ce classement de pension de famille. Alors, il ne faut pas oublier, mais on le verra dans le texte suivant, que le classement permet d'ouvrir, plutôt d'accéder à des aides financières du pays. Et si j'ai bien compris l'économie générale du texte, c'est de se prémunir justement de demandes opportunistes d'aides financières du pays. Donc sauf erreur de ma part, c'est bien un classement qui permet justement de se prémunir des demandes opportunistes.

Le président : Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Merci, Monsieur le président.

J'aimerais poser une question à notre Président, ministre du tourisme. A-t-il en sa possession les chiffres de la répartition du chiffre d'affaires généré par l'hébergement touristique, qui est estimé à 72 milliards pour l'année 2023. Pourrait-on avoir cette répartition par archipel ? voire même par île ? Parce qu'il me semble que... Je connais le chiffre de Bora Bora, je sais qu'actuellement, nous avons 600 unités d'hébergement, ce qui représente 23 % de la totalité de l'hébergement touristique. Par contre, les 23 %

d'unités d'hébergement génèrent 60 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du chiffre d'affaires de la Polynésie Française, c'est-à-dire 43 milliards. Peut-il m'informer ou confirmer ce chiffre ?

Le président : Édouard.

M. Édouard Fritch : On finit avec les questions et puis, comme ça, le Président répondra après.

Sur la dernière intervention, je crois que ça me paraît, en tous les cas, futile de dire qu'aujourd'hui, il faut que l'on fasse tout pour mettre l'humain au centre de l'activité touristique de ce pays. Je voudrais rappeler à cette assemblée — parce que je pense que le Président le sait aussi —, ce qui attire les touristes dans notre pays, ce n'est pas nos paysages, ce n'est pas les essais nucléaires. Ce qui attire les touristes dans ce pays, c'est les hommes et les femmes, c'est la sympathie de ce peuple qui sait accueillir.

Je crois qu'on a déjà, tout cela pour vous dire, qu'on a déjà mis... le touriste a déjà perçu qu'ici en Polynésie française, l'essentiel, c'est l'homme, c'est la sympathie de l'homme qui fait qu'aujourd'hui, ces touristes viennent chez nous. Alors c'est vrai qu'il y a un environnement quand même beaucoup plus sympathique qu'à Honolulu où on a une plage qui... on ne peut presque pas s'installer sur une plage. Il n'y a pas beaucoup de monde en Polynésie, on est dans un environnement, à ce niveau-là, extraordinaire. On peut être sur une île tout seul, rêve de tous les américains ou de tous les européens.

Donc on y est déjà, on y est déjà. Le sujet aujourd'hui, c'est comment agir demain pour que ce paramètre soit un paramètre beaucoup plus important. Il y a effectivement les exigences de l'homme lorsqu'il vient chez nous, vous en avez parlé, c'est l'hygiène, c'est tout ce qu'il y a autour de l'accueil. Mais n'y a-t-il pas d'autres choses à faire pour que, justement, ces touristes qui vont chez l'habitant puissent revenir demain ? Parce qu'on a un problème de retour de touristes dans ce pays. Ils viennent une fois, ils ne reviennent plus dans notre pays. Que ce soit d'ailleurs dans la petite hôtellerie comme dans la grande hôtellerie. C'est peut-être là qu'il faudra que l'on mette toute notre réflexion de façon à ce que l'on puisse donner envie à ces gens-là de revenir chez nous, parce qu'effectivement, notre tourisme est basé sur l'homme, déjà.

Le président : Monsieur le Président.

M. Moetai Brotherson : Alors simplement rappeler que les 102 critères qui sont listés par le CÉSEC, on est tous d'accord que ça fait beaucoup. Mais ils ne sont pas apparus l'an dernier, ils étaient déjà là ces 102 critères — non, mais il faut quand même le rappeler. Donc nous, ce que nous avons fait, nous avons réuni l'ensemble des gens de la petite et moyenne hôtellerie, l'ensemble des pensions de famille, ils étaient tous à la Présidence. On a passé une demie journée avec eux à discuter des sujets de fond, ce qui les bloque, ce qui les empêche de se développer, ce qui complique leur vie. Donc on n'a pas tout inclus dans ce texte là, mais on a d'autres textes qui arrivent et sur lesquels on a pris en compte les remarques de ces professionnels. On est d'accord sur le fait que 102 critères, c'est trop. Maintenant sur le taux de classement, ce n'est pas le nombre de ces critères qui empêchent le classement, c'est principalement l'obtention du permis de construire ou du certificat de conformité. Et c'est ce que l'on vient simplifier ici, puisqu'on permet finalement de faire le classement sur la délivrance d'un diagnostic fait par un technicien compétent agréé par la CCISM sur des critères de sécurité et d'hygiène. On vient simplifier les choses !

J'ai répondu à la question du *maire de* Bora Bora sur ces chiffres, mais il n'y a pas de contestation, tout le monde sait que Bora Bora, c'est la perle du Pacifique.

Le président : Bien, donc je mets aux voix l'article LP 1. Monsieur Gaston Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Monsieur le Président, c'est vrai que le classement pose problème à cause des tracasseries administratives, en tout cas pour les pensions existantes, parce que c'est tous de l'auto-construction. Pour avoir des chambres à 3,5 millions, on ne peut pas confier cela à une entreprise. Une

entreprise se ferait cette chambre à 5 millions minimum, voilà le problème. L'auto-construction, il n'y a pas de permis forcé.

La question va se poser pour les nouvelles pensions de famille qui vont recevoir des aides. Je pense qu'il faut aussi un accompagnement du pays, peut-être leur offrir des plans types pour que le permis soit plus facile à accorder comme *la maison* OPH. Ça aussi, je pense que c'est intéressant, l'aide du pays à fournir des plans types.

Il y a eu un concours d'architecte qui a été mené par le pays au niveau des types d'hébergement par archipel. Peut-être mener jusqu'à son terme ce concours, pour qu'effectivement, on essaie d'imaginer d'aider ces pensions de famille à offrir à leur futur client un type de logement au moins, peut-être pas le même, mais au moins qu'ils répondent aux conditions d'hygiène, de sécurité aussi. Voilà, ça c'est important.

Par contre le délai qui est demandé, qui est donné pour avoir l'agrément d'un an, c'est trop court pour moi parce qu'il faut le permis, il faut le construire et après obtenir l'agrément. Je ne pense pas que ce soit raisonnable, que ce soit réaliste comme délai, voilà. Sans parler de l'enveloppe prévue pour l'année prochaine, moi, je pense qu'il faudrait aller jusqu'à tripler l'enveloppe si on veut effectivement un engouement dans ce secteur.

M. Moetai Brotherson : Sur les plans types, on est d'accord, je les ai vu les plans types qui ont été élaborés sous maîtrise d'ouvrage du service du tourisme, ils sont supers. Il y a un plan type par archipel et en fonction du type d'hébergement si on est côté mer, côté montagne etc., oui il faut que l'on... c'est un support pour ceux qui veulent se lancer, c'est génial, *good job* !

M. Édouard Fritch : Oui, d'ailleurs, c'est Monsieur Dexter qui l'a fait pour nous. Il était notre consultant donc il peut... là il n'y a vraiment plus besoin d'étude, c'est complet.

Le président : Je mets aux voix la LP 1 : Qui est pour ? À l'unanimité, merci.

Article LP 2

Le président : La discussion est ouverte au titre de la LP 2.

Oui, Tepua.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Alors justement sur la LP 2, parce que j'entendais les interventions de mes collègues du Tavini huiiraatira en disant que ce nouveau texte vient mettre la famille et l'humain au centre de ce texte. Alors j'ai essayé de regarder — parce que je n'étais pas en commission, donc du coup je n'ai pas été là lors des explications —, mais j'ai regardé la différence. Moi, j'aime bien moi quand on nous donne des tableaux comparatifs entre les dispositions en vigueur et les modifications, celles qui sont proposées, et j'ai cherché qu'est-ce qui différenciait, où était l'élément qui venait rajouter un peu plus d'humain dans ce texte. J'avoue, je n'ai pas trouvé. Même si je partage l'idée qu'une pension de famille doit avoir un caractère humain, etc., et ce n'est pas moi qui l'invente puisque dans les dispositions précédentes, il était bien écrit que l'exploitation d'une pension de famille accueille une clientèle de passage dans une ambiance familiale et dans la tradition de l'hospitalité polynésienne.

Dans la nouvelle version, bon, on ajoute un petit truc en gras : « *il assure par sa présence et sa disponibilité* — alors c'est ça peut-être la différence ? bon... — *un accueil dans une ambiance familiale etc.* » Bon voilà, donc l'élément humain, honnêtement, je ne trouve pas qu'il soit flagrant — qu'on vient rajouter, je veux dire.

Ce qui m'interpelle par contre, c'est effectivement le fait que l'on ait mis les chambres d'hôtes comme catégorie supplémentaire, qui était effectivement précédemment dans la catégorie des pensions de famille, aujourd'hui ça devient une catégorie à part entière. Sauf que, quand je regarde justement la définition qui est donnée de la chambre d'hôte, toujours pareil, on demande à ce que ce soit effectivement un « lieu où on accueille par la présence et par la disponibilité, dans une ambiance familiale et dans la tradition de l'hospitalité polynésienne », on retrouve les mêmes mots. Là où je tique, et je me demande « enfin, est-ce un oubli ou est-ce volontaire ? », il y a la notion du petit déjeuner. Lorsque l'on veut garantir effectivement une présence ou une ambiance humaine, etc., la notion de petit déjeuner, qui est maintenue dans les pensions de famille, disparaît pour les maisons d'hôtes.

Alors du coup, quand je lis finalement cette définition de plusieurs chambres dans une même maison, mais finalement pour des personnes, une clientèle de passage, mais je me demande ce que cela veut dire « être une clientèle de passage » ? J'ai presque envie de dire — et c'est l'annotation que j'ai mise — « mais, c'est une collocation ! » J'ai l'impression que c'est la définition d'une collocation parce qu'il n'y a pas du tout d'obligation de lieu commun et de service commun. Alors je me dis, bon peut-être que vous avez prévu de pouvoir exiger le petit déjeuner quelque part. Alors c'est vrai que dans la LP 2 au 7^{ème} alinéa il est écrit que « les caractéristiques relatives à l'implantation, aux surfaces, aux équipements et aux services à disposition des clients seront précisées par arrêté pris en Conseil des ministres », donc je me dis qu'il y a peut-être un espoir. Mais quand je lis effectivement l'exposé des motifs, c'est clairement pour préciser que non, il n'y a plus d'histoire de petit déjeuner et de service commun.

Donc du coup, là où on voulait soi-disant mettre de l'humanité, j'entends, l'humain, la tradition. Bien il n'y a même plus d'obligation d'avoir un contact humain, puisque même le petit déjeuner, finalement, qui est le moment privilégié, et puis encore moins le déjeuner et le dîner ne sont pas du tout cités, les lieux communs n'existent plus. Du coup, alors est-ce un oubli ? Parce que là, je ne rejoins plus la philosophie de cette proximité finalement que l'on veut rechercher.

Ensuite, bon, j'anticipe déjà sur la LP 3, même si on n'y est pas encore. Du coup je vois aussi que seuls finalement les établissements « Hôtels de tourisme international » et « Pensions de famille » peuvent demander un classement. Je ne vois pas que les chambres d'hôtes peuvent demander de classement. Donc est-ce à dire que les chambres d'hôtes ne peuvent pas bénéficier d'aides ? Et est-ce à dire alors... Enfin, quelle est l'utilité d'avoir créé la catégorie chambres d'hôtes puisque dans ce que je lis à la LP 3, ils ne peuvent pas prétendre à un classement quelconque. Donc finalement, pourquoi avoir créé la notion de chambres d'hôtes, si en plus celle-ci enlève toute notion d'humanité ? Et en plus, il n'y a pas d'aides à priori, à priori qui soit attribuées, puisque dans la LP 3, je ne vois pas de possibilité de classement, donc éventuellement de bénéficier d'un quelconque avantage. Voilà, merci.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions au titre de cet article ? S'il n'y a pas d'intervention, Monsieur le Président, voulez-vous répondre ?

M. Moetai Brotherson : Le facteur humain dont on a parlé, il s'appliquait aux pensions de famille dont l'essence même est d'offrir ce facteur humain. Les chambres d'hôte, sauf erreur de ma part, elles ne résultent pas d'un — comment dire... Ce n'est pas un effet résiduel des pensions, ce sont tous ces logements qui étaient, enfin auparavant, classés dans « Autres hébergements de tourisme ». C'est ceux-là que l'on veut pourvoir faire migrer vers les chambres d'hôtes.

Le président : Merci. Je mets aux voix la LP 2 : Qui est pour ? Même vote, pour la LP 2 ? Unanimité. Merci.

Article LP 3

Le président : On poursuit avec la LP 3. La discussion est ouverte au titre de la LP 3. Y'a-t-il des intervenants ? Tepua.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du pays, je vous renvoie l'ancien article LP 10 du précédent texte où effectivement la pension de famille était définie selon deux types d'établissement dans la catégorie pension de famille. Et dans la première — donc, c'était la LP 12 à l'époque —, la chambre d'hôtes est composée de toutes les définitions que vous avez reprises. En fait, elle était bien... la chambre d'hôtes était une sous-catégorie de la pension de famille ; aujourd'hui, vous venez l'isoler. Moi, j'essaye juste... je ne mets pas en cause l'aspect humain, c'est simplement le fait de dire qu'on vient rajouter plus d'humain. Je pense que l'esprit humain, il était déjà là au centre des pensions de famille. Mais je cherche à comprendre l'intérêt d'avoir créé la catégorie chambres d'hôte. Parce que je ne saisis vraiment pas l'avantage puisqu'elles ne peuvent pas demander à être classées. Quel est l'intérêt d'avoir créé une catégorie à part, chambres d'hôte, si ce n'est que pour le mérite d'exister ? Bon, mais elle existait déjà dans la précédente en étant une sous-catégorie des pensions de famille. Mais aujourd'hui, en l'isolant, ils ne peuvent même plus demander à être classés. En tout cas, c'est ce que je lis dans la LP 3, seules les pensions peuvent demander à être classées, mais pas les chambres d'hôte. Donc, enfin... c'est pour cela que je m'interroge, parce que je me dis, y a-t-il un loupé ? Y a-t-il un oubli ? A-t-on voulu isoler mais on a oublié de prendre la partie qui leur permet aussi d'être classées ? Enfin voilà, je veux juste comprendre l'utilité d'avoir créé cette catégorie-là.

M. Moetai Brotherson : Les chambres d'hôtes, c'est un concept qui est défini au niveau international et au niveau national. C'est sur cette définition là que l'on s'aligne. Donc c'est de permettre d'avoir une catégorisation des types d'hébergements qui soit plus standardisée.

Le président : Merci.

Je mets aux voix l'article LP 3 : même vote ? Même vote, adopté.

Article LP 4

Le président : Article LP 4, la discussion est ouverte. Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui, alors donc j'étais sur la LP 3, mais avec vos lunettes, Monsieur le président, vous ne m'avez peut-être pas vue. Les chambres d'hôtes peuvent-elles donc être classées ?

M. Moetai Brotherson : Les chambres d'hôtes correspondent à tous ces hébergements —notamment dans les îles éloignées, très éloignées — ces hébergements qui ont été construits — comment dire — par l'exploitant lui-même et qui ne seront jamais classées. Mais ça permet de leur permettre d'avoir une activité tout de même. Donc le standard exigé en chambre d'hôtes, il est « inférieur » à celui qui est exigé en pension de famille.

Le président : Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Oui, Monsieur le Président.

Combien même les villas sont exclues du classement, moi je pense qu'il faut quand même, pour ne pas prétendre aux aides du pays, moi je pense quand même, comme ils vont payer des taxes malgré tout, des impôts, il faut peut-être imaginer un classement pour... En fait le classement, c'est pour la clientèle plus que le propriétaire. Pour garantir à la clientèle des services rendus dans chaque établissement d'hébergement, ça c'est important, c'est l'affichage à l'extérieur.

De même pour les Airbnb, il ne faut pas trop critiquer les Airbnb, on a vu le poids que ça pèse au niveau de notre tourisme. Et le Airbnb, c'est un peu l'accueil familial aussi. Les propriétaires eux-mêmes mettent en hébergement touristique leur résidence. Et les Airbnb payent également pratiquement les mêmes taxes que les villas. Ils sont imposés de la même manière en fonction de la valeur vénale de la construction. Et les Airbnb, il y a aussi des embauches alors que généralement les pensions de famille, les maisons d'hôtes, c'est familial ; on recrute ses enfants, je ne sais pas si on les paie. Alors que les

Airbnb, il y a vraiment une femme de ménage, il y a des taxis qui amènent les clients à l'hébergement, ils paient aussi des ouvriers d'entretien de leurs logements, ça c'est important. Donc il faut peut-être imaginer un classement pour Airbnb pour éviter qu'on accueille des touristes dans des conditions regrettables demain, qui va faire une mauvaise presse pour notre destination.

M. Moetai Brotherson : On est tout à fait d'accord sur ce principe-là, nous on va bientôt réunir les acteurs qui sont dans cette catégorie « villa de luxe », pour discuter avec eux, comme on l'a fait avec les pensions de famille ; et ensuite on a un travail qui est fait sur les Airbnb. On ne dénigre pas les Airbnb, on constate par contre que le développement, on va dire rapide, qui s'est fait des Airbnb a eu un impact sur le marché locatif à l'année, et donc a introduit dans certains cas une difficulté de trouver du locatif à l'année, puisque tout, le moindre abri de jardin, a été mis en Airbnb.

Nous avons eu récemment une matinée de concertation avec notamment les agents immobiliers, dont certains gèrent un parc de Airbnb, qui nous disent que certains aujourd'hui sont revenus finalement de ce modèle Airbnb et remettent leurs logements en locatif à l'année, parce qu'ils se rendent compte qu'il ne suffit pas d'être Airbnb pour devenir riche, il faut aussi avoir du remplissage. C'est-à-dire que quand il y a des gens à l'intérieur, O.K. c'est plus cher, ils touchent de l'argent, mais s'il y a un taux de remplissage de 25 %, au final c'était mieux de louer à l'année. Donc il y a aussi une forme de sélection « naturelle » qui se fait. Certains Airbnb croulent sous les demandes, ont des listes d'attente parce que la localisation, et puis comme tu le disais tout à l'heure, les *reviews* des gens qui y vont — je crois que c'est peut-être Édouard qui le disait — font qu'ils sont très, très demandés. Mais on observe en ce moment un retour d'un certain nombre de logements qui étaient mis en Airbnb, justement parce qu'ils ne correspondent pas aux attentes des clients. Et il faut, de manière générale sur l'hébergement touristique, qu'on se pose vraiment la question de la qualité de l'accueil et puis des normes. Parce qu'on était récemment en commission avec les agents de voyage et les prestataires de service, ils nous disaient qu'aujourd'hui, eux, ils étaient parfois angoissés, parce que c'est leur responsabilité qui est engagée, par exemple un agent de voyage qui envoie un client dans un Airbnb ou dans une pension de famille. Si l'américain sexagénaire se casse la patte parce que le ponton est mal entretenu, c'est l'agent de voyage, c'est sa responsabilité à lui qui est engagée. Donc on est obligé aussi de faire cette montée en gamme et de s'assurer que tous nos hébergements sont aux normes.

Donc cette idée de classement à la fois des Airbnb et des villas de luxes, alors en allant peut-être de la villa de luxe, qui est vraiment aux normes, etc., jusqu'à la villa de luxe qui percent les lentilles d'eau sur les *îlots*, mais il faut classer les villas de luxe.

Le président : Cliff.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le président.

Pour répondre à l'inquiétude de *Monsieur le maire* Tong Sang, effectivement pour les îles qui sont dans les archipels éloignés, la difficulté c'est d'obtenir justement un contrôle de sécurité, et au septièmement de l'article 3, il est bien dit que les critères de sécurité exigés pour le classement sont assurés selon les règles fixées par le code de l'aménagement. Donc il y a un contrôle du respect des règles de critère de sécurité pour le classement, qui est assuré selon les règles fixées par le code de l'aménagement.

Alors si j'ai bien compris ce qui a été dit lors de la commission par les agents du service du tourisme, les contrôles seront effectués par des prestataires agréés qui seront dans les îles, un électricien patenté par exemple. Donc je crois que par rapport à cette inquiétude, les agents du service du tourisme ont même pensé à cette problématique qui concerne les îles éloignées.

Le président : Merci. S'il n'y a plus de question, je mets aux voix la LP 4. Même vote ? Même vote adopté.

Je vous demande de reprendre votre boîtier pour le vote final.

Le vote électronique est ouvert. (*Dans l'attente de l'affichage des résultats.*)

Bien, donc il y a 57 voix pour.

La loi du pays est adoptée à l'unanimité.

Il n'y a pas d'explication de vote très bien.

Il y a quelqu'un qui a appuyé pour le vote de Pauline, et Pauline n'est pas là, il n'y a pas sa procuration. Pauline Niva n'étant pas là, donc c'est 56. Bien, le vote est clos, donc 56 voix pour.

RAPPORT N° 81-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS RELATIVE AUX AIDES EN FAVEUR DES PENSIONS DE FAMILLE

Présenté par M. le représentant Cliff Loussan

Le président : Je vous propose de poursuivre avec le rapport n°81-2024 sur le projet de loi de pays relatif aux aides en faveur des pensions de famille.

Je demande au rapporteur de présenter son rapport de présentation, Monsieur Cliff Loussan.

M. Cliff Loussan : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, Madame la députée, chers collègues, chers collaborateurs et chers public, *je vous renouvelle mes salutations.*

Le présent projet de loi du pays a été transmis par lettre n° 3941/PR du 3 juillet 2024, aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie.

Il a pour objet de remplacer le dispositif d'aide financière actuel en faveur des pensions de famille, institué par la loi du pays n° 2011-20 du 1^{er} août 2011, pour faire suite aux dispositions du projet de loi du pays portant modification de la réglementation en matière d'hébergement de tourisme en Polynésie française — examiné précédemment — et en particulier à celles destinées à favoriser la montée en gamme des hébergements et leur accès à la procédure de classement.

Le nouveau dispositif d'aide financière proposé par le projet de loi du pays s'inspire en grande partie de l'ancien dispositif, avec les évolutions suivantes :

- Des précisions sont apportées concernant les bénéficiaires du dispositif : ainsi, le bénéficiaire devra avoir reçu un récépissé de déclaration d'activité d'hébergement touristique ; il doit s'engager à suivre un programme de formation mis en place par la Polynésie et à maintenir son exploitation pendant une durée minimum de 10 ans ; pour le bénéficiaire de l'aide au développement, il doit également s'engager à maintenir ou à créer de l'emploi salarié au sein de son établissement et à justifier de la réalisation de travaux ou de l'acquisition d'équipements visant à garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Ensuite, trois types d'aides sont désormais proposés : l'aide au développement de programmes de création, rénovation ou extension, l'aide au développement d'activités de loisirs au profit de la clientèle ainsi que l'aide à la mise en conformité ; qui existent actuellement et auxquelles des adaptations sont apportées ;
- Ces trois aides ne sont ni cumulables entre elles ni cumulables avec d'autres avantages accordés par les pouvoirs publics pour un même projet y compris les dispositifs d'incitation fiscale ;
- Les taux maximum et plafonds sont également adaptés : ainsi, le plafond pour les travaux de rénovation et d'extension passe de 7 millions F CFP à 10 millions F CFP et les taux d'intervention sont révisés. Une augmentation du taux d'intervention de 20 % est également prévu pour tout travaux ou acquisition d'équipements visant à améliorer la performance environnementale ou l'accessibilité des PMR sans pouvoir excéder le montant de 2 millions F CFP ;

– Et enfin les cas de remboursement total ou partiel de l'aide ont été également précisés.

La délibération n° 2000-1 APF du 13 janvier 2000 (ancien dispositif non utilisé) et la loi du pays du 1^{er} août 2011 est abrogée, sauf pour ce qui concerne les obligations qu'elle impose aux bénéficiaires d'aide octroyée sur son fondement et les dossiers déposés et complets qui seront instruits sous le régime de la loi du pays de 2011.

Examiné le 7 août 2024 en commission, le présent projet de loi du pays a suscité des échanges qui ont principalement porté sur : les durées de l'obligation de maintenir l'exploitation pour tout bénéficiaire du dispositif ; le non-cumul des aides instituées par ce projet de texte avec d'autres aides prévues par les pouvoirs publics ; les conditions et modalités de remboursement total ou partiel des aides octroyées ; ainsi que la mise en œuvre concrète du dispositif.

À l'issue des débats, le présent projet de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du tourisme et de la culture propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de loi du pays que je viens de vous présenter.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, 36 minutes ont été accordées au Tavini huiraatira, 15 minutes au Tapura et 9 aux non-inscrits.

J'invite l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole. Tavini huiraatira, Cliff Loussan.

M. Cliff Loussan : Merci. Encore une fois, chers collègues, tous, *mes salutations en cet après-midi.*

Le projet de loi du pays qui nous est soumis cet après-midi vient améliorer les aides en faveur des pensions de famille, piliers importants de notre économie touristique. En effet, elles contribuent à perpétuer cet accueil authentique qui fait la renommée de notre *pays* au-delà de nos frontières, incarnant le sens véritable de l'hospitalité *polynésienne*.

Nous savons que ces pensions, présentes dans nos îles, de Tahiti jusqu'aux Marquises, en passant par les Tuamotu et les Australes, représentent non seulement une source de revenus pour nos familles, mais sont aussi nos meilleurs ambassadeurs auprès des voyageurs du monde entier qu'elles accueillent ; leur offrant un aperçu authentique de notre quotidien, de nos sourires et de notre *mana (NDT, charisme et magnétisme exceptionnel)*.

Bien entendu que le taux d'intervention du pays varie en fonction de l'archipel où l'établissement se situe, ceci afin d'encourager le développement d'une économie touristique sur tout notre territoire.

Mais aujourd'hui, nous devons aussi reconnaître les défis auxquels ces exploitants font face. Nos pensions, pour briller encore plus, afin d'être plus compétitives et répondre aux attentes de nos visiteurs d'ici et d'ailleurs, doivent être soutenues, modernisées, et mises aux normes. C'est dans cette optique que nous avons travaillé sur ce projet de loi, pour qu'il puisse répondre aux besoins réels de ces structures d'hébergement, en tenant compte de nos réalités insulaires.

Ce texte instaure, par exemple, une aide pour le diagnostic de mise en conformité avec un taux d'intervention de 50 %. Ce diagnostic est une étape essentielle, car il permet à nos pensions de se mettre aux normes de sécurité et d'hygiène actuelles, garantissant ainsi un environnement plus sûr pour ses occupants, tout en préservant l'authenticité de nos établissements.

Afin d'encourager la création, la rénovation et l'extension des pensions de famille, une aide plafonnée à 10 millions F CFP sera accessible. De plus, pour ceux qui souhaitent développer des activités de loisirs pour leurs clients, une aide allant jusqu'à 5 millions F CFP est prévue. Ce soutien financier est un coup de pouce afin que nos pensions puissent continuer à offrir une expérience plus diversifiée.

Mais ce n'est pas tout. Pour ceux qui intégreront des éléments de performance environnementale ou qui rendront leurs structures accessibles aux personnes à mobilité réduite, une majoration de 20 % sera appliquée. Ainsi, nous avons déposé un amendement en commission pour rester cohérents avec notre souhait d'une meilleure intégration : cet amendement vise non seulement à favoriser l'inclusion des visiteurs en situation de handicap, mais aussi à obliger uniquement les grands projets de pensions de famille, sans pour autant mettre en difficulté les exploitants ni les porteurs de projet de création de pensions de famille de plus petite taille, grâce à un seuil du nombre d'unités d'hébergement en dessous duquel ces dispositions seront applicables. Car l'avenir du tourisme en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* doit être durable et inclusif. Il doit être respectueux de nos terres et de nos lagons, mais aussi inclure tous nos visiteurs, sans exception.

Cependant, ce soutien n'est pas inconditionnel. Il est important que les bénéficiaires respectent leurs engagements : ainsi, il sera attendu d'eux de suivre une formation en hygiène, en restauration, et en normes de sécurité, ainsi que de maintenir ou de créer des emplois salariés, etc. L'intérêt étant d'obtenir le classement de leur établissement en « pension de famille ». Ce classement vise à inciter la montée en gamme de nos pensions, et garantir leur compétitivité et leur capacité à représenter dignement l'hospitalité de notre *pays*.

En cas de non-respect de ces obligations, des modalités de remboursement sont également prévues. Nous nous devons d'être vigilants avec les fonds publics, et nous assurer de leur bonne utilisation.

Toujours dans cette optique, nous avons aussi mis en place un partenariat avec la CCISM pour que les formations obligatoires soient prises en charge directement. C'est un moyen de simplifier les démarches, d'alléger les charges, et de permettre à nos exploitants de se concentrer sur ce qu'ils savent faire de mieux : accueillir et partager notre culture.

Pour l'année 2024, nous avons prévu un budget d'investissement de 100 millions F CFP, dont 50 millions F CFP en crédits de paiement. Ce montant est une preuve de notre engagement à soutenir nos pensions de famille. Cependant, nous devons également reconnaître que la création de nouvelles pensions reste un défi. Pour cette année, 34 pensions de famille avaient prévu d'ouvrir. À la date du 30 juin 2024, nous comptons uniquement quatre pensions de famille de plus par rapport au 31 Décembre 2023 où l'on finissait l'année avec un total de 292 pensions. Et pour l'heure, seulement deux pensions de famille créées ont bénéficié d'une aide au développement pour un programme de création.

Ce chiffre vient nous rappeler que beaucoup de nos porteurs de projet font face à certains obstacles non négligeables tels que l'absence de permis de construire pour des infrastructures existantes voire anciennes, ainsi que la difficulté d'en obtenir le certificat de conformité notamment pour celles implantées dans les îles les plus éloignées. Ce qui vient ainsi en priver un bon nombre à l'accession au classement ouvrant droit aux aides.

Avec le dispositif d'aide à la mise en conformité et au développement, nous venons soutenir ceux qui veulent partager leur coin de paradis avec le monde. Nous les aidons à transformer leurs maisons, à les rénover avec une mise aux normes de sécurité.

Chers collègues, ce projet de loi du pays propose aux pensions de famille des aides plus adaptées aux attentes des professionnels de ce secteur, à savoir des solutions où les pensions de famille ne sont pas seulement des unités d'hébergement. Je finirai mon propos en vous rappelant que même si les îles Maldives ont des bungalows sur pilotis et des lagons turquoise, ce sont nos pensions de famille avec l'authenticité de l'accueil chaleureux de ses exploitants qui permettent à la Polynésie de se distinguer des autres destinations exotiques.

Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de loi du pays, pour que nous puissions continuer à construire ensemble, dans notre pays, un tourisme qui nous ressemble et qui nous rassemble : authentique, durable et inclusif.

Merci bien et que l'amour règne.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant du Tapura huiraaatira.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Dans le prolongement de la réglementation en matière de tourisme en Polynésie française que nous venons de modifier, le gouvernement entend, à présent, revisiter le dispositif d'aides des pensions de famille en l'adaptant à ses priorités. Mais nous verrons qu'au final, vous vous êtes encore une fois largement inspirés de ce qui existe actuellement. Toujours est-il que ce toilettage entraîne l'abrogation des deux précédents textes, donc une délibération de janvier 2000 et la précédente loi du pays d'août 2011, que le Président citait tout à l'heure qui avaient donc été des précurseurs en la matière.

Sans surprise, et vous l'avez déjà maintes fois exprimé, vous souhaitez donc donner une nouvelle impulsion à ce type d'hébergement familial, authentique, créé généralement par et pour des Polynésiens soucieux d'accueillir chez eux les visiteurs de passage dans le respect de nos traditions de partage et d'échange. Je ne suis pas loin de ce que vient de dire notre collègue. C'est en effet, selon les enquêtes d'opinion réalisées par le GIE Tahiti tourisme, ce que recherche la clientèle plutôt qu'un tourisme insipide et souvent éloigné des réalités locales. Les touristes cherchent un tourisme inclusif et c'est reprendre ce que notre président Édouard Fritch disait : c'est l'humain effectivement que les gens recherchent et ce contact effectivement avec la population polynésienne et nos traditions et notre culture.

Sur ce point, nous partageons l'approche. Tout en gardant à l'esprit que les pensions de famille ne peuvent qu'être complémentaires des enseignes commercialisées par de grandes chaînes hôtelières type Intercontinental, Méridien ou encore Accor ou Club Med que vous avez donc officiellement démarchées à Singapour, Monsieur le Président, et dont nous attendons un éventuel retour et un regain d'intérêt pour notre destination.

Mais c'est vrai que, pendant l'intervention de Monsieur Loussan, j'entendais notre *maire* de Bora-Bora réagir et c'est vrai que je retiens de sa part cet enseignement sur l'argent apporté par les touristes. Alors je sais que, dans le domaine professionnel touristique, il y a une dénomination pour cela, mais est-ce qu'effectivement c'est la quantité de touristes qui compte ou c'est le montant dépensé par chaque touriste qui rapporte le plus ? Ça, c'est une question aussi qu'on doit se poser et c'est ce qui a fait que, souvent, lorsque, Monsieur le Président, vous nous avez annoncé vos objectifs de 600 000 touristes, nous avons souvent bondi parce qu'effectivement plusieurs pays nous l'ont montré : ce n'est pas le nombre de touristes qui compte, c'est la masse financière que chacun de ces touristes amènent qui nous est beaucoup plus profitable puisque, plus il y a de touristes, plus il y a effectivement de charges pour notre Pays et en particulier de charges environnementales. Plus de touristes égale plus de déchets, plus de consommation d'eau, etc., etc. alors qu'effectivement moins de touristes, mais qui dépensent beaucoup plus, eh bien, cela nous coûte moins au niveau du Pays et cela nous est plus rentable.

Bon, là où nous allons diverger, c'est dans les nouvelles conditions d'attribution de l'aide publique avec, une fois de plus, l'introduction de ce qui nous apparaît être des freins préjudiciables à l'initiative privée.

Un obstacle, principalement, d'ordre géographique. Donc si le taux maximal de l'aide accordée aux porteurs de projet est maintenu à 60 %, en revanche, la priorité est clairement affichée pour le développement des îles et atolls autres que Tahiti — nous le saluons, il n'y a pas de souci, on veut effectivement aussi que le développement touristique profite à tous — donc autres que Tahiti, Moorea et Bora-Bora — je n'ai pas été jusqu'au bout — pour lesquelles effectivement le soutien de la collectivité ne sera pas plus que de 40 %, et le taux intermédiaire de 50 % ne s'appliquant dorénavant qu'aux Îles-sous-le-vent.

Alors, c'est vrai, vouloir inciter le développement des îles et des atolls un peu plus éloignés que Tahiti, Moorea et Bora-Bora c'est une bonne chose, mais comme l'a souligné effectivement notre collègue Tahuhu, il y a un frein qui va très vite arriver parce que ces premières modifications qui traduisent une volonté de rééquilibrage dans l'offre hôtelière, elles ne sont pas suffisantes parce qu'il ne suffit pas de vouloir, encore faut-il le pouvoir ! Dans le sens où il n'y a pas besoin d'être un grand professionnel du tourisme pour comprendre que la gestion d'une structure d'hébergement touristique n'est économiquement viable que s'il existe une façon de se rendre dans cette île, que ce soit par avion ou par bateau, donc principalement — et c'est ce qui a été soulevé par notre collègue —, les rotations aériennes domestiques qui soient en nombre suffisant. Et là aussi, me semble-t-il, il y avait une étude qui disait qu'il faudrait au moins deux liaisons hebdomadaires entre l'île en question et Tahiti pour qu'effectivement on puisse commencer à parler de viabilité économique.

On le sait d'ores et déjà, aujourd'hui, ce n'est pas le cas partout, mais pourtant cela n'empêche pas certains de se lancer dans l'aventure. Malgré l'arrivée du nouvel opérateur qu'on a cité tout à l'heure, concurrent d'*Air Tahiti*, bon, les choses n'ont pas foncièrement changé puisque les nouveaux opérateurs aériens vont là où, effectivement, la liaison est rentable et, généralement, hélas, les îles et atolls qu'on voudrait développer ne sont pas forcément, par définition, les plus rentables au niveau aérien.

Alors évidemment, je serais curieuse mais notre *maire* de Rangiroa l'a dit, tout à l'heure, d'entendre ceux qui, aujourd'hui, ont déjà des pensions. Par exemple à Niau ou à Kauehi aux Tuamotu, qui ont été bénéficiaires d'aide en 2018, je serais curieuse qu'ils nous fassent un point sur leur niveau d'activité justement pour avoir leur retour d'expérience parce qu'effectivement avec une rotation par semaine, voire une tous les 15 jours, c'est très compliqué d'être viable économiquement. Quant au montant de l'intervention, il est désormais plafonné à 10 millions de F CFP pour tout le monde, qu'il s'agisse d'une création, d'une rénovation ou d'une extension de la structure d'hébergement, contre 7 millions F CFP seulement jusqu'ici dans les deux derniers cas de figure et on ne peut que saluer cette meilleure aide justement pour les pensions.

Dans la nouvelle rédaction, il est fait état de trois types d'aides distincts, mais dans les faits, ils existaient déjà, évidemment ! Bon, je ne vais pas revenir sur les comparaisons de texte. On est donc bien loin de la révolution attendue... En l'espèce, il s'agit ici de créer, rénover ou agrandir les pensions existantes ; ensuite, d'accompagner les porteurs dans l'offre d'activités de loisirs types bateaux, jet ski etc., et enfin, d'un dernier levier destiné à la mise en conformité des établissements. Un levier presque aussi important que les deux autres car, outre le fait de se mettre aux normes, ce passage obligé permettra l'obtention d'un permis de construire ou d'un certificat de conformité, deux documents requis dans la procédure de classement. Si l'intention est louable, en revanche, le soutien de 50 % pour un montant plafonné à 1,5 million F CFP, ne nous paraît pas suffisamment généreux pour inciter les exploitants à passer à l'acte, ne serait-ce que pour garantir la sécurité des visiteurs. Mais c'est déjà mieux que rien, donc... Mais bon, on essaye de pousser toujours. Tout est bon à prendre. J'ajoute que le coup de pouce servant à l'acquisition d'équipements de loisirs était également déjà en vigueur. Comme en témoignent les trois dossiers qui ont été actés en 2023 pour une subvention globale de 11 millions de F CFP.

Sous l'angle budgétaire à présent, depuis 2012, date de l'entrée en vigueur du dispositif de soutien aux pensions de famille et activités annexes, l'investissement public représente un peu plus de 355 millions F CFP, soit en moyenne 30 millions F CFP par an, à peu près. Donc c'est une goutte d'eau au regard des nouvelles ambitions en termes de fréquentation touristique. Certes, les niveaux d'intervention ont progressé au cours des trois derniers exercices pour culminer à près de 73 millions F CFP en 2024, mais si j'en juge par la prévision faite pour 2025 avec un montant d'engagement à hauteur de 89 millions F CFP dont 70 en investissement, je crains que nous soyons encore loin du compte pour répondre aux ambitions d'offre d'unité d'hébergement.

Enfin, il y a eu quatre amendements qui ont été proposés en commission, je voudrais juste faire un rapide commentaire sur deux d'entre eux. Sur le premier, lié à l'obligation de garantir l'accessibilité des dites pensions — c'est une très bonne chose — à des personnes à mobilité réduite, pourquoi ne pas étendre cette mesure à tous les établissements, quelle que soit leur taille, au lieu de l'imposer aux seules

structures de 10 unités et plus ? Parce que, bon, eh bien, voilà ce serait bien que l'on puisse accéder à l'ensemble des pensions. Quant au second amendement, vous avez introduit une incitation spéciale pour d'éventuels porteurs de projet sur Maiao, à hauteur de 60 % d'intervention publique. Alors, cela m'a paru un peu bizarre parce que je me suis dit que, Maiao, par définition, n'a pas forcément émis le souhait de se développer touristiquement, en tout cas pas un tourisme durable, enfin en longue durée. Bon, vous me corrigerez peut-être alors si j'ai raté un épisode, mais moi cela m'avait paru un petit peu bizarre parce que, souvent, voilà, Maiao, c'est affiché comme étant ouvert à accueillir les gens à la journée mais pas plus. Enfin, bon, voilà.

Ceci dit, malgré tout, il y a de très bonnes choses qui nous sont proposées dans ce texte et pour tout cela nous soutiendrons effectivement ce projet.

Merci.

Le président : Merci pour votre intervention.

Je demande maintenant aux non-inscrits à prendre la parole.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président.

Dans la continuité du premier texte, nous examinons un projet de loi du pays relative aux aides en faveur des pensions de famille. A here ia Porinetia souhaite saluer les mesures de révision du système actuel afin d'inciter les Polynésiens à entreprendre et à investir dans le secteur touristique, notamment dans la création de pensions de famille.

Ces nouveaux dispositifs proposés par le gouvernement viennent en soutien non seulement aux gestionnaires de pension de famille, mais aussi aux futurs exploitants.

Nous retiendrons les nouveaux plafonds d'aide : 10 millions F CFP pour les créations, pour la rénovation et l'extension ; 5 millions F CFP pour la création d'activité de loisirs, et la modulation du taux d'intervention en faveur des îles avec un taux d'intervention à 60 % pour nos archipels éloignés.

Nous sommes certains que les montants de ces aides motiveront nos familles à investir dans un projet de création de pension de famille et nous préconisons une communication intensive auprès des porteurs de projet pour espérer le succès attendu.

Nous saluons aussi le nouveau dispositif instauré appelé « aide à la conformité ». On sait que les frais d'études de diagnostic et la mise à niveau des normes de sécurité représentent un coût important pour l'entreprise et notamment celle des îles.

Cette aide du pays permettra aux exploitants d'effectuer des travaux et d'offrir une meilleure qualité de nos structures et une meilleure maîtrise des charges. Cela facilitera aussi le classement car ces travaux permettront de répondre aux critères et normes.

Enfin, le projet de loi du pays introduit un dispositif de formation financé par le Service du tourisme dans le cadre de plusieurs thématiques : l'anglais, l'accueil, les nouvelles technologies, la gestion en comptabilité, le respect de l'environnement. Ces formations permettront sans aucun doute une professionnalisation des employés et des gérants eux-mêmes et garantiront l'amélioration de la qualité de service offert.

Cependant, nous regrettons que les aides allouées n'aient pas été davantage revalorisées compte tenu de la hausse des prix des matériaux de construction et ne soient toujours pas proportionnelles aux investissements réalisés en lien avec le nombre d'unité construits ou rénovés voire en fonction du nombre d'emplois créés ou du classement proposé afin que le soutien public à cette marque polynésienne

puisse connaître l'essor attendu d'autant que les montants inscrits au BP apparaissent nettement insuffisants pour tripler leur capacité d'accueil.

Pour toutes ces raisons, A here ia Porinetia soutiendra ce texte mais appelle les services instructeurs à simplifier les procédures, accélérer les délais et accompagner les porteurs de projet jusqu'à l'issue et la réalisation de leur projet. Nous sommes convaincus que c'est par ce soutien aux entreprises à nos familles qu'on arrivera à créer de l'activité, de l'emploi et à développer nos îles.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

La discussion générale étant maintenant close, j'invite le gouvernement à répondre aux différentes interventions.

M. Moetai Brotherson : Je tiens à remercier les différents intervenants, d'autant qu'ils apportent leur soutien au texte qui est proposé même s'ils proposent des modifications dans le futur, notamment une augmentation de l'enveloppe. On en rediscutera dans quelques temps. On n'est pas opposé au principe, mais on veut d'abord faire les changements structurels, voir comment cela se déroule en pratique avant de réévaluer les montants qui sont affectés.

Il y a une problématique qui a été soulevée par notre représentant de Rangiroa et qui est tout à fait plaignante et qui a été rappelée, je crois, par Tepuaraurii, c'est celle de la desserte, de la connectivité aérienne principalement. Mais, pourquoi pas, demain, par bateau puisqu'on a un certain nombre de navires qui sont en projet sur les Tuamotu, sur les Australes qui — bon plus sur les Tuamotu peut-être — peuvent contribuer parce qu'ils incluent tous le transport de passagers et également à cette connectivité pour une catégorie de touristes qui n'ont pas le mal de mer et qui sont prêts à prendre un peu plus de temps pour se rendre dans les îles. Cette problématique de connectivité est effectivement essentielle et, en 2026, on va arriver au terme de la DSP qui est accordée à *Air Tahiti* qui est l'opérateur historique au niveau domestique.

Des réflexions ont déjà démarré dans les services du Pays pour voir comment est-ce qu'on va adapter, finalement, notre réseau domestique. Il faut prendre en compte également le développement du transport par bateau. Par exemple, sur les *Îles sous-le-vent*, l'*Aremiti Express* est venu changer la donne également en termes de transport puisque certaines personnes qui, avant, prenaient l'avion prennent le bateau. Demain, il y a — et je pense principalement aux Tuamotu — d'autres modes de desserte qui peuvent être étudiés. Certains pensent que je fais du tourisme quand je vais à Singapour, mais je ne fais pas du tourisme, je vais voir des solutions possibles. Une de ces solutions possibles, mais il faut que l'on confie l'étude à des professionnels, c'est ces fameux navires qu'on appelle les *Airfish*. Le *Airfish* c'est quoi ? C'est un bateau, catégorisé bateau et non avion, qui relève de la réglementation maritime, pas aérienne, donc pas de l'aviation civile, et qui ont un rayon d'action de 300 000 nautiques avec une vitesse de 90 nœuds. Donc ils permettent de transporter rapidement, dans des conditions de confort excellentes, des passagers entre les îles des Tuamotu. Donc, on a d'autres schémas sur lesquels on peut réfléchir. On pourrait imaginer, demain, faire, par exemple, de Rangiroa un hub ; de l'autre côté, peut-être Hao, et quand on trace des cercles de 300 nautiques autour de ces deux îles, on voit que le nombre d'îles avoisinantes qu'on peut desservir avec ce type de navire est important avec la possibilité de plusieurs rotations par jour.

Et donc, aujourd'hui, l'équation économique est difficile pour nos compagnies aériennes domestiques quelles qu'elles soient. C'est d'utiliser des avions comme les ATR sur des îles où il y a peu d'habitants. Donc si, demain, on veut qu'il y ait un développement sur des îles aujourd'hui très très peu habitées, il faut pouvoir fournir une solution qui soit plus économique et plus adaptée à des petits volumes. Je ne pense pas que de très petits atolls où il y a 45 habitants aient envie, demain, d'avoir 600 touristes toutes les semaines. Et donc, il y aura peut-être une pension de famille, il faut encore pouvoir y aller, ce qui n'est pas forcément le cas, aujourd'hui.

Maintenant, on citait la contrainte de deux vols par semaine. Il y a, en dehors de Tahiti, Moorea et Bora-Bora, tout de même, une quantité d'îles déjà aujourd'hui qui sont desservies au moins deux fois par semaine. Or, si on fait le compte sur ces îles qui sont déjà desservies deux fois par semaine, un certain nombre de ces îles ne comportent pas de pension de famille ou très peu. Donc je pense que, déjà, aujourd'hui, dans l'état actuel de notre réseau de desserte domestique, les améliorations du dispositif que l'on propose sont de nature à venir augmenter le nombre de pensions de famille dans les destinations autres que Tahiti, Moorea et Bora-Bora.

Voilà les quelques remarques que je voudrais faire.

Le président : Merci.

En l'absence d'amendement, nous passons au vote électronique de la loi du pays, donc votre petit dispositif de vote.

Le vote électronique est ouvert. Procédure simplifiée. *(Dans l'attente de l'affichage des votes.)*

Bien. La loi est adoptée à l'unanimité avec 50 voix pour.

RAPPORT N° 80-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2004-34 APF DU 12 FÉVRIER 2004 PORTANT COMPOSITION ET ADMINISTRATION DU DOMAINE PUBLIC EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Présenté par M^{mes} les représentantes Béatrice Flores-Le Gayic et Maite Hauata Ah-Min

Le président : Je vous invite maintenant à vous reporter au dernier rapport, c'est le rapport n° 80-2024 qui porte sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie.

Madame la rapporteure, Maite Hauata Ah-Min, si vous voulez bien présenter votre rapport de présentation.

M^{me} Maite Hauata Ah-Min : *Merci, Monsieur le président. Messieurs les présidents, à toutes et à tous, bonsoir et recevez mes chaleureuses salutations.*

Par lettre n° 4201/PR du 11 juillet 2024, le Président de la Polynésie a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie, un projet de loi du pays portant modification de la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie.

Le présent projet de texte vient modifier les dispositions de l'article 8 de la délibération n° 2004-34 APF, relatives aux durées des occupations temporaires de dépendances du domaine public de la Polynésie. Il convient dès lors de rappeler que, par principe, nul ne peut occuper le domaine public du Pays, sans autorisation préalable, étant précisé que les autorisations d'occupation du domaine public, sont délivrées à titre temporaire et sont en outre révocables à tout moment.

L'article 8 de la délibération n° 2004-34 APF, dans sa rédaction actuelle, prévoit que la durée d'une AOT ne puisse être supérieure à 9 ans, sauf dans certains cas particuliers. À titre d'exemple, une occupation du domaine public peut être autorisée pour une durée supérieure à neuf ans, sans toutefois dépasser la durée maximale de 70 ans : dans le cadre d'une concession de service public, sans que cette durée ne puisse dépasser la durée de la concession ; pour la création d'un établissement hôtelier ; pour la réalisation de grands projets nécessitant un investissement important dans les zones de développement prioritaires prévues par le code des investissements.

Il convient d'ajouter que l'occupation du domaine public donne lieu au versement d'une redevance acquittée annuellement et dont le montant est fixé en tenant compte de l'avantage économique procuré à l'occupant, par référence à des montants définis par arrêté en conseil des ministres.

Par le présent texte, le Pays souhaite résolument se placer sur la voie de la modernité numérique, en garantissant un accès à une connexion internet fiable et performante, indispensable dans le monde interconnecté d'aujourd'hui.

Dans le cadre du projet de renforcement des infrastructures numériques par le déploiement de câbles sous-marins avec de nouveaux opérateurs extérieurs, la société Subcom a été autorisée à effectuer jusqu'au 3 octobre 2024, des opérations maritimes de prospection, d'étude et de sondage acoustique pour évaluer la faisabilité et déterminer le meilleur tracé maritime en vue de la pose de câbles sous-marins dans nos eaux.

Il est prévu qu'après ces opérations maritimes, la société Subcom sollicite des autorisations d'occupation du domaine public du Pays. Aussi, le présent projet de loi du pays vise à anticiper ces demandes en créant un cadre juridique adapté à ce type d'occupations, et en proposant ainsi la possibilité de délivrer des AOT d'une durée maximale de 70 ans pour la pose, l'exploitation et l'enlèvement de toutes installations et câbles sous-marins, afin de tenir compte de la nécessaire sécurité juridique liée aux activités concernées.

Examiné en commission le 7 juin 2024, le présent projet de loi du pays a suscité des discussions ayant permis de préciser que : la durée d'amortissement des câbles sous-marins de nouvelle génération est comprise entre 20 et 40 ans ; ce type d'opération permettra au Pays d'assurer la pérennité de ses propres investissements et éventuellement de les amortir, grâce à la mise à disposition des câbles posés au profit de l'OPT, en sa qualité d'opérateur assurant la gestion du service public ; aucune cession d'emplacement du domaine public du Pays ne sera effectuée en faveur d'opérateurs, y compris *Google*, pour le compte duquel intervient la société Subcom ; le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public pour des câbles sous-marins, sera révisé à la hausse par arrêté pris en Conseil des ministres.

À l'issue des débats, le présent projet de loi du pays a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières et du développement durable propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci.

Le président : Merci.

Pour la discussion générale, le Tavini huiraatira dispose de 36 minutes, Tapura de 15 minutes et les non-inscrits de 9 minutes.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Oui, Chaumette.

M^{me} Teave Boudouani-Chaumette : Monsieur le Président, les membres du gouvernement, chers collègues, la presse, le public, *bonjour.*

Le Président de la Polynésie transmet à l'examen de notre institution un projet de loi du pays visant à modifier la durée des autorisations d'occupation temporaires du domaine public pour anticiper les demandes de la société Subcom en créant un cadre juridique adapté à la pose, à l'exploitation et l'enlèvement de toutes installations et câbles sous-marins, et dont le projet s'inscrit dans le cadre de l'arrivée de nouveaux opérateurs extérieurs dans le domaine des câbles numériques.

Ce projet de loi du pays fait ainsi suite à la modification du code des postes et télécommunications adopté le 9 juillet 2024 par notre assemblée. Le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public prévoit une durée de principe qui ne peut être supérieure à neuf ans et à titre dérogatoire

une durée maximale de 70 ans dans des cas limitativement énumérés : concession de service public, d'outillage public ou installation portuaire, création d'établissements hôteliers, grands projets de développement économique, activités de pêche ou d'aquaculture.

Le projet de loi du pays propose d'étendre la liste des cas dérogatoires aux autorisations accordées pour la pose, l'exploitation et l'enlèvement de toutes installations et câbles sous-marins.

Comme l'indique le rapport du CÉSEC, seul l'opérateur public (l'OPT) dispose à ce jour d'autorisation d'occupation et d'affectation du domaine public maritime pour la pose, l'exploitation et l'enlèvement des deux câbles sous-marins Honotua et Natitua. Il souligne également que, d'après les auditions menées, la durée de vie d'un câble est estimée à 30 ans et celle d'un *data center* à 40 ans, pour un amortissement fixé à 25 ans.

Aussi, et bien que s'agissant d'investissements privés importants, aucun élément d'information actuel ne justifie qu'une occupation dite « temporaire du domaine public maritime » puisse être accordée pour une durée aussi longue de 70 ans sans qu'aucune autre condition ne soit posée, d'autant que les redevances relèvent d'une tarification définie en fonction de la surface occupée.

Par ailleurs, selon la réglementation en vigueur, les occupations du domaine public ne sont pas assujetties aux principes de la commande publique impliquant une mise en concurrence entre occupant alors que l'exploitation des câbles sous-marins par un opérateur extérieur relève d'une activité économique à forte croissance sur le marché des câbles sous-marins dont le Pays entend pouvoir disposer pour renforcer l'offre numérique.

Aussi, nous nous interrogeons sur les marges de manœuvre dont disposerait le Pays à disposer librement d'autres avancées technologiques du secteur numérique pour mettre fin à ces autorisations s'il le souhaite. En effet, bien que précaires et révocables à tout moment, les autorisations d'occupation temporaire donnent lieu à indemnisation lorsque leur révocation intervient sans motivation fondée par l'inexécution des charges et conditions imposées au départ, ce que manifestement le Pays ne pourrait assumer.

Soixante-dix ans d'évolution dans l'ère numérique nous ramènent à l'époque du lancement de Spoutnik, le premier satellite en orbite.

Enfin, s'agissant des impacts environnementaux, aucune information n'apparaît dans le rapport de présentation pour nous éclairer sur les impacts potentiels concernant le tracé retenu comme les conditions d'installation, d'exploitation ou de retrait des câbles sous-marins, notamment en fin d'autorisation.

Aussi, vous l'aurez compris, Monsieur le Président, pourriez-vous nous justifier le choix de fixer d'une durée temporaire de 70 ans, sans marge de manœuvre, et nous indiquer quels seront les critères retenus pour déterminer le montant de la redevance d'occupation du domaine public maritime ?

Je vous remercie.

Le président : Merci.

La parole est au groupe Tapura huiraaatira.

M. Frédéric Riveta : *Bonjour à toutes et à tous.*

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui, chers collègues, c'est suite à l'adoption par notre assemblée, le 9 juillet dernier, d'une version consolidée du code des postes et télécommunications. Il nous est proposé aujourd'hui d'aller un peu plus loin, « *step by step* » dans ce qu'il est désormais

convenu d'appeler la « loi *Google* », en aménageant le texte portant composition et administration du domaine public en Polynésie française.

Quand bien même le rapport de présentation de cinq pages fournit moult détails sur le cadre réglementaire en question, jusqu'à dresser la liste des membres composant la commission *ad hoc*, en revanche, l'objet de la nouvelle modification apportée tient en un seul article relativement simple à comprendre, à savoir : introduire une dérogation à la règle de principe s'agissant d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) sur le domaine public. En l'occurrence, dans le cas présent, sur la partie maritime et non terrestre.

Pas de quoi fouetter un chat, me direz-vous ! Raison pour laquelle — peut-être —, il n'aura pas fallu plus de 15 minutes, montre en main, à la commission du logement pour expédier, à l'unanimité, ce projet de loi du pays qui engage la collectivité. Et pas qu'un peu, puisque dans une version réécrite de l'article 8 prévoyant la pose, l'exploitation et l'enlèvement de toutes installations et câbles sous-marins, il est désormais prévu que la durée d'une AOT puisse aller « *jusqu'à 70 ans* », contre seulement neuf ans actuellement.

L'arrivée du géant *Google* avec, à la clé, la mise en service prochaine de trois nouveaux câbles sous-marins reliant les États-Unis à l'Australie, Fidji et le Chili *via* Tahiti, est devenue, on le voit bien, le « dada » de notre gouvernement et de notre Président hyperconnecté. Avec pour ambition, quelque peu démesurée, que le secteur du numérique et de l'audiovisuel génère à lui seul 25 % du PIB de la Polynésie française d'ici les 10 prochaines années. Soit la coquette somme de 162 milliards de revenus annuels.

Mais comprenons-nous bien, mes chers collègues, nous ne reprochons pas ici au gouvernement de préparer le terrain, voire même de faire quelques concessions, aussi juteuses soient-elles. C'est bien connu, on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre... Mais plutôt d'avancer à l'aveuglette, au risque de mettre la charrue avant les bœufs.

Car sur ce point, le gouvernement n'en fait pas mystère : les négociations avec *Google* afin d'acter les conditions d'installation des équipements nécessaires sont toujours en cours. Preuve en est, lorsque votre directeur de cabinet explique par exemple que la tarification en vigueur, d'un montant de 10 F CFP par mètre et par an, pour la redevance d'une AOT est ancienne. Raison pour laquelle, à l'en croire, elle sera révisée. Dans quelle proportion ? Avec ou sans le consentement de *Google* ? Nous sommes tout ouïe.

Aussi, pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, le groupe Tapura huiraa tira ne peut qu'être perplexe sur la manière dont vous gérez ce dossier. Même si nous comprenons bien l'intérêt politique que vous avez à conclure au plus vite pour faire de *Google* l'un de vos arguments de campagne future.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci.

On poursuit avec l'intervenant et on termine avec l'intervenant du Tavini huiraa tira, Brown.

M^{me} Tahia Brown : *Merci, Monsieur le président. Bonsoir à toutes et à tous.*

Ce projet de texte s'inscrit dans la continuité de la loi modifiant le code des postes et télécommunications en Polynésie française, adoptée à l'unanimité par notre assemblée le 9 juillet dernier. Cette loi a créé un cadre juridique permettant à des opérateurs privés extérieurs, tels que *Google* qui est l'une des premières sociétés au monde, de pouvoir poser des câbles sous-marins sur notre *territoire polynésien*.

Afin d'anticiper la présence de cet opérateur privé extérieur sur notre domaine public, nous examinons aujourd'hui un projet de loi relatif aux règles d'occupation du domaine public. Ce texte propose de permettre la délivrance d'autorisations d'occupation pour une durée allant jusqu'à 70 ans renouvelable, afin de réguler la pose, l'exploitation et le retrait de toutes installations et câbles sous-marins.

Mes chers collègues, permettez-moi de rappeler l'importance cruciale du projet de loi pour notre territoire.

La Polynésie est à la croisée des chemins. Nous avons une position stratégique dans le Pacifique et les grands opérateurs internationaux en sont conscients. Pour répondre aux exigences du monde moderne, nos infrastructures numériques doivent évoluer. Nous avons l'opportunité de transformer notre territoire en un *hub* numérique de premier plan, comparable à des pays comme Fidji.

En ouvrant pour la première fois le marché des câbles sous-marins à des opérateurs privés internationaux, *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* se positionne pour bénéficier d'infrastructures de communication plus modernes et plus performantes, sans que cela ne coûte un seul franc à notre collectivité. Les nouveaux câbles sont des câbles de nouvelle génération, qui offriront une qualité et une résistance nettement supérieures à celles de nos câbles actuels, Honotua et Manatua, dont l'entretien représente une charge financière importante pour notre pays.

Comme notre Président Moetai Brotherson a eu l'occasion de le rappeler en séance, depuis près de huit ans maintenant, il n'y a quasiment plus aucun État qui pose des câbles sous-marins. Ce sont désormais uniquement des opérateurs privés qui le font en raison des coûts élevés des câbles publics. Je tiens ainsi à le rappeler, il s'agit ici d'une opportunité en or pour notre territoire.

En accueillant ces câbles, nous ne faisons pas que répondre à un besoin immédiat, nous venons nous aligner sur les pratiques internationales et nous préparons l'avenir en nous tenant prêts pour les défis technologiques de demain. Imaginez un instant, ces cinq câbles arrivant ici et installés, cela va véritablement placer le Pays au centre du cadre numérique du Pacifique. Les opportunités économiques et technologiques sont immenses, attirant des investissements, stimulant notre économie, améliorant notre position par rapport aux satellites et facilitant notre intégration au réseau mondial de communication.

Chers collègues, nous savons que le changement fait peur, mais il est indispensable pour toute évolution, car sans transformation, il n'y a ni progrès ni développement. Quand on opère le changement, il est néanmoins crucial de le faire correctement. J'aimerais ainsi exprimer ma gratitude envers notre gouvernement qui, à travers ces projets de loi, a su rester attentif à la protection des intérêts de notre pays et de notre peuple.

Tout d'abord, le gouvernement est venu prendre une décision stratégique majeure en maintenant le monopole de l'OPT sur les télécommunications extérieures. ONATi continuera donc d'être le seul fournisseur habilité à offrir des services commerciaux à la population. Grâce aux futurs accords, ONATi pourra également exploiter la capacité résiduelle des câbles non utilisée, améliorant ainsi notre connectivité à l'international. Ce contrôle stratégique de l'OPT a été fondamental, car nous comprenons les préoccupations concernant la résilience de notre infrastructure et la sécurité des consommateurs.

Il est important de rappeler que l'OPT est notre opérateur historique, celui qui connaît le mieux nos besoins et nos réalités locales. En gardant ce monopole, nous assurons un certain niveau de contrôle sur les prix et la qualité des services offerts à notre population. Nous ne pouvons pas permettre à des entreprises extérieures, dont les modèles économiques ne sont pas adaptés à nos réalités, de dicter leurs conditions. Nous devons protéger nos intérêts et ceux de notre *population*.

Ces projets de loi sont conçus pour anticiper toutes les évolutions à venir. Aujourd'hui, nous parlons de *Google* ; mais demain, cela pourrait être des géants comme *Amazon* ou tout autre opérateur qui trouvera chez nous un terrain propice pour ses opérations. Les modifications apportées nous permettront d'accueillir toutes ces évolutions nécessaires. Le cadre proposé offre la souplesse requise pour attirer de nouveaux investisseurs tout en respectant nos règles et en contribuant à notre développement. De plus, en intégrant les mesures de taxation des données de transit et en augmentant la redevance d'occupation du domaine public, comme cela est envisagé, nous nous assurerons que ces opérateurs contribuent de

manière significative à notre économie locale. Nous avons tout à y gagner et il est important que ces mesures annexes soient également mises en place.

Je tiens également à saluer l'engagement du gouvernement à maintenir le foncier public en notre possession. En excluant toute vente ou cession du domaine public et en privilégiant l'octroi de baux d'occupation temporaires, nous conservons aussi un contrôle sur la souveraineté et la gestion de nos ressources en fonction de nos besoins et priorités locaux, sans céder à des influences extérieures. Cette démarche est cruciale pour assurer un avenir prospère et durable pour notre territoire.

Il est toutefois indispensable de renforcer les contrôles et d'améliorer la régulation des autorisations d'occupation temporaire. En effet, lors d'un recensement des emprises du domaine public maritime en 2018, il a été constaté que de nombreuses autorisations avaient été accordées, notamment à des sociétés hôtelières, certaines datant même de 40 ans. Ces arrêtés avaient souvent été modifiés, abrogés, et certaines autorisations ne correspondaient plus à la réalité des emprises effectives. Il existait parfois également une multitude d'arrêtés pour un seul hôtel. Le Pays, par le biais de la DAF, avait travaillé sur ce sujet à l'époque pour faire un point et essayer de regrouper ces autorisations en un seul arrêté par hôtel, mais je ne sais pas si cette problématique a été totalement résolue depuis. Pour éviter de répéter ces erreurs, il est primordial d'établir un suivi plus rigoureux des autorisations délivrées dans tous les secteurs, au-delà du seul secteur touristique, afin d'assurer une gestion plus efficace de notre domaine public.

Enfin, j'aimerais également profiter de cette intervention pour rappeler qu'il ne faut pas négliger le problème de la connectivité dans nos îles. En tant qu'élue des Tuamotu, spécialement de l'Est, ce sujet me touche particulièrement, car c'est une réalité que nous vivons au quotidien. Nous sommes en 2024 maintenant, et il n'est pas normal que nous n'ayons toujours pas trouvé de réelles solutions. Cette connectivité est pourtant vitale pour nos îles, notamment pour des raisons de sécurité : la téléconsultation médicale, qui est une pratique courante dans nos archipels, perd toute son efficacité lorsque la connexion est instable. L'éducation en souffre aussi, avec des élèves et des enseignants qui sont confrontés à des problèmes de connexion constants, alors même que des outils numériques sont devenus indispensables. Ce manque de connexion limite également l'accès aux services administratifs essentiels comme la Poste ou d'autres services publics.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde connecté où tout se fait par Internet. Il est donc impératif que nos archipels ne soient pas laissés pour compte. Si on veut réaliser des avancées technologiques en matière de connectique, il faut aller jusqu'au bout et ne pas faire les choses à moitié. Lors de la dernière séance, il a été mentionné que les discussions étaient en cours entre l'OPT et Eutelsat *OneWeb*. Où en sommes-nous actuellement dans ces discussions, Président ? Peut-on espérer une mise en œuvre rapide de ce dispositif en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* ?

J'aimerais vous raconter ce qui s'est passé il n'y a pas très longtemps dans les Tuamotu, qui pourrait illustrer l'importance de l'Internet dans nos îles. Alors, il y a une famille qui vivait sur Makemo et qui faisait le coprah sur une autre île qui s'appelle Hiti. Papa, maman, un enfant de moins de 10 ans et un jeune homme. Ils sont partis sur cette île et pour correspondre avec Makemo, ils correspondent en radio et donc quand on correspond en radio, on se donne un jour et une heure. Ce papa et sa famille sont partis sur l'île, ils ont commencé à faire leur coprah et, tous les vendredis, ils correspondaient avec Makemo. Un vendredi, lorsque le papa a appelé sur Makemo, on lui a dit de rentrer en urgence, il y avait un souci sur Makemo. Il est parti en laissant sa femme, l'enfant de moins de 10 ans et le jeune. Pendant qu'il était parti sur Makemo, sa petite famille qui était sur cette petite île était partie à la pêche dans la passe, et un accident est arrivé : leur petit bateau a chaviré, la maman et le jeune enfant n'ont pas pu revenir sur l'île sauf le jeune qui était un peu plus fort. Le papa n'était au courant de rien, il n'y avait aucun moyen de communication entre eux jusqu'au jour J où ils pouvaient correspondre. Le papa ne savait pas ce qui s'était passé et il est revenu avant le vendredi où ils devaient s'appeler. Et lorsqu'il est revenu, il n'y avait plus, ni sa femme ni la petite.

Je pense qu'aujourd'hui, ce genre de souci ne devrait plus exister.

Je vais vous raconter autre chose encore. Takaroa, il y a quelques temps, deux bateaux sont partis sur une île pour aller chercher à manger à Tikei. Lors de la traversée des deux bateaux, l'un est arrivé sur Tikei, le deuxième n'est pas arrivé. Pas de moyen de communication. Il y a un bateau qui a dérivé pendant des jours, qui a été retrouvé chez *Monsieur le maire* Tahuu et ramené par le bateau *Maris Stella* à Takaroa. Comme ce sont nos enfants, vous ne pouvez pas savoir combien on a dû souffrir ne sachant pas où sont nos enfants qui sont en train de flotter sur ce bateau.

Aujourd'hui, les *habitants des Tuamotu* savent qu'il y a des moyens qui existent, comme *Starlink*, comme Eutelsat *OneWeb*, et les *habitants des Tuamotu* ont besoin de ces moyens pour leur venir en aide.

Je reviens au niveau économique et donc je rejoins ce que *Monsieur le maire* Tahuu a dit : au niveau économique, on en a besoin aussi, car je pense qu'aujourd'hui il n'y a plus personne qui peut vivre sans Internet. Nous avons besoin d'Internet.

Tout comme pour le déploiement des câbles, il est impératif que la connectivité de nos îles soit une priorité du gouvernement, car nos archipels ne doivent plus être oubliés. Et nous le savons, les câbles seuls n'ont jamais été la solution qui a résolu tous les problèmes de connectivité dans nos îles. Nous devons tirer profit des autres technologies qui existent, et la fourniture de services Internet par satellite, comme celle que propose Eutelsat *OneWeb*, est une solution adaptée qui permet actuellement une couverture mondiale, y compris dans des zones reculées et mal desservies, où les câbles sous-marins ne sont pas présents. Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre davantage. La mise en place d'un tel dispositif est cruciale pour nos îles, qui je le rappelle, sont totalement dépendantes. Une connexion fiable est indispensable pour garantir le bon fonctionnement quotidien, soutenir notre développement et assurer leur sécurité.

Voici les quelques observations que je souhaitais émettre dans notre hémicycle aujourd'hui. Je suis consciente que ce texte a suscité de nombreux débats, mais je reste fermement convaincue de son importance et de ses bienfaits pour notre collectivité. Je vous invite ainsi à soutenir ce projet de loi, qui est rattaché au texte précédent, afin de concrétiser ces avancées cruciales pour un avenir collectif meilleur.

Merci. (Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiraa tira.)

Le président : Merci. La discussion générale est maintenant close. Vous avez un complément à rajouter ?

M. Édouard Fritch : Oui, président, c'est pour épuiser le nombre de minutes que vous nous avez accordé, donc c'est pour être poli.

Président, franchement, des fois on se demande où on est... ! Cela m'intéresse toujours d'entendre ce genre d'histoires, mais enfin nous sommes en train de parler de choses sérieuses ici : la connectivité, ce n'est pas une histoire de *petits bateaux* qui traînent dans les lagons ou qui se perdent, il y a un vrai problème. On est parti de câbles sous-marins pour finir en fin de compte... et, elle a tout à fait raison pour les problèmes qui se posent aux Tuamotu, ce n'est pas le câble qui va résoudre le problème des personnes qui vont se perdre entre deux îles, mais c'est bien les liaisons satellites ! Ce sont bien les liaisons satellites qui vont nous permettre de résoudre leurs problèmes, mais cela se paye et a un coût !

Lorsque j'entends cette même personne intervenir en nous disant : « Eh bien vous savez, je veux remercier le gouvernement de ne pas autoriser les ventes, mais de donner des concessions AOT qui peuvent durer 70 ans », qu'est-ce que vous êtes en train de nous faire là ?... 70 ans des concessions maritimes qu'on va accorder à des sociétés, qui sont des sociétés extrêmement riches et qui ont beaucoup plus de moyens que nous, moi je trouve qu'on est sur un terrain glissant !

Bien sûr qu'on nous dit que l'OPT gardera le monopole et que ces gens-là viendront chez nous juste pour passer chez nous et repartir. Vous croyez que si c'était pour passer chez nous et repartir, ils nous demanderaient 70 ans de concession ?! Vous vous rendez compte de ce que nous sommes en train de faire ?!... À nos locaux, nous donnons neuf ans renouvelables. Et encore ! Cela se discute, cela se paye ! Cette société, qui est une multinationale, va passer chez nous et nous allons lui accorder une AOT de 70 ans. Hé ! Votre président-fondateur parlait de *traîtres (NDT, « vendus »)* tout à l'heure. Là, je vous assure, c'est *de la vente au rabais*, hein !... Et encore, nous avons dû intervenir, nous avons dû intervenir pour effectivement que l'on se préoccupe du montant du loyer qui sera accordé. Mais pourquoi 70 ans ? Mais vous vous rendez compte, là encore, on parle d'héritage que nous allons laisser à nos enfants.

Monsieur le Président, je ne sais pas comment les choses vous ont été présentées, nous on n'a pas compris grand-chose. Je dois vous dire que cette histoire de *Google* nous préoccupe énormément, parce que je ne crois pas qu'une multinationale passe par la Polynésie sans y tirer du bénéfice ! Et je ne pense pas que nous pourrions continuer, compte tenu de ce que nous connaissons de la façon dont fonctionne aujourd'hui Internet avec nos téléphones et tout ce qu'il y a dessus, je ne crois pas que nous pourrions continuer à protéger l'OPT autant qu'on ne le veut aujourd'hui, qu'on ne le veuille ! Aurons-nous les moyens de le faire demain ?

Rappelez-vous des histoires de communication que nous avons connues, des problèmes de communication que nous avons commencés à connaître dans les années 90, où l'OPT a commencé à perdre de l'argent parce que les télécommunications ne leur rapportaient plus d'argent ! Aujourd'hui, avec la présence de telles sociétés, je pense effectivement que nous sommes en train de cautionner l'avenir.

Alors vous nous dites, « oui, bah on ne va pas vendre les... » enfin je ne sais pas, on joue au pompier ! C'est terrible ce qui se passe ! Il y a 3, 4 heures nous étudions des dossiers où effectivement nous envisagions d'accompagner des personnes riches qui viennent s'installer dans notre pays, pour qu'ils puissent acquérir des terrains. Nous allons les aider à acquérir, et maintenant on me dit « ah bah non on est content, parce qu'on ne va pas céder de terrains. » ! Moi je me méfie de l'argent ! C'est votre président *fondateur* qui nous parle encore du *son et cliquetis de l'argent* ! Qu'allons-nous faire demain quand on sera en présence de ces gens qui vont être des hyperpuissants dans ce monde ? *Google*, vous savez ce que c'est que *Google* ? Alors on dit « oui, bah ils ne nous ont pas dictés leurs conditions », mais vous vous cachez les yeux là ! Les 70 ans, c'est *Google* qui nous demande, ce n'est pas Monsieur Moetai Brotherson qui a imaginé ! Ils nous dicteront leurs conditions ! C'est des puissances mondiales ! Moi, ils me font peur ! Je ne sais pas vous, mais franchement là on est en train de brader ! Voilà, on donne, on donne, on donne, on donne et qui vivra verra.

Monsieur le président, nous ne sommes pas d'accord avec ce texte.

Le président : *Merci.*

La discussion générale est maintenant close.

Président.

M. Moetai Brotherson : Toujours impressionnant de voir les effets de manche de l'opposition sur un texte qui finalement ne vient faire quasiment qu'une chose : c'est rajouter une catégorie dans les exceptions à la durée standard de 9 ans. Parce que, cette durée de 70 ans ne date même pas d'Édouard Fritch, elle date d'avant Édouard Fritch ! Elle était déjà dans le texte ! C'est la durée maximale prévue par nos textes depuis la nuit des temps ! Ce n'est pas *Google* qui l'a demandée, ce n'est pas moi qui l'ai demandée ! Cela correspond à la durée maximale des AOT que l'on peut accorder aux catégories qui sont définies par le texte. Donc nous, la seule chose que l'on a faite, c'est venir définir une nouvelle catégorie et, ensuite, pour le tarif, on s'est aligné sur le tarif existant appliqué à l'OPT.

Et donc, ce qui va se passer demain, mais je crois qu'en fait vous méconnaissiez les acteurs du numérique d'aujourd'hui, un peu obsolète sur ce dossier-là. Si, si vraiment, vraiment ! Parce que... ah mais là, c'est évident ! C'est évident ! Parce que, *Google* ne demande pas 70 ans ! *Google* vient avec un dossier technique dans lequel il établit la durée de vie de son câble au plan technique et ensuite il établit aussi la durée d'amortissement de ses investissements. C'est sur ces deux éléments là que l'AOT, la durée de l'AOT qui peut aller effectivement jusqu'à 70 ans, mais pas d'aujourd'hui, depuis toujours ! (M. Édouard Fritch, hors micro : « Non ! ») Si, ah si si si si, prouve-moi le contraire à ce moment-là, prouve-moi le contraire ! Il ne faut pas juste dire non, il ne faut pas juste dire non en agitant les bras ! Il faut me prouver le contraire !

Cette durée maximale de 70 ans, ce n'est pas nous qui l'avons rajoutée au texte, elle était déjà prévue par les textes. Nous n'avons fait qu'ajouter la catégorie qui correspond aux câbles de *Google*. Et donc demain, si *Google* vient nous voir en nous disant « techniquement nos câbles ont une durée de vie de 25 ans et la durée d'amortissement est de 25 ans », eh bien l'AOT sera de 25 ans. Pourquoi voudriez-vous que l'on accorde une AOT de 70 ans alors que *Google* ne demande pas aujourd'hui ! Donc ça, c'est un premier élément de réponse.

Ensuite, encore une fois, cela démontre votre totale méconnaissance du fonctionnement de ces géants du numérique. Vous pensez vraiment que les 280 et quelques milles habitants de la Polynésie, c'est la raison pour laquelle *Google* vient installer 5 câbles qui vont leur coûter des dizaines de milliards ?! Mais enfin un simple calcul de ROI, je ne sais pas enfin, c'est une règle de trois ! Et donc, non, *Google* ne vient pas pour servir le marché Polynésien. *Google* vient tirer 5 câbles à partir de Tahiti pour ses besoins propres ! Parce que, l'activité de *Google*, c'est quoi ? C'est de vendre du service et de la *data*, et pour le faire, il faut que ce service et cette *data* circulent de manière ininterrompue et sécuriser sur toute la planète.

Aujourd'hui, la réalité du monde des câbles sous-marins — mais vous avez visiblement décroché du dossier ! — c'est un, que les États effectivement depuis plus de 8 ans n'investissent plus. Il n'y a plus un seul câble étatique, il n'y a que les GAFAM qui tirent des câbles. Et de deux, aujourd'hui, si vous observez la carte des câbles sous-marins dans le Pacifique, notre bassin Pacifique, la plupart des câbles passent par le haut, la zone nord, en mer de Chine, une zone un peu, quand même délicate surtout s'agissant d'un géant américain qui ne peut pas se permettre d'être dépendant, d'être seulement dépendant de câbles qui sont en mer de Chine, pour faire transiter ses *datas* et ses services. C'est la raison essentielle pour laquelle *Google* vient faire un maillage dans la partie sud du Pacifique, partie qui n'est pas chinoise ! Enfin, c'est aussi simple que ça !

Nous, qu'est-ce qu'on fait par rapport à cela ? On dit à *Google*, « eh bien, écoutez, vous nous avez expliqué en arrivant que, un, vous n'avez aucune intention de servir le marché polynésien parce que ce n'est pas un marché qui est suffisamment rentable par rapport à l'investissement, et que de deux, vous nous expliquez que, pour vos besoins propres, vous n'allez pas utiliser plus de 80 % de la capacité de vos câbles. Eux-mêmes, ce n'est pas nous qui avons été quémander, c'est eux-mêmes qui nous ont dit « on vous propose, après c'est vous qui organisez, de pouvoir utiliser la capacité résiduelle de nos câbles, ces 20 % qui reste » ! 20 % résiduels de *Google*, c'est 50 fois la capacité de Honotua ! Vous avez envie qu'on dise « non » à cela ? Enfin, tous nos jeunes qui nous regardent là, en ce moment, ils sont en train de se marrer et de se demander dans quel monde vous vivez ? Mais sérieusement !

Alors, je préfère de loin l'approche sage venue des Australes qui nous dit « allons-y *step by step* », ça j'aime bien. Alors il nous taquine en passant en disant « oui quand même 25 % du PIB, c'est un peu ambitieux ». Eh bien, oui, il faut être ambitieux dans la vie ! On n'a pas dit que ça va être 25 % en 2025.

Des pays, dans le monde, il y a 193 pays inscrits à l'ONU — bientôt 194 si on laisse faire notre président *fondateur* — mais, sur les 193 pays, est-ce que vous savez combien réalisent 25 % de leur PIB sur le numérique et l'audiovisuel ? Alors un chiffre ? Vous savez ou pas ? Bah non évidemment vous ne savez pas, (*Réactions inaudibles*) vous êtes déconnectés de ce monde-là, vous êtes déconnectés de ce monde-là ! Il y a 38 pays dans le monde dont le PIB à 25 % est porté par le numérique et l'audiovisuel. Nous,

nous voulons, dans 10 ans, être le 39^{ème}, c'est une ambition — je pense — que tout notre jeunesse partage. Si vous, vous ne la partagez pas, c'est — j'ai envie de dire — libre à vous.

Ensuite, je suis un peu quand même choqué de la manière dont vous abordez les drames humains qui sont cités par notre représentante des Tuamotu. On est d'accord, et je n'ai jamais dit que le câble était la panacée qui allait résoudre tous les problèmes ! Le câble permet d'augmenter une capacité numérique, là où il arrive et là où il est distribué. On l'a bien vu avec Honotua, ce n'est pas tout d'aller apporter le câble sur une île, ensuite, il faut faire ce que l'on appelle le FTTH, *Fiber To The Home*, sinon cela ne sert à rien.

Ce dossier *Fiber To The Home* que vous avez porté pendant 10 ans, il a pris combien d'années de retard ? Pourquoi est-ce que des îles sur lesquelles nos câbles arrivent, aujourd'hui, cela ne fait pas le tour encore ? Pourquoi ? Il faudra nous répondre un jour. Cela, c'était pendant les 10 ans là ! Bon, donc nous on va la boucler cette fibre ! Mais, encore une fois, elle a tout à fait raison notre représentante des Tuamotu, aujourd'hui, il y a de nouvelles technologies, ce que l'on appelle les constellations de satellites basse orbite. La plus connue, je ne vais pas citer son nom, tout le monde la connaît, tout le monde la réclame.

Ensuite, à côté de ça, vous en avez d'autres. Vous avez celle avec, effectivement, laquelle l'OPT, depuis 1 an, est en discussion à la fois technique et commerciale, Eutelsat *OneWeb*. Ces négociations ont abouti — je crois — il y a une ou deux semaines, à l'établissement d'un catalogue avec des offres et des prix en face. Pour l'instant, l'OPT n'est pas satisfaite de ce catalogue qui est proposé, donc les négociations continuent. Mais, cela ne veut pas dire que l'on s'interdit de discuter avec les autres parce qu'à côté de *Starlink*, à côté d'Eutelsat, vous avez aussi *Amazon* qui est en train de lancer sa constellation Kuiper — je suis sûr vous n'êtes pas au courant, vous êtes déconnectés —, et vous avez les chinois avec SST. Et donc, demain, nous, on ne s'interdit pas de discuter avec ces gens-là mais, encore une fois, *step by step, step by step*. Il ne s'agit pas de tuer l'opérateur qui porte aujourd'hui le service public. Il ne s'agit pas d'ouvrir grands les portes, comme vous l'avez fait dans l'aérien, ensuite mettant notre compagnie aérienne en difficulté, de le faire pour les télécom ! Non, on va le faire *step by step*, en s'assurant qu'on peut fiscaliser l'arrivée de ces nouveaux opérateurs de manière à pouvoir soutenir le service public.

Voilà, donc, enfin à un moment donné, je ne sais pas ! Soit il faut faire un stage... Il y a une nouvelle école qui va ouvrir là en septembre Kanea, je vous propose un stage gratuit à Kanea pour vous mettre à jour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Tavini huiiraatira.*)

Le président : Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Oui, merci, Monsieur le président.

Enfin, je pense que là je vous entends applaudir, mais je me demande si 80 % ou 90 % d'entre nous ont compris tout le langage que notre Président Brotherson vient de dire ! C'est bien d'applaudir, mais je pense que moi je suis comme Édouard Fritch, en toute humilité et je n'ai pas honte de le dire, je n'ai rien pigée ! Je n'ai rien pigée et je ne crois pas que je sois arriérée, mais c'est sûr que cela ne veut pas dire que l'on se ferme à la modernité. Mais c'est normal effectivement d'émettre des réserves quand on voit des chiffres comme ça.

Mais, après Monsieur le Président, venir faire une leçon, enfin voilà, de vos connaissances, bravo ! Enfin bon, voilà, c'est votre domaine, vous le connaissez très bien, mais je pense qu'ici, il y en a beaucoup qui sont comme Édouard Fritch et qui ne comprennent peut-être pas tout ce que vous venez de dire là : Kuiper ou je ne sais pas trop quoi. Enfin, moi, je ne connais pas voilà, mais je pense qu'on peut interroger 80 % de cette assemblée, si on faisait une évaluation là tout de suite, je crois qu'il y en aurait beaucoup qui n'auraient pas la moyenne.

Voilà merci.

Le président : Merci.

Dernière intervention Monsieur...

M. Édouard Fritch : Oui. Non, Monsieur le Président, de toute façon, vous êtes le meilleur puisque vous êtes Président ! Je vous respecte et, là-dessus, il n'y a aucun problème. Vous trouverez toujours, vous trouverez toujours...

Vous êtes en train de nous parler de géopolitique, le nord, les câbles, oui, mais c'est moi qui vous ai expliqué cela ici ! Les Américains effectivement contrôlent le nord du Pacifique avec leurs câbles, pas vrai ? Oh non ! Vous parlez de la mer de Chine, ce n'est pas le Pacifique nord ! Non, je suis déconnecté, à moins que depuis, c'est devenu, enfin c'est peut-être cela.

Mais, Monsieur le Président, vous savez très bien que ce qui se passe avec *Google*, c'est que les Américains sont en train de partir à la conquête du Pacifique sud ! Vous voulez parler de géopolitique, parlons de géopolitique ! Les Américains veulent partir à la conquête du Pacifique sud et, c'est normal, ce sont les plus forts, et vous savez pourquoi ils le font !

Le problème n'est pas là ! Le problème est que l'on va donner 70 ans d'une AOT à une super société internationale qui est la plus forte, qui nous fait payer ! Nous payons ! C'est tout, c'est tout ce qui me préoccupe, c'est le problème de mon pays ! Le reste, ce n'est pas mon problème Monsieur le Président !

Vous dites que nous sommes déconnectés, on est déconnectés sûrement ! Sûrement parce que l'on ne passe pas notre temps là-dessus ! Il y a d'autres sujets beaucoup plus importants pour la vie de nos Polynésiens ! Mais, c'est votre façon de travailler voilà ! Vous nous méprisez « vous ne savez rien, moi je sais tout » ! Tant mieux, on verra les résultats dans quelques temps.

Vous pouvez passer au vote, Monsieur le président, on a fini, terminé, pas la peine. C'est trop fort, il est trop fort pour nous.

Le président : Merci.

Article LP 1

Le président : Nous passons à l'examen de la loi du pays.

La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}. Plus d'intervention.

Je mets aux voix l'article 1^{er} : Qui est pour ? 41, unanimité ? Non. Qui s'abstient ?... Qui est contre ? 16 contre. 41 pour. Très bien.

Article LP 2

Le président : On poursuit avec la LP 2.

La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix : même vote LP 2 ? Même vote.

Je vous demande de prendre votre dispositif de vote électronique.

Le vote électronique est ouvert. (*Dans l'attente de l'affichage des résultats*)

Le vote est clos. Il y a donc : 41 voix pour, 16 voix contre.

La loi du pays est adoptée.

DÉSIGNATION DU 3^E VICE-PRÉSIDENT AU SEIN DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le président : Je vous propose de poursuivre notre ordre du jour avec la désignation du 3^{ème} vice-président au sein du bureau de l'Assemblée de la Polynésie. Nous allons procéder à la désignation du 3^{ème} vice-président suite à la démission de Madame Nicole Sanquer.

Oui, Monsieur le Président, excusez-moi.

M. Moetai Brotherson : Je voudrais juste remercier l'ensemble des groupes pour les discussions qui ont animées cet hémicycle, alors parfois un peu, de manière un peu excessive mais merci pour votre soutien, je m'adresse à la majorité ; merci également à A here ia Porinetia pour le soutien sur ce dernier texte. Et puis, merci au groupe Tapura d'envoyer ce beau message à notre jeunesse que vous ne croyez pas au numérique et à l'audiovisuel dans notre pays. Je pense qu'ils apprécieront.

Le président : Merci. Je disais que l'on poursuit notre ordre du jour avec la désignation du 3^{ème} vice-président au sein du bureau de l'Assemblée de Polynésie, consécutivement à la démission de Madame Nicole Sanquer qui nous a été adressée par lettre du 1^{er} août 2024.

En respectant la représentation proportionnelle, le poste revient au groupe Tavini huiraatira. Nous avons reçu la candidature de Monsieur Hoa. Nous passons au vote : qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

Et donc, avec ce dernier vote, se termine l'examen de l'ensemble de nos textes et des procédures subséquentes.

Monsieur Édouard Fritch.

M. Édouard Fritch : Président, j'ai relu votre déclaration de l'année dernière lorsque nous avons constitué le bureau de l'Assemblée. Donc, là, les non-inscrits n'auront plus aucun moyen pour travailler parce que c'était la raison pour laquelle vous aviez dérogé à la règle. Pourquoi ne pas remplacer un Ahip par un autre Ahip ?

Le président : Voilà, à chaque fois que nous prenons une décision, nous les prenons au sein du comité de majorité.

M. Édouard Fritch : Ah O.K d'accord. O.K, merci.

Le président : Et donc, étant donné que le comité était récemment nommé, il n'avait donc pas connaissance encore du règlement intérieur et de ces dispositions assez précises. Et depuis lors, maintenant qu'ils ont connaissance, ils ont demandé de garder le poste de la 3^{ème} vice-présidence.

En tous les cas, on vient de voter, donc félicitations à Monsieur Hoa.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : On poursuit avec l'examen de la correspondance.

Tous les représentants ont dans leur dossier de séance, le relevé de correspondance reçu par l'Assemblée entre le 24 juillet et le 16 août. Une photocopie de cette correspondance peut être demandée par tous les représentants au secrétariat général.

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

Le président : Après avoir épuisé notre ordre du jour, je déclare donc la session extraordinaire du 22 août 2024 close à 18 h 44.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : La séance est close.

Je vous remercie de votre présence. *Merci.*

(Il est 18 heures 44 minutes.)

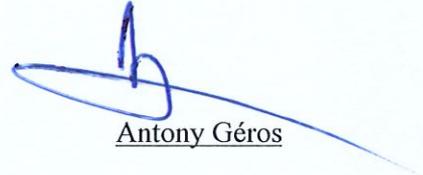
LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai



LE PRÉSIDENT,



Antony Géros